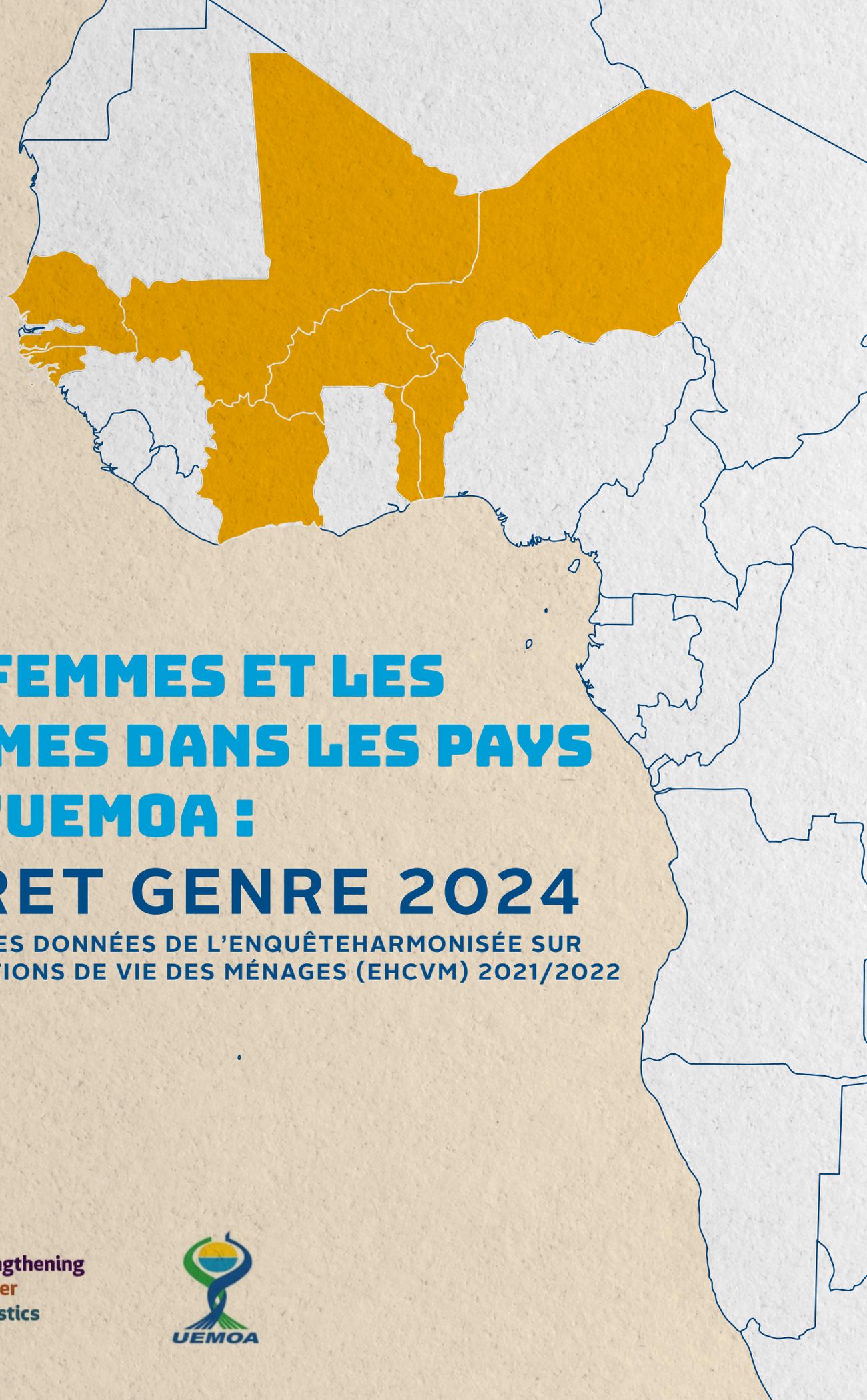




**LES FEMMES ET LES  
HOMMES DANS LES PAYS  
DE L'UEMOA :  
LIVRET GENRE 2024**







# **LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES PAYS DE L'UEMOA : LIVRET GENRE 2024**

**À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE HARMONISÉE SUR  
LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES (EHCVM) 2021/2022**



## AVANT-PROPOS

Le Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) mis en œuvre par la Commission de l'UEMOA et financé par la Banque mondiale a permis la réalisation de deux enquêtes (2018/2019, 2021/2022) dans chacun des huit (8) Etats membres selon une méthodologie et un calendrier harmonisés. Ainsi, les micro données anonymisées des deux éditions sont disponibles.

La valorisation des données de ces enquêtes pour leur prise en compte dans la définition des politiques socio-économiques est une préoccupation de la Commission de l'UEMOA. En outre, l'UEMOA accorde une grande importance à l'égalité entre hommes et femmes. Aussi, la Commission est-elle honorée de collaborer avec la Banque mondiale pour produire un Livret genre dans le cadre du projet de renforcement des statistiques du genre de la Banque mondiale par

l'exploitation des données des Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM).

C'est le lieu pour moi de saluer cette excellente et fructueuse collaboration avec la Banque mondiale qui a permis de mettre à la disposition des utilisateurs le présent Livret qui pourra contribuer à des prises de décision pour libérer davantage le potentiel de production de la population de notre espace.

J'exprime mes félicitations et remerciements aux experts des Instituts Nationaux de la Statistique (INS) des Etats membres de l'UEMOA, de la Banque mondiale et de la Commission de l'UEMOA pour les efforts fournis dans le traitement et l'analyse des données des deux éditions de l'EHCVM qui ont permis de disposer de ce précieux document.

Abdoulaye DIOP  
Président de la Commission de l'UEMOA

# CONTENU

Avant-Propos . . . . .	4	Travail à temps partiel . . . . .	45
Abréviations . . . . .	6	Secteur d'activité . . . . .	46
<b>1. Introduction . . . . .</b>	<b>7</b>	Population au chômage . . . . .	47
<b>2. Démographie . . . . .</b>	<b>13</b>	Taux de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) . . . . .	49
2.1 Structure de la population. . . . .	14	4.3 Caractéristiques de l'emploi . . . . .	50
2.2 Chefs de ménage . . . . .	15	Emploi informel . . . . .	50
2.3 État matrimonial . . . . .	16	Catégorie socio-professionnelle des personnes en emploi . . . . .	51
<b>3. Éducation . . . . .</b>	<b>17</b>	4.4 Rémunération. . . . .	55
3.1 Niveau d'instruction. . . . .	18	Salaire horaire. . . . .	55
3.2 Taux d'alphabétisation. . . . .	21	<b>5. Entrepreneuriat . . . . .</b>	<b>59</b>
3.3 Taux brut de scolarisation. . . . .	23	<b>6. Actifs . . . . .</b>	<b>62</b>
Enseignement primaire . . . . .	24	6.1. Produits et services financiers . . . . .	63
Enseignement secondaire. . . . .	25	6.2. Accès à un téléphone portable et aux médias . . . . .	65
Enseignement supérieur. . . . .	26	Accès à un téléphone portable . . . . .	65
3.4 Taux net de scolarisation . . . . .	27	Accès aux médias . . . . .	66
Enseignement primaire . . . . .	27	6.3. Utilisation de l'internet . . . . .	67
Enseignement secondaire. . . . .	29	6.4. Propriété foncière . . . . .	68
Enseignement supérieur. . . . .	29	<b>7. Influence et pouvoir : Postes de direction . . . . .</b>	<b>73</b>
3.5 Taux d'admission en première année du cycle primaire . . . . .	30	<b>8. Travail des enfants . . . . .</b>	<b>75</b>
3.6 Taux d'achèvement d'un cycle donné . . . . .	31	Annexe A. Présentation de l'UEMOA . . . . .	79
Enseignement primaire . . . . .	31	Annexe B. Etat de ratification des conventions internationales relatives à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par les pays de l'UEMOA . . . . .	80
Premier cycle de l'enseignement secondaire . . . . .	32	Annexe C. Résumé de l'entrepreneuriat féminin et du droit 2023 pour les pays de l'UEMOA. . . . .	81
3.7 Taux de transition effectif. . . . .	33	Annexe D. Caractéristiques des échantillons de l'EHCVM II 2021/2022 par pays . . . . .	82
<b>4. Emploi . . . . .</b>	<b>35</b>	Annexe E. Liste complète des indicateurs genre contenu dans le Livret Genre . . . . .	83
4.1 Allocation du temps. . . . .	36	Bibliographie . . . . .	92
Travail non rémunéré . . . . .	36		
Charge totale de travail . . . . .	37		
4.2 Participation au marché du travail . . . . .	39		
Taux d'activité . . . . .	40		
Population en emploi . . . . .	41		

# ABRÉVIATIONS

<b>EHCVM</b>	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>FCV</b>	Fragilités, Conflits et Violences
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>PHASAO</b>	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest
<b>PHMECV</b>	Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>SGS</b>	Strengthening Gender Statistics
<b>SSR</b>	Santé Sexuelle et Reproductive
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre
<b>VPI</b>	Violences entre Partenaires Intimes
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNMSGI</b>	United Nations Minimum Set of Gender Indicators

A map of the United States is shown in the background. The map is divided into states, with several states in the western and central regions highlighted in a solid orange color. The rest of the map is light gray with thin blue outlines for state boundaries. The background of the entire page is a textured, light brown color.

# **1. INTRODUCTION**



L'égalité entre les hommes et les femmes est un droit humain fondamental et un élément essentiel du développement durable et de la croissance économique. Les inégalités entre hommes et femmes nuisent à la croissance économique. Si la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est importante en soi, elle génère également des gains économiques et sociaux substantiels. Réduire les disparités entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'éducation et permettre un accès de qualité aux services de Santé maternelle, Sexuelle et Reproductive (SSR) sont des pistes importantes vers l'emploi et l'autonomisation des femmes qui peuvent effectivement se traduire par une croissance économique à long terme, des gains de productivité du travail et une réduction de l'incidence de la pauvreté des ménages.<sup>1</sup> De même, garantir l'accès des femmes à des emplois de meilleure qualité et à l'esprit d'entreprise présente des avantages considérables pour les pays et les générations futures en termes de réduction de la pauvreté et de renforcement de la résilience aux chocs.<sup>2</sup> En particulier, combler les écarts de productivité agricole entre les hommes et les femmes peut permettre d'augmenter considérablement la production agricole, de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté dans les pays en développement.<sup>3</sup> Enfin, l'élimination de toutes les formes de Violence Basée sur le Genre (VBG) n'est pas seulement essentielle pour le bien-être des femmes et des filles, mais peut également générer des avantages sociaux significatifs pour la société dans son ensemble.<sup>4</sup>

Reconnaissant le rôle déterminant de l'égalité entre hommes et femmes dans l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)<sup>5</sup> a pris plusieurs engagements juridiques et politiques pertinents. Tout d'abord, le Protocole Additionnel n°II au Traité sur les politiques sectorielles de l'UEMOA (Art. 2) stipule que « l'Union met en œuvre des actions

communes pour créer un cadre propice au renforcement du rôle des femmes dans l'intégration régionale et le développement économique et social des pays membres ». En 1999, le Conseil des ministres de l'UEMOA a adopté la recommandation n°03/99/CM/UEMOA visant à renforcer le rôle des femmes dans les Etats membres. Plus précisément, la recommandation exhorte les Etats membres à ratifier les conventions internationales et les traités sur les droits humains relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes, à intégrer le genre dans leurs politiques et programmes de développement, à mettre en œuvre un plan d'actions communautaire pour l'autonomisation des femmes, à créer des incitations pour soutenir l'éducation des filles et à promouvoir la participation des femmes à la vie économique et sociale. En outre, en juin 2018, le Conseil des ministres de l'UEMOA a adopté la Stratégie Genre de l'UEMOA pour la période 2018-2027, dont l'orientation générale de la Stratégie Genre de l'UEMOA est de parvenir à l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de celles-ci, par l'institutionnalisation du Genre dans les politiques, les programmes, les budgets et les pratiques managériales des Etats membres et de la Commission de l'UEMOA.

Cette orientation s'articulera autour de deux axes d'intervention à savoir :

- Axe 1 : Amélioration du cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les Organes de l'Union et dans les Etats membres ;
- Axe 2 : Soutien à des initiatives spécifiques axées sur les droits, la représentation et l'autonomisation économique des femmes.

Au niveau national également, la plupart des pays de l'UEMOA ont pris des mesures importantes pour intégrer le genre dans leurs cadres juridiques et politiques. Les gouvernements des huit (08) pays de l'UEMOA ont ratifié les conventions et traités inter-

1 El Alaoui 2016 ; Bishai et al. 2016 ; Kabeer et Natali 2013 ; Kuruvilla et al. 2014.

2 Bertay, Dordevic et Sever 2020 ; Elborgh-Woytek et al. 2013 ; Woetzel et al. 2015.

3 FAO 2011 ; Quisumbing et al. 2014 ; Banque mondiale 2022.

4 Ouedraogo et Stenzel 2021 ; Wodon et al. 2017.

5 L'annexe A à la fin du document contient une brève présentation de l'UEMOA.

nationaux relatifs aux droits humains (Cf. Tableau 1) et ont annoncé des mesures visant à traduire les engagements dans la législation, les stratégies et les plans d'actions nationaux. En outre, tous les pays membres reconnaissent l'égalité entre les hommes et les femmes comme un principe fondamental de leurs constitutions et ont pour mandat de garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie économique, sociale, culturelle et politique.<sup>6</sup> Des progrès significatifs ont également été réalisés pour garantir le droit à la mobilité des femmes et l'égalité d'accès aux prestations de retraite (Cf. Tableau 2). Selon les estimations de *Women, Business, and the Law* (2023), tous les pays de l'UEMOA interdisent la discrimination dans l'emploi basée sur le genre et autorisent les femmes à signer un contrat au même titre que les hommes. La plupart des pays exigent également l'égalité des chances dans l'obtention d'un emploi, criminalisent le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, et permettent aux femmes et aux hommes d'obtenir un jugement de divorce de la même manière.<sup>7</sup> En outre, dans la plupart des pays, les cadres juridiques sont favorables à l'esprit d'entreprise des femmes (possibilité d'ouvrir un compte bancaire/d'enregistrer une entreprise) et à l'héritage (égalité des chances dans l'héritage des biens des parents/conjoints survivants).<sup>8</sup> Dans tous les pays, à l'exception de la Guinée-Bissau, les mères bénéficient d'un congé payé d'au moins 14 semaines, et dans la plupart des pays (à l'exception du Bénin, du Niger et du Togo), ledit congé est entièrement pris en charge par le gouvernement. Il est toutefois important de noter que les avantages du congé de maternité rémunéré ne sont accessibles qu'aux employées du secteur formel qui ne représentent qu'une très faible proportion de la population active.

Cependant, malgré des améliorations politiques et législatives notables, d'importantes lacunes juridiques continuent de constituer une préoccupation majeure dans la plupart des pays de l'UEMOA. À l'exception de la Côte d'Ivoire et du Togo, les femmes de tous les autres Etats membres ne sont pas autorisées à choisir leur lieu de résidence de la même manière que les hommes. Les femmes sont également soumises à de fortes contraintes en matière d'accès à l'emploi, la plupart des pays leur interdisant d'occuper des emplois jugés dangereux et certains emplois industriels. En Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et au Sénégal, la loi interdit aux femmes d'avoir le statut légal de cheffe de famille. Tous les pays de l'UEMOA discriminent les femmes dans leur capacité à se remarier.<sup>9</sup> Enfin, alors que la plupart des pays offrent un congé de maternité rémunéré, les pères qui travaillent ne bénéficient d'aucune prestation de ce type dans tous les pays de l'UEMOA.

Outre les lacunes juridiques, les contextes de Fragilité, de Conflit et de Violence (FCV), le changement climatique et les crises sanitaires amplifient encore les disparités et les vulnérabilités entre les femmes et les hommes. Les situations de FCV exacerbent considérablement les taux d'incidence de VBG, détériorent les résultats en matière de Santé maternelle, Sexuelle et Reproductive, et augmentent de manière disproportionnée la pauvreté, affectant davantage les femmes que les hommes. De même, les femmes disposent de moins de stratégies d'adaptation aux chocs naturels que les hommes en raison d'un manque d'actifs, d'une incidence plus élevée de la pauvreté, de normes sociales et de rôles sexospécifiques discriminatoires, d'un capital social plus faible et d'une plus grande vulnérabilité en matière d'emploi. Par ailleurs, les mécanismes d'adaptation aux catastrophes naturelles pénalisent davantage les filles que les garçons : alors

6 Constitution du Bénin 1990, article 26 ; Constitution du Burkina Faso 1991 (révisée en 2015), préambule ; Constitution de la Côte d'Ivoire 2016, préambule ; Constitution de la Guinée-Bissau 1984 (révisée en 1996), article 25 ; Constitution du Mali 1992, préambule ; Constitution du Niger 2010 (révisée en 2017), article 22 ; Constitution du Sénégal 2001 (révisée en 2016), article 7 ; Constitution du Togo 1992 (révisée en 2007), articles 2, 35, 37.

7 Voir le tableau B.1 de l'annexe B pour les informations détaillées par pays.

8 Ibid.

9 Dans tous les pays, une femme divorcée ou veuve ne peut contracter un nouveau mariage qu'après la fin du délai de viduité depuis le précédent mariage (qui varie de trois mois au Mali à trois cents jours au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Sénégal et au Togo). Le délai de viduité peut être réduit si la femme fournit un certificat médical de non-grossesse ou lors d'un accouchement.

que les garçons – tout comme les filles – peuvent être confrontés à l'abandon scolaire et au travail des enfants en réponse aux aléas climatiques, les filles rencontrent des difficultés supplémentaires liées à un engagement disproportionné dans les tâches domestiques et à des risques accrus de mariages d'enfants et de grossesses précoces. Enfin, l'épidémie d'Ébola de 2014-2015 et la pandémie de COVID-19 ont mis en évidence l'augmentation du nombre d'heures consacrées par les femmes aux tâches domestiques et aux soins, ainsi que les risques accrus de VBG, y compris la Violence entre Partenaires Intimes (VPI) et les mariages d'enfants.<sup>10</sup> En outre, les entreprises (micro et petites) dirigées par des femmes ont tendance à souffrir davantage que celles détenues par des hommes, subissant un taux de fermeture plus élevé en période de crise sanitaire.<sup>11</sup>

L'inégalité entre hommes et femmes a des effets dévastateurs sur les individus et les sociétés, et le coût de l'inaction est élevé. L'absence de pouvoir de décision des femmes est liée à diverses conséquences négatives telles que l'augmentation des risques de pauvreté, les complications sanitaires, la mortalité infantile et la diminution de la qualité de vie en général.<sup>12</sup> En outre, les mariages d'enfants et les grossesses précoces réduisent considérablement les chances des filles d'achever leur scolarité et peuvent directement limiter leur capacité à investir dans la santé et la nutrition de leurs enfants, à accéder à des emplois de meilleure qualité à l'avenir et à renforcer leur résistance aux VPI.<sup>13</sup> Des données provenant d'un certain nombre de pays en développement montrent que les pertes de revenus à long terme découlant des écarts entre les hommes et les femmes sur le marché du travail sont estimées à environ 17,5 %.<sup>14</sup> Enfin, la Violence Basée sur le Genre entraîne des coûts importants sous la forme d'une demande accrue de soins de santé, d'une perte de productivité au travail et d'une réduction de l'acti-

tivité économique. Ce qui se traduit par un lourd tribut économique pour les pays.<sup>15</sup>

La collecte et la diffusion de données sur le genre offrent une opportunité de développer des politiques efficaces en matière de genre et de réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans les pays de l'UEMOA. Des statistiques de haute qualité sur le genre permettent une compréhension nuancée et détaillée des expériences et des résultats des individus de différents genres, englobant les femmes, les hommes, les filles et les garçons.<sup>16</sup> Les décideurs politiques peuvent s'appuyer sur les données relatives au genre pour concevoir des interventions plus efficaces permettant de combler les disparités entre les hommes et les femmes et d'accélérer l'autonomisation des femmes dans tous les secteurs. Par conséquent, la présentation de données sur le genre est une condition préalable importante pour les pays de l'UEMOA dans une perspective d'amélioration de leurs efforts pour renforcer les droits des femmes et accroître leur autonomisation sociale et économique.

Le présent Livret Genre a été élaboré conjointement par la Commission de l'UEMOA et la Banque mondiale, en partenariat avec les Etats membres de l'UEMOA. Dans le cadre du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) dans les Etats membres de l'UEMOA financé par la Banque mondiale et qui visait à appuyer la Commission de l'UEMOA dans le renforcement des capacités de ses Etats membres pour mener des enquêtes sur les conditions de vie des ménages qui répondent aux normes régionales harmonisées, et de rendre les micro-données collectées accessibles à un large public. Ainsi, les pays de l'UEMOA ont réalisé deux éditions d'Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) en 2018/2019 et 2021/2022. Les EHCVM ont été réali-

10 Développement africain Groupe mondial 2016 ; De Paz Nieves, Gaddis & Muller 2021.

11 Cookson et al. 2020 ; Koroknay-Palicz, 2016 ; Banque mondiale 2020.

12 Banque mondiale 2012.

13 Clark, Bruce et Dude, 2006 ; Nguyen et Wodon, 2015 ; Male et Wodon, 2018 ; Pfeiffer, Gloyd et Li, 2001 ; Tenkorang, 2019.

14 Cuberes et Teignier 2016.

15 Duvvury et al. 2013 ; Quedraogo et Stenzel 2021.

16 Bonfert et al. 2023.

sées avec l'appui technique du pôle Pauvreté et équité de la Banque mondiale et la coordination du Centre Statistique de la Commission de l'UEMOA. Profitant de ces enquêtes harmonisées, le Projet Strengthening Gender Statistics (SGS) de la Banque mondiale s'est associé à l'UEMOA et au pôle "Pauvreté et équité de la Banque mondiale pour augmenter la disponibilité des données sur le genre dans les pays de l'UEMOA, à travers la production et la diffusion d'indicateurs de genre standardisés au niveau international. Lancé en 2020 avec l'appui de la Fondation Bill and Melinda Gates, le projet SGS fournit une assistance technique à 12 pays au niveau mondial dont 03 pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso et Mali), pour améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur le genre en mettant l'accent sur la propriété des actifs, l'emploi et l'entrepreneuriat. L'assistance technique du projet comporte les trois volets suivants : (i) un soutien à la collecte de données sur le genre par l'examen de questionnaires visant à suggérer des questions ou des modules d'enquêtes afin de collecter les données manquantes sur le genre, (ii) un soutien à l'analyse des données sur le genre par le biais de formations au calcul des indicateurs sur le genre en utilisant les données des enquêtes sur les ménages, et (iii) un soutien à la diffusion des données sur le genre par le biais de la production conjointe de Livrets Genre. En 2020 également, la Commission de l'UEMOA a alloué des subventions aux Etats membres à travers une Convention signée entre la Commission et les Instituts Nationaux de la Statistique (INS), pour l'élaboration d'un Livret genre national 2015-2020 en 2021. A la fin de la Convention, tous les Etats ont pu mener les travaux et disposent chacun d'un Livret genre national 2015-2020.

Les données de l'EHCVM 2021/2022 sont représentatives au niveau national pour chaque pays et comparables entre les pays. Conformément à l'objectif du projet PHMECV de produire des données harmonisées, la même méthode d'échantillonnage a été utilisée dans chaque pays. Une méthodologie d'échantillonnage en deux étapes a été utilisée : d'abord les zones de dénombrement sont sélectionnées à partir de la base de sondage et ensuite, les ménages sont tirés au sort dans chaque zone de dénombrement. L'annexe C présente les caractéristiques de l'échantillon

par pays. Afin de tenir compte de la saisonnalité de la consommation, la collecte des données s'est déroulée en deux vagues pour chacune des deux éditions. Le même questionnaire de base a été utilisé dans les pays et des statistiques comparables peuvent être produites à partir des données collectées.

Le présent Livret Genre analyse les disparités entre femmes et hommes dans les pays de l'UEMOA en matière d'emploi du temps, d'emploi, d'éducation, de possession d'actifs et de prise de décision. L'analyse dans ce document est basée sur les indicateurs de l'ensemble minimal d'indicateurs de genre des Nations Unies (United Nations Minimum Set of Gender Indicators, UNMSGI) et les Objectifs de Développement Durable (ODD) calculables à partir des données de l'EHCVM 2021/2022. Concrètement, le document analyse 29 indicateurs UNMSGI et 2 indicateurs ODD non inclus dans l'ensemble minimal des Nations Unies. La liste complète et les définitions exactes des indicateurs de genre figurent à l'annexe D. En plus de ces indicateurs de genre, ce livret comprend des statistiques démographiques ventilées par sexe telles que la structure de la population par âge, la répartition des chefs de ménage et l'état matrimonial, qui sont utiles à l'analyse et à la contextualisation des disparités sur le genre reflétées dans les données.

Le présent Livret Genre fournit une analyse granulaire des disparités entre les hommes et les femmes dans les pays de l'UEMOA sur la base d'indicateurs standardisés au niveau international. Les données de l'EHCVM permettent de calculer les indicateurs de genre en suivant les directives internationales sur la définition et le niveau de désagrégation des indicateurs. Ainsi, les indicateurs relatifs à l'emploi dans ce recueil sont basés sur les recommandations de la 19<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST 19) sur le statut de l'emploi (personnes en emploi, chômeurs, personnes inactives). De même, conformément aux lignes directrices internationales, les indicateurs de possession d'actifs (notamment la possession d'un téléphone portable, d'un compte bancaire, de terres agricoles, l'accès à l'internet) sont calculés au niveau individuel et non au niveau du ménage afin de mieux mesurer les disparités liées au genre. Tout au long du document, les disparités entre les

hommes et les femmes sont ventilées par milieu de résidence (urbain ou rural), par groupe d'âge, par niveau d'instruction, par situation de handicap, par secteur d'emploi (public ou privé) selon la définition des indicateurs, afin de donner une vision plus complète des disparités existantes entre les hommes et les femmes au sein des pays et d'un pays à l'autre.

Le livret est organisé comme suit : le premier chapitre est consacré aux caractéristiques démographiques comparées des femmes et hommes notamment la structure par âge, la distribution des chefs de ménage ainsi que la situation matrimoniale. Le deuxième chapitre discute des disparités entre femmes et hommes dans le domaine de l'éducation à travers des indicateurs comme le taux de scolarisation et d'achèvement des différents cycles scolaires. Les disparités

liées au genre dans le domaine de l'emploi sont analysées dans le quatrième chapitre. Ce chapitre compare les femmes et les hommes à travers le taux d'activité, le taux de chômage, le taux d'emploi, le salaire horaire et le type d'emploi (catégorie socio-professionnelle, secteur d'activité, temps partiel, etc.). D'une part, la répartition du temps entre le travail domestique et les soins non rémunérés et d'autre part, le travail rémunéré chez les femmes et chez les hommes sont aussi analysés dans ce chapitre. Les cinquièmes et sixièmes chapitres sont consacrés aux disparités entre femmes et hommes en matière d'entrepreneuriat et de possession d'actifs tels que le téléphone portable, les comptes bancaires ainsi que les parcelles agricoles. Le septième chapitre s'intéresse à l'accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité tandis que le dernier chapitre est consacré au travail des enfants.

A map of the United States with several states highlighted in orange. The highlighted states include Washington, Oregon, California, Nevada, Idaho, Utah, Arizona, New Mexico, Colorado, Wyoming, Montana, North Dakota, South Dakota, Nebraska, Kansas, Oklahoma, Texas, Missouri, Arkansas, Louisiana, Mississippi, Alabama, Georgia, Florida, and South Carolina. The rest of the map is light gray.

## 2. DÉMOGRAPHIE

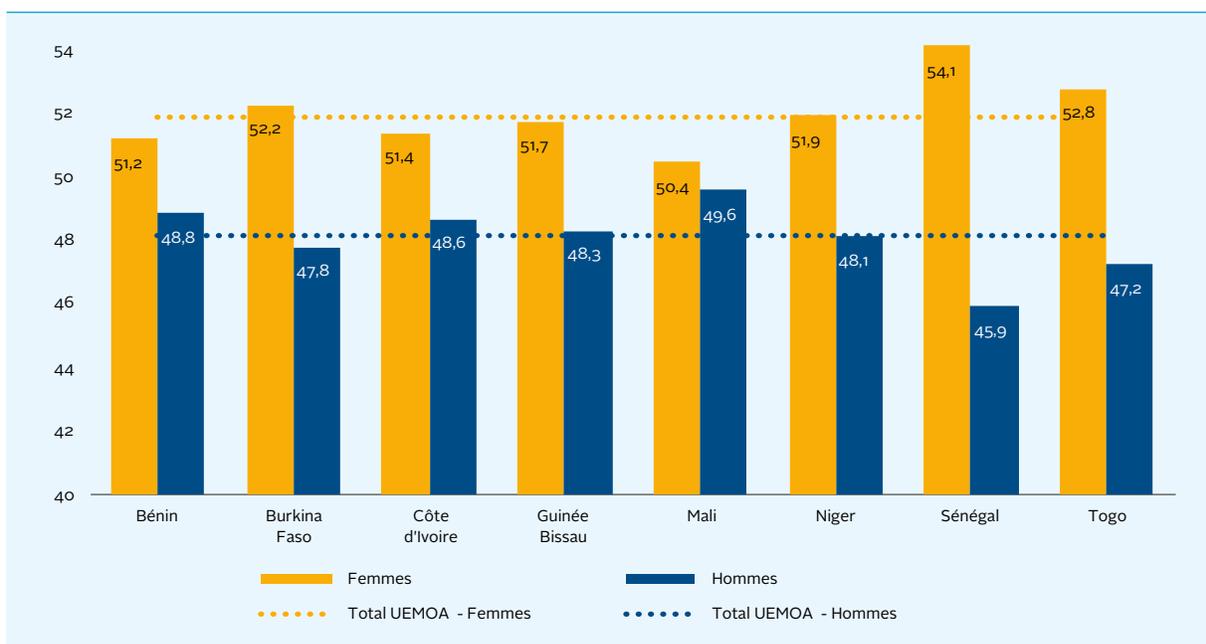


## 2.1 STRUCTURE DE LA POPULATION

A l'instar des autres pays d'Afrique sub-saharienne, les femmes représentent plus de la moitié de la po-

pulation (51,9 %) vivant dans la région de l'UEMOA (Graphique 2.1.1). Cette proportion est relativement stable d'un pays à l'autre à l'exception du Sénégal où les femmes représentent 54,1 % de la population.

**Graphique 2.1.1 :** Pourcentage de la population par sexe dans les pays membres de l'UEMOA

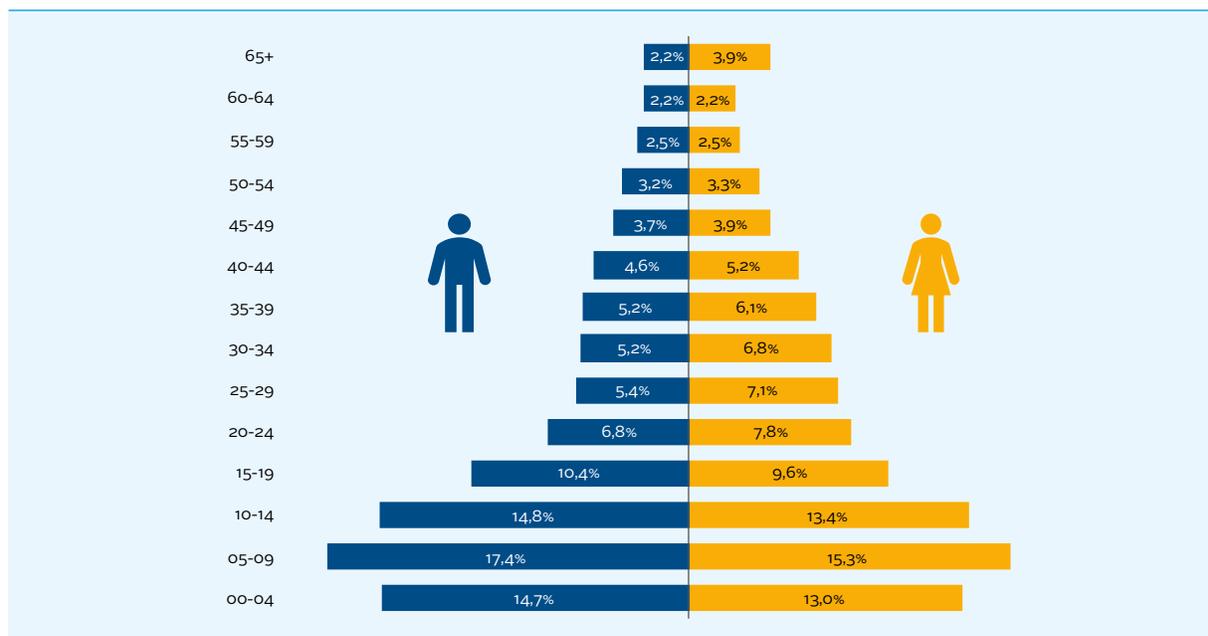


Dans l'ensemble de la région, la structure par âge<sup>17</sup> (Graphique 2.1.2) a une forme pyramidale : elle a une base large aux jeunes âges et se rétrécit au fur et à mesure qu'on approche des âges élevés. Cette forme indique une population fortement jeune. La population féminine totale est composée de 52,1 % de filles de moins de 20 ans, de 44,1 % de femmes âgées de 20 à 64 ans et de 3,7 % de femmes âgées de 65 ans et plus. Au sein de la population masculine, 58,4 % sont

des jeunes garçons de moins de 20 ans, 37,8 % sont des hommes âgés de 20 à 64 ans et 3,9 % sont des hommes âgés de 65 ans et plus. Ces proportions indiquent que la population de jeunes (âgés de moins de 20 ans) est principalement composée d'hommes tandis que la tranche de la population adulte (20-64 ans) est majoritairement constituée de femmes. Cette tendance s'observe dans chacun des pays membres de l'UEMOA.

<sup>17</sup> La proportion des enfants des moins de 5 ans est sous-estimée par les données de l'EHCVM 2021/2022. Comme l'indique la pyramide des âges, les moins de 4 ans représentent respectivement 15,3 % et 13,6 % parmi les hommes et les femmes. Mais selon les projections de la population de l'UEMOA, ces proportions étaient de 16,5 et 16 % respectivement en 2022.

**Graphique 2.1.2** : Pyramide des âges - pourcentage de la population par sexe et âge dans la région de l'UEMOA

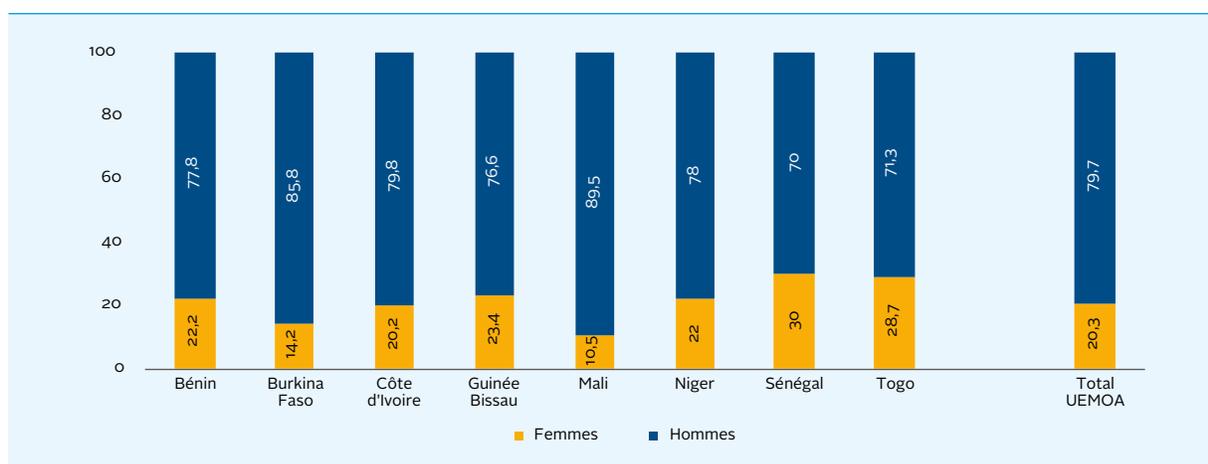


## 2.2 CHEFS DE MÉNAGE

Le chef de ménage est défini comme étant la personne responsable du ménage (membre résident habituel) reconnue comme telle par tous les membres du ménage. Dans l'espace UEMOA, plus d'hommes (79,7 %) que de femmes (20,3 %) sont considérés comme chefs de ménage (Graphique 2.2.1). Cela signifie qu'en moyenne, sur 100 chefs de ménage dans les pays

membres de l'UEMOA, moins de 21 sont des femmes. Ces proportions et les inégalités y afférentes varient d'un pays à l'autre. Le Graphique 2.2.1 montre que les proportions de femmes cheffes de ménage sont supérieures à la moyenne régionale au Sénégal (30,0 %), au Togo (28,7 %), en Guinée-Bissau (23,4 %), au Bénin (22,2%) et au Niger (22,0 %). De plus, les proportions de femmes cheffes de ménage les plus faibles s'observent au Mali (10,5 %) et au Burkina Faso (14,2 %).

**Graphique 2.2.1** : Pourcentage des chefs de ménage par sexe, dans les pays membres de l'UEMOA

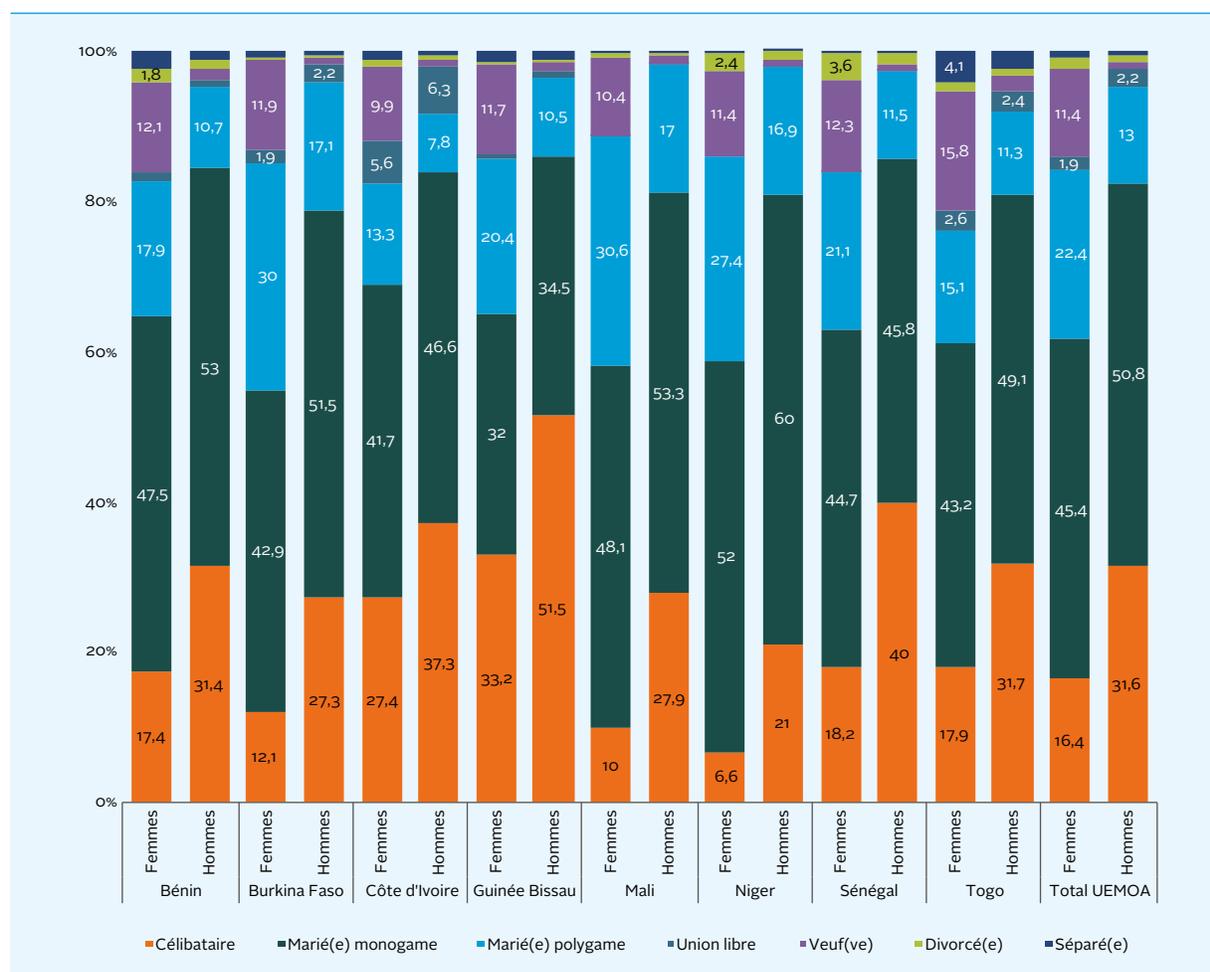


## 2.3 ÉTAT MATRIMONIAL

Les femmes et les hommes adultes (18 ans ou plus) sont inégalement répartis selon le statut matrimonial (Graphique 2.3.1). Dans l'espace UEMOA, l'on compte plus d'hommes célibataires (la proportion varie de 21 % au Niger à 51,5 % en Guinée-Bissau) que de femmes célibataires (la proportion varie de 6,6 % au Niger à 33,2 % en Guinée-Bissau). Dans la région, plus de la moitié de la population est mariée<sup>18</sup>, mais des différences existent entre les hommes et les femmes. Lorsque l'on considère à la fois les mariages polygames et monogames, l'on dénombre plus de femmes mariées (la proportion oscille entre 52,4 % en Guinée-Bissau et 79,4 %

au Niger) que d'hommes mariés (la proportion oscille entre 45,0 % en Guinée-Bissau et 76,9 % au Niger). Toutefois, il est important de souligner que la proportion de femmes vivant dans les mariages polygames est plus élevée (22,4 %) que celles des hommes (13,0 %) tandis que la proportion de femmes vivant dans des mariages monogames est légèrement plus faible (45,4 %) que celle des hommes (50,8 %). Dans la région de l'UEMOA, l'on observe également que, bien que faibles, les pourcentages de femmes veuves (11,4 %) et de femmes divorcées ou séparées (2,5 %) sont largement supérieurs à ceux des hommes (1,1 % de veufs et 1,3 % de divorcés ou séparés).

**Graphique 2.3.1 :** Répartition en pourcentage de la population (15 ans et plus) selon le sexe et par statut matrimonial, dans les pays membres de l'UEMOA



18 Une personne mariée désigne un homme ou une femme mariée (e) légalement (selon la loi ou la coutume).

A map of the province of Quebec, Canada, is shown in the background. The map is divided into administrative regions. Several regions, including the northern part, the central-western part, and a small area in the south, are highlighted in a solid orange color. The rest of the map is light grey with thin blue outlines for regional boundaries. The entire map is set against a larger, textured brown background that resembles recycled paper.

# 3. ÉDUCATION



#### Définition des concepts clés liés à l'éducation

- **L'instruction** correspond à la capacité pour un individu de savoir lire et écrire dans une langue quelconque.
- **Le taux d'alphabétisation** des adultes de 15 ans et plus représente la proportion de la population de 15 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue quelconque.
- **Le taux brut de scolarisation pour un cycle d'enseignement donné** se définit comme le rapport entre les effectifs fréquentant dans le cycle d'enseignement donné (sans distinction d'âge) et la population ayant l'âge officiel d'admission à ce même cycle.
- **Le taux net de scolarisation** pour un cycle scolaire donné est défini comme la proportion des enfants dans la tranche d'âge de ce cycle ayant été scolarisés dans ce cycle.
- **Le taux d'admission** en première année est défini comme le nombre de nouveaux entrants en première année du cycle primaire qui ont l'âge officiel d'y entrer en proportion des enfants qui ont l'âge officiel d'entrer au primaire.
- **Le taux d'achèvement du cycle primaire** correspond au pourcentage d'enfants âgés de 3-5 ans au-dessus de l'âge prévu pour la dernière classe du cycle primaire et qui ont achevé cette classe.
- **Le taux de transition effectif du primaire au secondaire** désigne le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis en première année d'étude de l'enseignement secondaire au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude de l'enseignement primaire de l'année scolaire précédente.

## 3.1 NIVEAU D'INSTRUCTION

Dans les pays membres de l'UEMOA, 63,2 % de femmes de 15 ans et plus et 48,8 % d'hommes de la même tranche d'âge n'ont aucun niveau d'instruction (Graphique 3.1.1). Ce qui implique que dans la région, la proportion de femmes n'ayant aucun niveau d'instruction est supérieure de 14,4 points de pourcentage comparativement à celle des hommes. Cet écart varie considérablement entre les pays. Les écarts les plus élevés par rapport à la moyenne régionale s'observent en Guinée-Bissau (23,4 points de pourcentage), au Togo (19,6 points de pourcentage) et au Bénin (18,1 points de pourcentage). L'écart le plus faible de la région s'observe au Sénégal où 59,4 % des femmes n'ont aucun niveau d'instruction contre 50,2 % chez les hommes, soit un écart de 9,2 points de pourcentage.

Dans l'ensemble de la région, parmi les adultes de 15 ans et plus, plus d'hommes (17,7 %) que de femmes (14,2 %) ont atteint un niveau d'instruction primaire. Cet écart entre les hommes et les femmes existe dans

chacun des pays de l'UEMOA à l'exception de la Côte d'Ivoire où presque autant d'hommes (17,9 %) que de femmes (18,0 %) ont atteint un niveau d'instruction primaire. En outre, contrairement aux autres pays de la région, le Togo se démarque avec un écart à l'avantage des femmes, c'est-à-dire qu'au Togo, plus de femmes (24,3 %) que d'hommes (21,8 %) ont atteint un niveau d'instruction primaire.

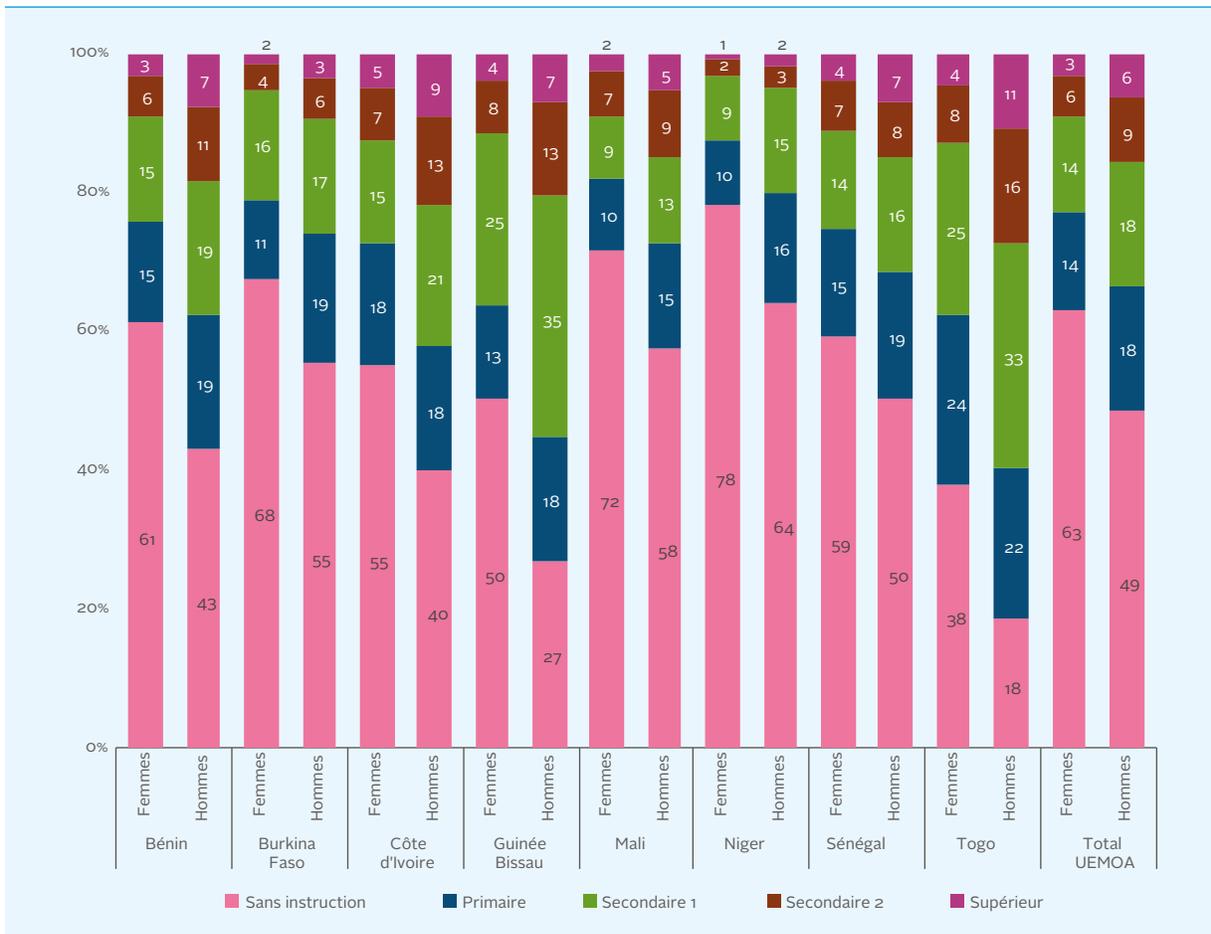
Les disparités en matière de taux d'instruction s'accroissent au niveau de l'enseignement secondaire. Dans la région UEMOA, 19,7 % de femmes contre 27,3 % d'hommes ont atteint un niveau d'instruction secondaire, soit un écart de 7,7 points de pourcentage en défaveur des filles. Cet écart est plus élevé au Togo (15,8 points de pourcentage) et en Guinée-Bissau (15,6 points de pourcentage), tandis qu'il est plus faible au Burkina Faso et au Sénégal (3,2 points de pourcentage).

Le Graphique 3.1.1 montre également que dans la zone UEMOA, les taux d'instruction au niveau de l'enseignement supérieur sont très bas. Dans cette région, environ 3 personnes sur 100 ont un niveau d'études

supérieures. Comme pour les cycles d'enseignements primaire et secondaire, les disparités en matière de taux d'instruction au cycle d'enseignement supérieur sont en défaveur des filles : deux fois plus d'hommes (6,2 %) que de femmes (3,0 %) ont un niveau d'études supérieures. Ces disparités sont très faibles au Niger

(1,1 point de pourcentage) tandis qu'au Togo, l'écart entre la proportion d'hommes et celle des femmes ayant reçu une formation supérieure est quasiment plus du double (6,3 points de pourcentage) de celui observé dans l'ensemble de la région (3,1 points de pourcentage).

**Graphique 3.1.1 :** Répartition en pourcentage de la population (15 ans et plus) selon le niveau d'instruction et par sexe, dans les pays membres de l'UEMOA



Les disparités entre les hommes et les femmes en matière de niveau d'instruction varient également suivant le milieu de résidence. Le Graphique 3.1.2 montre que dans les zones rurales, environ 8 femmes sur 10 (76,4 %) contre 6 hommes sur 10 (61,9 %) n'ont aucun niveau d'instruction. En revanche, ces estimations sont plus faibles dans les zones urbaines où environ 4 femmes sur 10 (42,5 %) contre 3 hommes sur 10 (29,2 %) ont déclaré n'avoir aucun niveau d'instruction. Il en ressort qu'en moyenne, plus de femmes que d'hommes n'ont aucun niveau d'instruction quel que

soit le milieu de résidence. Néanmoins, ces disparités sont légèrement plus accentuées dans les zones rurales (14,5 points de pourcentage) comparativement aux zones urbaines (13,2 points de pourcentage). Ce constat est le même pour chaque pays de la région UEMOA à l'exception du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal où les disparités sont légèrement plus élevées dans les zones urbaines.

Le Graphique 3.1.2 révèle également que dans les zones rurales, plus d'hommes (17,9 %) que de femmes (11,8 %) ont atteint un niveau d'instruction primaire.

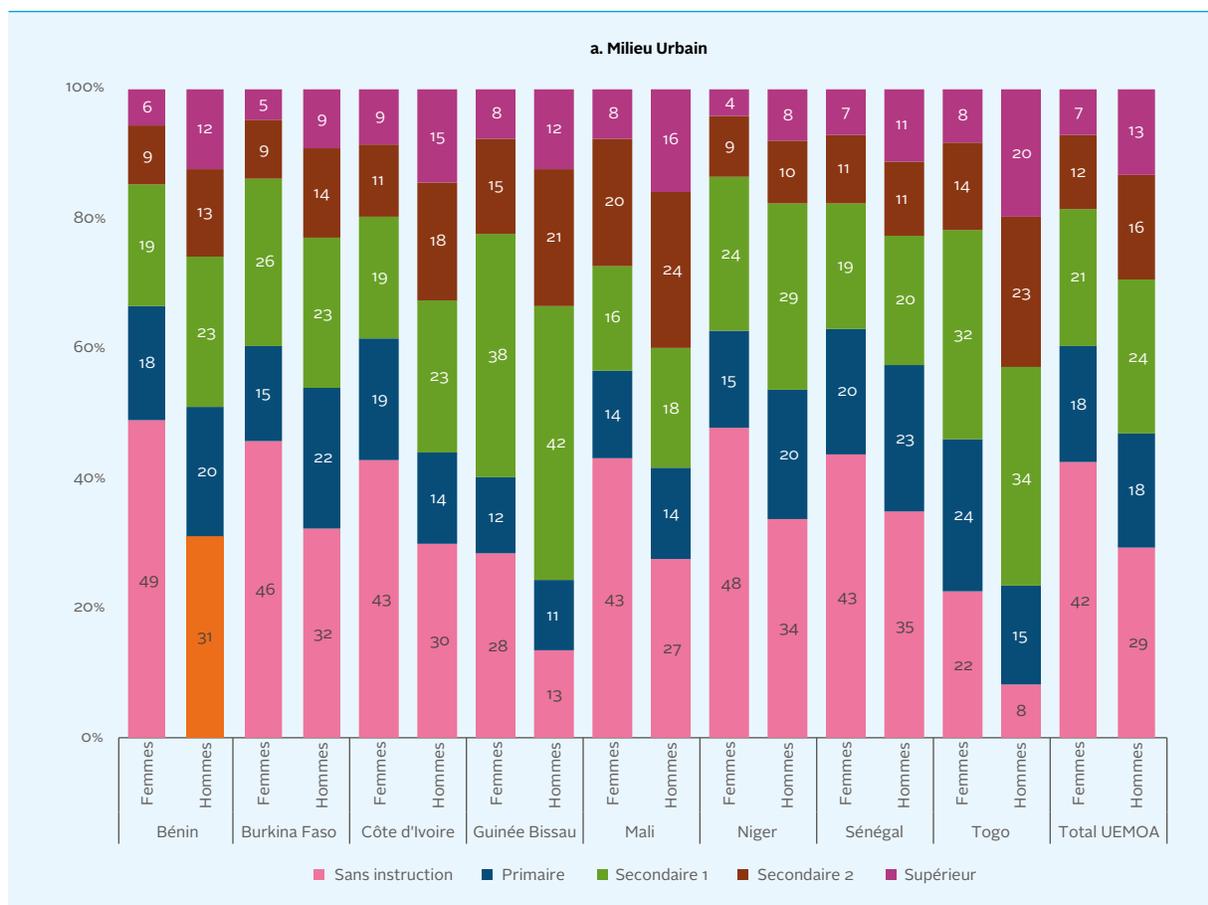
Cet écart entre les hommes et les femmes pourrait s'expliquer par les politiques d'expansion de l'accès à l'école primaire et leurs interactions avec les normes culturelles contraignantes notamment pour les filles et les femmes vivant dans les zones rurales. Contrairement aux zones rurales, dans les zones urbaines de certains pays de la région, plus de femmes que d'hommes ont atteint un niveau d'instruction primaire. Ceci est principalement le cas en Côte d'Ivoire où 18,7 % de femmes contre 14,1 % d'hommes ont un niveau d'études primaires, en Guinée-Bissau (11,7 % de femmes contre 11,0 % d'hommes) et au Togo (23,5 % de femmes contre 15,2 % d'hommes).

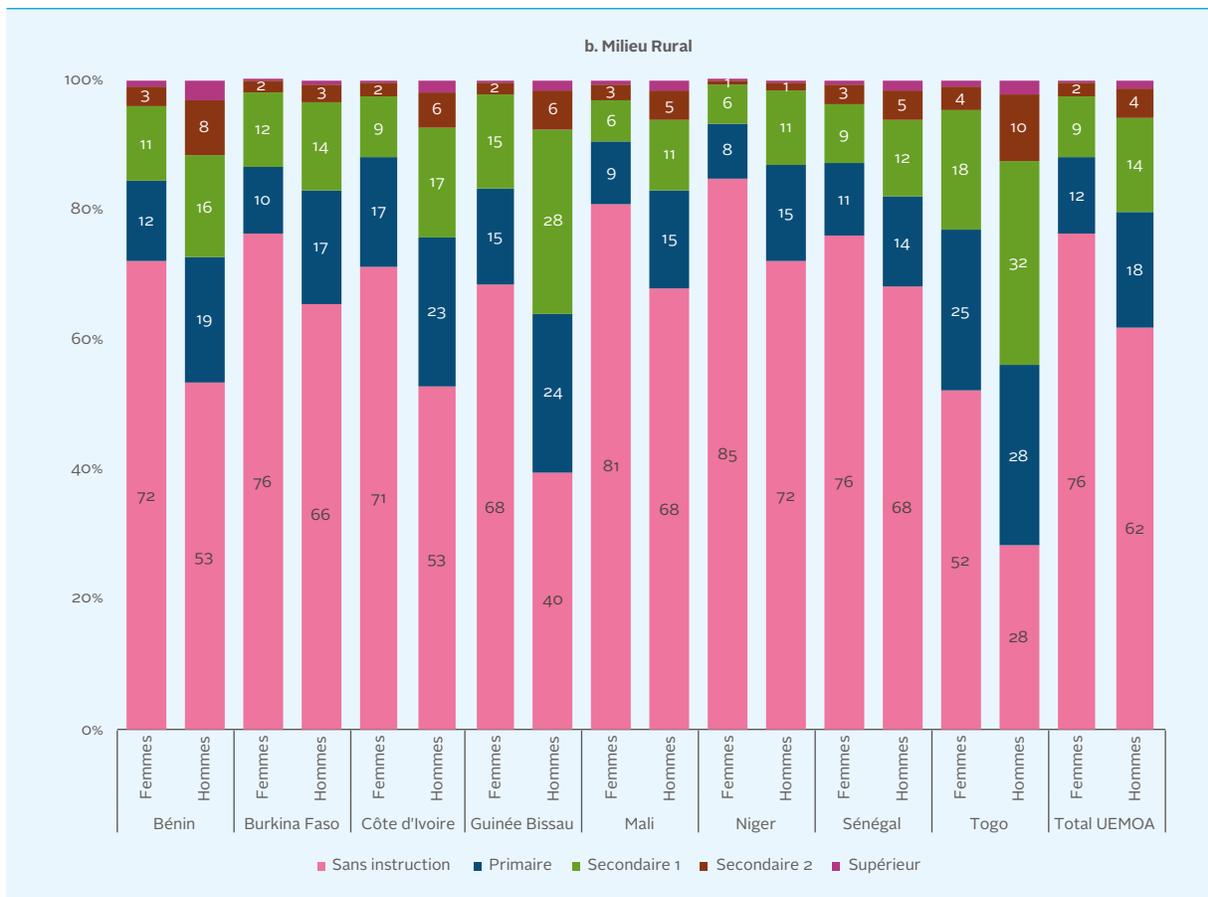
Au-delà du primaire, les disparités en matière de niveau d'instruction sont généralement en faveur des

hommes, et celles-ci sont similaires autant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. D'après le Graphique 3.1.2, plus d'hommes que de femmes ont atteint un niveau d'instruction secondaire et, au niveau régional, cet écart entre les hommes et les femmes est estimé à 7,4 points de pourcentage aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Une portion très faible de la population dans la région UEMOA a une formation universitaire. Dans les zones urbaines, 13,2 % d'hommes contre 7,1 % de femmes ont atteint un niveau d'instruction supérieur. Ces chiffres chutent à 1,4 % pour les hommes et 0,4 % pour les femmes dans les zones rurales (Graphique 3.1.2).

**Graphique 3.1.2 : Répartition en pourcentage de la population (15 ans et plus) selon le niveau d'instruction, par sexe et lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**



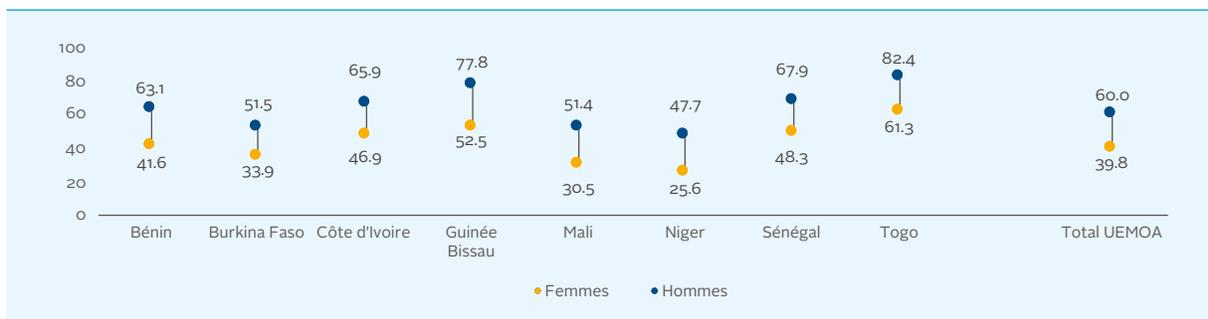


## 3.2 TAUX D'ALPHABÉTISATION

Le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus représente la proportion de la population de 15 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue quelconque. D'après le Graphique 3.2.1, ce taux est plus élevé chez les hommes (60,0 %) que chez les femmes (39,8 %)

vivant dans la région de l'UEMOA, ce qui correspond à un écart de 20,2 points de pourcentage en faveur des hommes. Comparativement à la moyenne régionale, les disparités en termes de taux d'alphabétisation sont plus élevées en Guinée-Bissau (25,3 points de pourcentage en faveur des hommes) et au Niger (22,1 points de pourcentage en faveur des hommes).

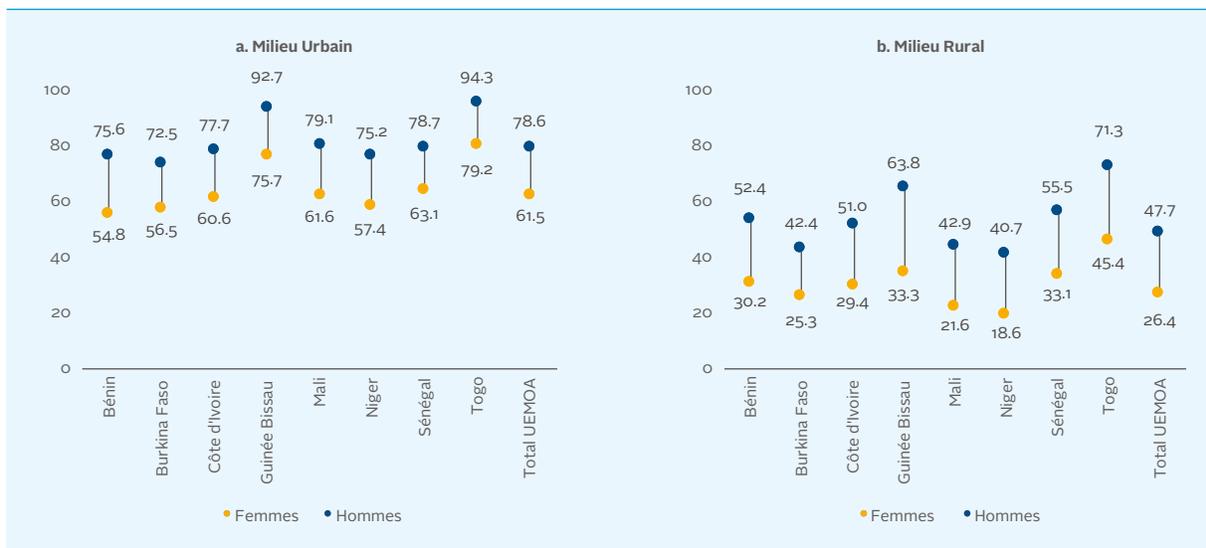
**Graphique 3.2.1 : Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA**



Parmi les pays membres de l'UEMOA, le désavantage des femmes en termes de taux d'alphabétisation est plus important dans les zones rurales que dans les zones urbaines. D'après le Graphique 3.2.2, en moyenne, dans les zones urbaines, 78,6 % d'hommes

contre 61,5 % de femmes sont alphabétisés (soit un écart de 17,1 points de pourcentage) tandis que dans les zones rurales, 47,7 % d'hommes contre 26,4 % de femmes sont alphabétisés (soit un écart de 21,4 points de pourcentage).

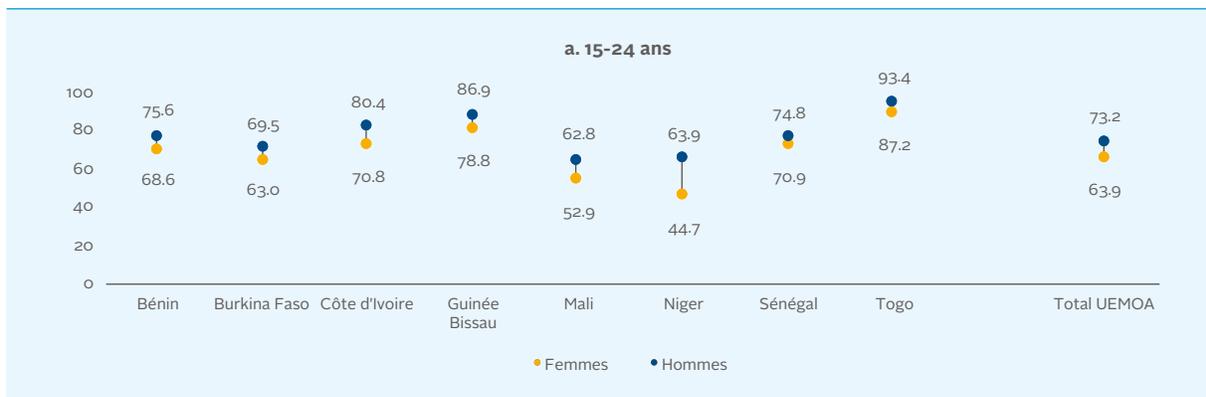
**Graphique 3.2.2 : Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) par sexe et lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**

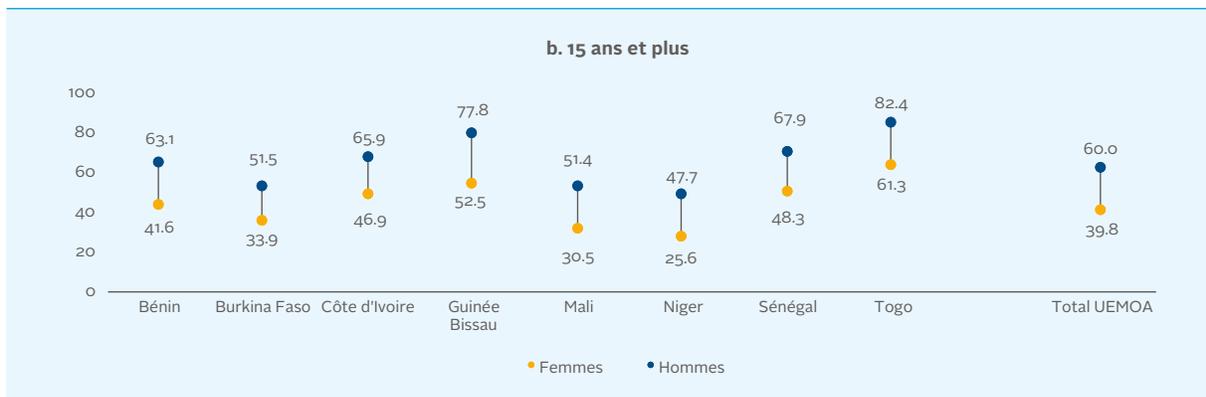


Aux jeunes âges, le taux d'alphabétisation est globalement plus élevé, tandis que les disparités entre les hommes et les femmes sont plus faibles. Parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 63,9 % de femmes savent lire et écrire contre 73,2 % d'hommes, soit une différence hommes-femmes égale à 9,4 points de pourcentage (Graphique 3.2.3). Ces écarts sont présents

dans tous les pays de la région. Cependant, l'on note que l'écart entre les hommes et les femmes en termes de taux d'alphabétisation pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans est particulièrement élevé au Niger où 63,9 % d'hommes contre 44,7 % de femmes sont alphabétisés (un écart de 19,2 points de pourcentage comparativement à l'écart régional de 8,7 points de pourcentage).

**Graphique 3.2.3 : Taux d'alphabétisation selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA**

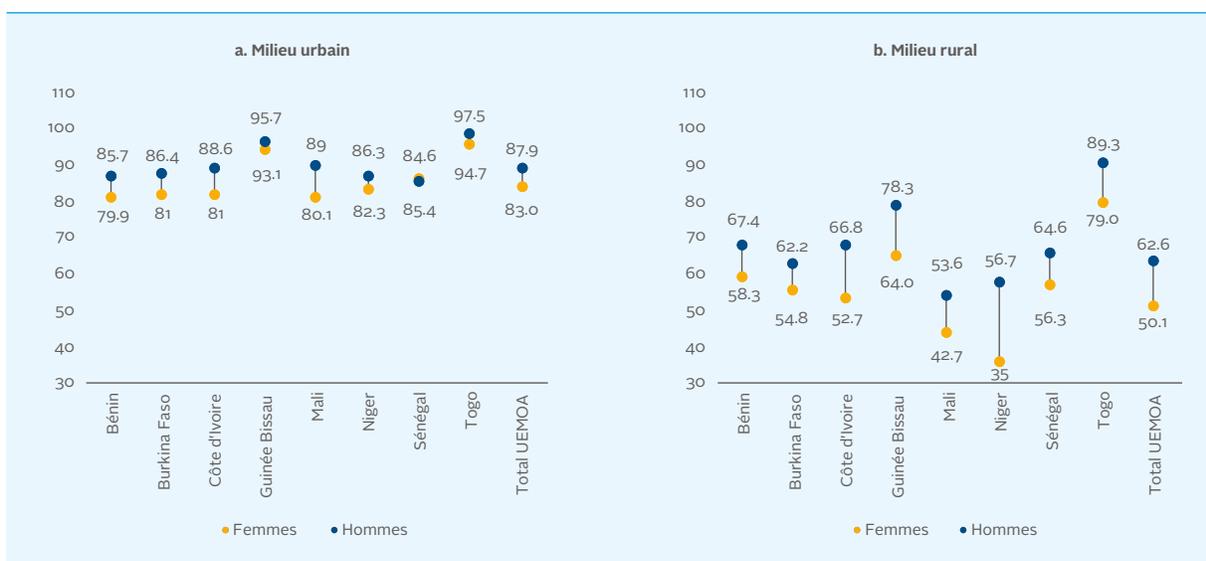




L'analyse selon le milieu de résidence dans le Graphique 3.2.4 montre également que les écarts entre les hommes et les femmes en termes de taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont plus

élevés dans les zones rurales (12,6 points de pourcentage en faveur des hommes) comparativement aux zones urbaines (5,0 points de pourcentage en faveur des hommes).

**Graphique 3.2.4 :** Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) par sexe et lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA



### 3.3 TAUX BRUT DE SCOLARISATION

Le taux brut de scolarisation pour un cycle d'enseignement donné se définit comme le rapport entre les effectifs inscrits dans le cycle d'enseignement donné (sans distinction d'âge) et la population ayant l'âge offi-

ciel d'admission à ce même cycle.<sup>19</sup> Dans cette section, les graphiques montrent les taux bruts de scolarisation pour différents cycles scolaires dans les 8 Etats membres de l'UEMOA. De façon générale au sein de la région, l'on observe que les taux bruts de scolarisation sont inférieurs à 100 %, indiquant ainsi que l'accès universel à l'éducation, quel que soit le cycle d'enseignement, est loin d'être atteint. Toutefois, il existe de

<sup>19</sup> La tranche d'âge 6-11 ans a été utilisée pour le calcul du taux de scolarisation au primaire dans tous les pays à l'exception du Mali et du Niger où c'est la tranche 7-12 ans qui est utilisée.

larges différences entre les hommes et les femmes et celles-ci varient selon le pays et le lieu de résidence.

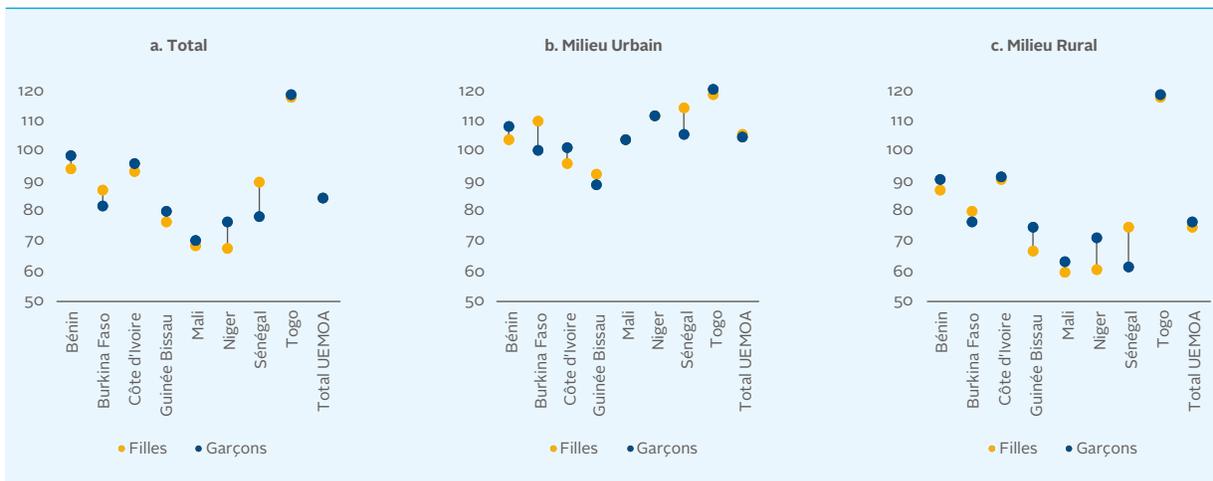
## Enseignement primaire

Au cycle primaire (panel a. du Graphique 3.3.1), la moyenne régionale du taux brut de scolarisation est sensiblement la même chez les filles (82,8 %) et chez les garçons (83,5 %). Ce taux régional signifie que, sur 10 enfants en âge d'être inscrits à l'école primaire (enfants de 7-12 ans au Mali et au Niger, et enfants de 6-11 ans dans les 6 autres pays de la région), environ 8 le sont effectivement. Cette situation est valable aussi bien pour les filles que pour les garçons tel que le montre l'indice de parité (1,0) qui est lié au taux brut de scolarisation au niveau primaire (Graphique 3.3.2). Toutefois, ces taux estimés au niveau régional masquent des réalités différentes entre les pays. D'après le Graphique 3.3.1, les taux bruts de scolarisation sont légèrement plus élevés pour les filles que pour les garçons vivant au Burkina Faso (85,6 % pour les filles contre 80,2 % pour les garçons) et au Sénégal (88,8 % pour les filles contre 77,4 % pour les garçons). L'indice de parité légèrement supérieur à 1 dans ces deux pays

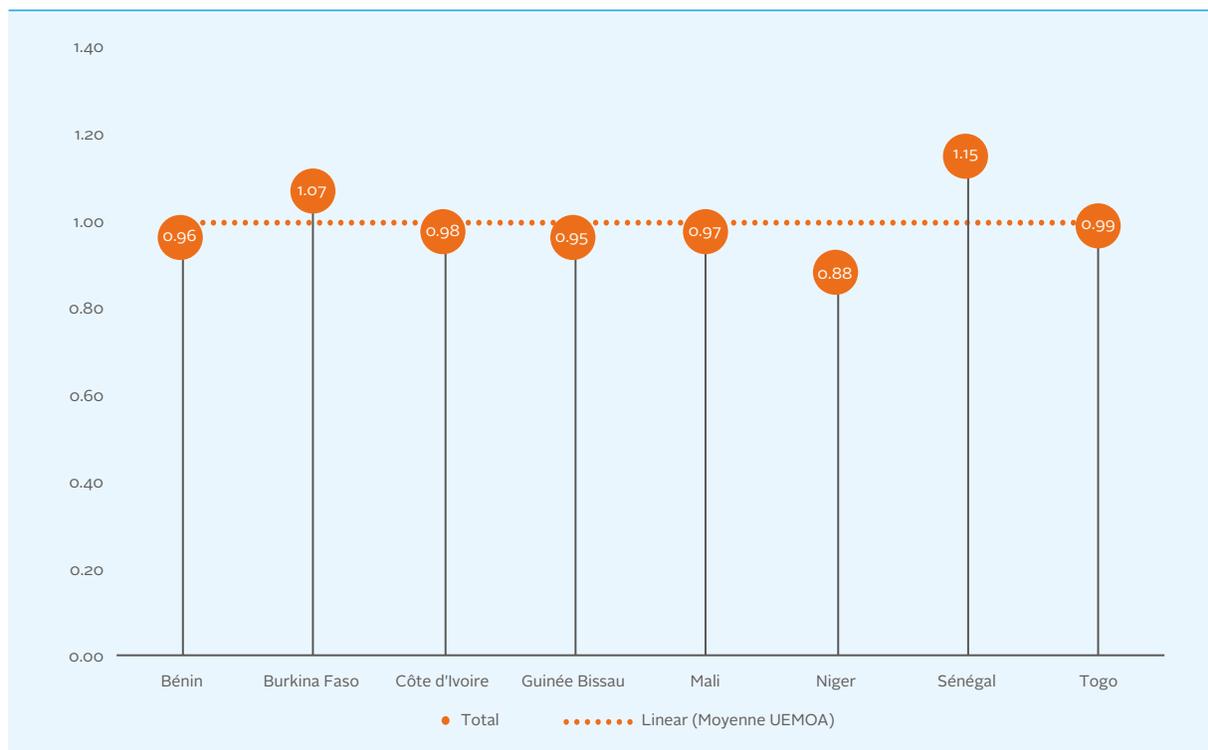
(Graphique 3.3.2) confirme ce constat. À l'inverse, dans les autres pays de la région, à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger et le Togo, les garçons ont un léger avantage en termes de taux brut de scolarisation au niveau primaire.

L'on observe également que le taux brut de scolarisation au primaire varie, de façon notable en fonction du milieu de résidence (panels b. et c. du Graphique 3.3.1). Les zones rurales présentent les taux bruts de scolarisation au primaire les plus bas avec une moyenne régionale de 75,3 % pour les garçons et 73,8 % pour les filles. De plus, dans la plupart des pays (à l'exception du Burkina Faso et du Sénégal), l'écart entre les hommes et les femmes en milieu rural est généralement en faveur des garçons, illustrant le fait qu'en milieu rural, les garçons sont un peu plus scolarisés au primaire que les filles. En revanche, dans les zones urbaines où les taux bruts de scolarisation sont en moyenne au-dessus de 100 %, l'on observe que plus de filles que de garçons sont scolarisées au primaire, et ceci s'observe dans 5 pays (Burkina Faso, Guinée-Bissau, Mali, Niger et Sénégal) sur les 8 que compte la région.

**Graphique 3.3.1 :** Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe et le milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA



**Graphique 3.3.2** : Indice de parité du taux brut de scolarisation au primaire, dans les pays membres de l’UEMOA



## Enseignement secondaire

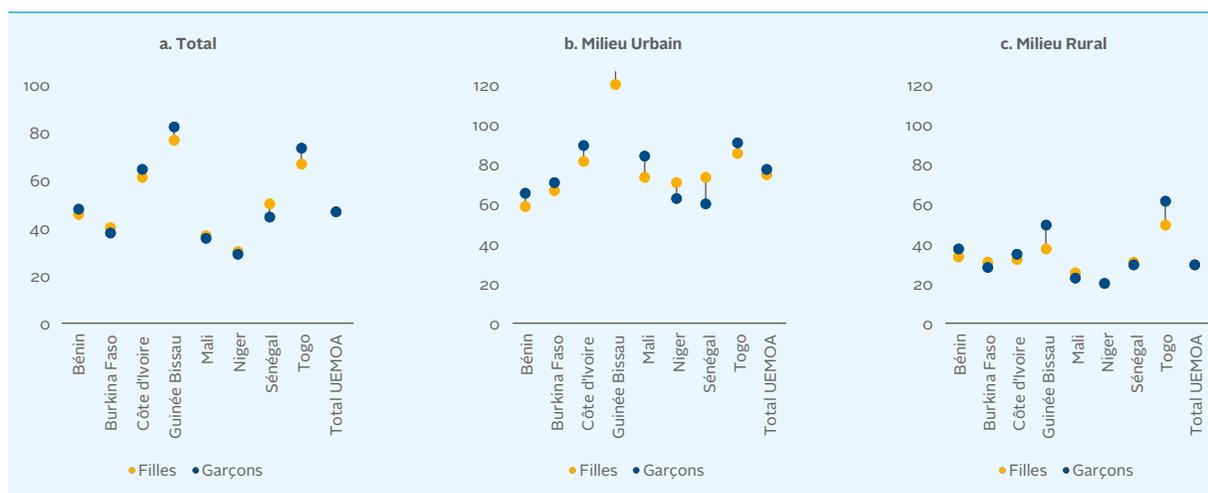
Le premier panel du Graphique 3.3.3 montre que les taux bruts de scolarisation au secondaire sont moins élevés (45,9 % pour les filles et 45,3 % pour les garçons) comparativement à ceux observés au primaire (82,8 % pour les filles et 83,5 % pour les garçons). Les taux au niveau secondaire suggèrent que les enfants scolarisés dans ce cycle représentent près de la moitié des enfants en âge d'y être scolarisés<sup>20</sup>. Tout comme dans le cas de l'enseignement primaire, l'on observe que les écarts entre les garçons et les filles en termes de taux brut de scolarisation au secondaire sont presque nuls (indice de parité égal à 1, voir Graphique 3.3.4), mais des différences existent entre les pays. Dans certains pays tel que le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal, plus de filles que de garçons sont scolarisés au

niveau secondaire. En revanche, cet avantage pour les filles disparaît dans les pays tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo où, au contraire, l'on observe des taux bruts de scolarisation plus élevés pour les garçons que pour les filles.

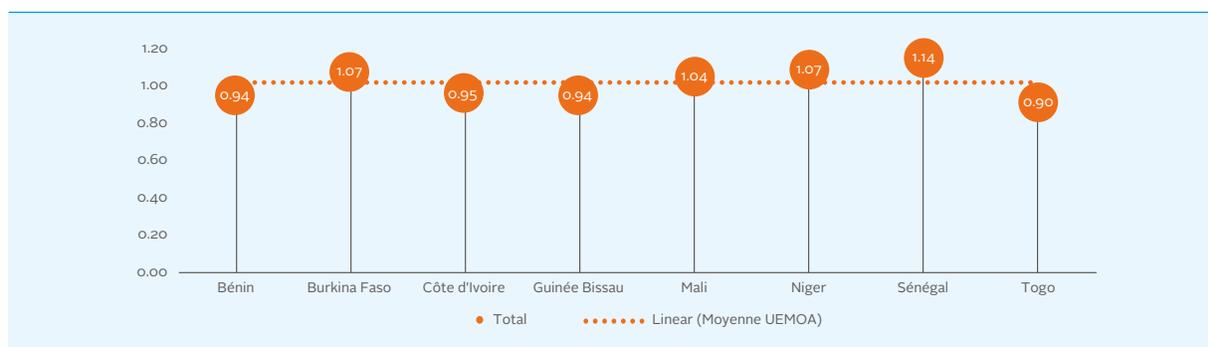
La décomposition par milieu de résidence (panels b. et c. du Graphique 3.3.3) montre que les milieux urbains sont les principaux moteurs des écarts entre les hommes et les femmes en termes de taux brut de scolarisation au secondaire. La juxtaposition des zones rurales et urbaines montre également que les taux les plus faibles s'observent dans les zones rurales : le taux brut de scolarisation au secondaire s'élève à 73,8 % pour les filles et à 75,6 % pour les garçons dans les zones urbaines. Ces taux chutent à 27,9 % pour les filles et 28,3 % pour les garçons en zones rurales.

<sup>20</sup> La tranche d'âge 12-18 ans a été utilisée pour le calcul du taux de scolarisation au secondaire dans tous les pays à l'exception du Mali et du Niger où c'est la tranche 13-19 ans qui est utilisée.

**Graphique 3.3.3** : Taux brut de scolarisation au secondaire selon le sexe et le milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA



**Graphique 3.3.4** : Indice de parité du taux brut de scolarisation secondaire, dans les pays membres de l'UEMOA



Note : La ligne fournit la moyenne pour les pays UEMOA.

## Enseignement supérieur

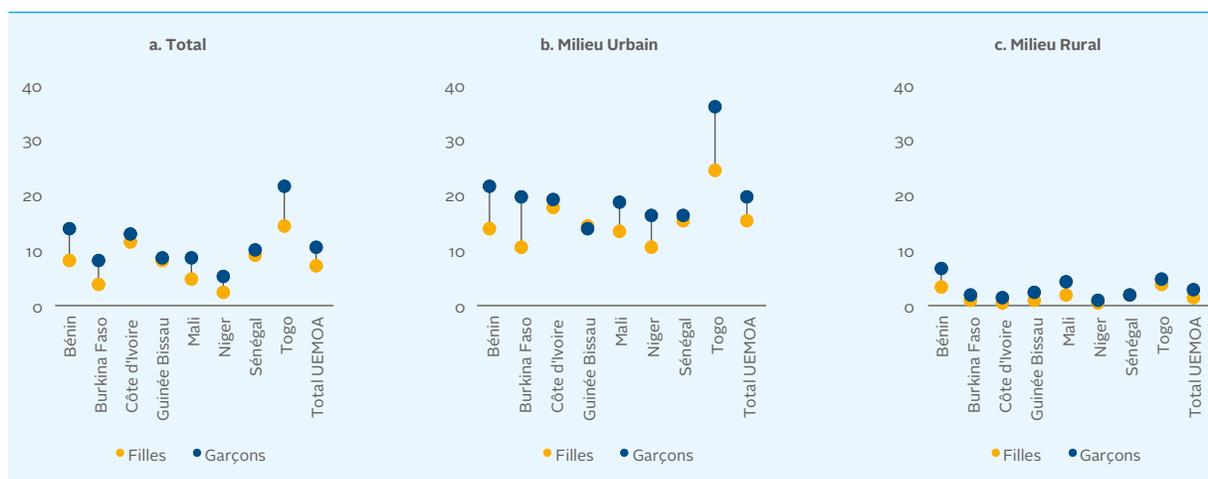
Comparativement aux niveaux d'enseignement primaire et secondaire, le niveau d'enseignement supérieur présente les taux bruts de scolarisation les plus faibles (10,4 % pour les garçons et 6,9 % pour les filles, voir Graphique 3.3.5) et les écarts entre les hommes et les femmes les plus élevés, avec un indice de parité se situant à 0,7 (voir Graphique 3.3.6). Dans la région, les pays ayant les plus grands écarts entre les hommes et les femmes en termes de taux brut de scolarisation au supérieur<sup>21</sup> sont : le Togo (7,2 points de pourcentage

en faveur des hommes), le Bénin (5,6 points de pourcentage en faveur des hommes) et le Burkina Faso (4,1 points de pourcentage en faveur des hommes).

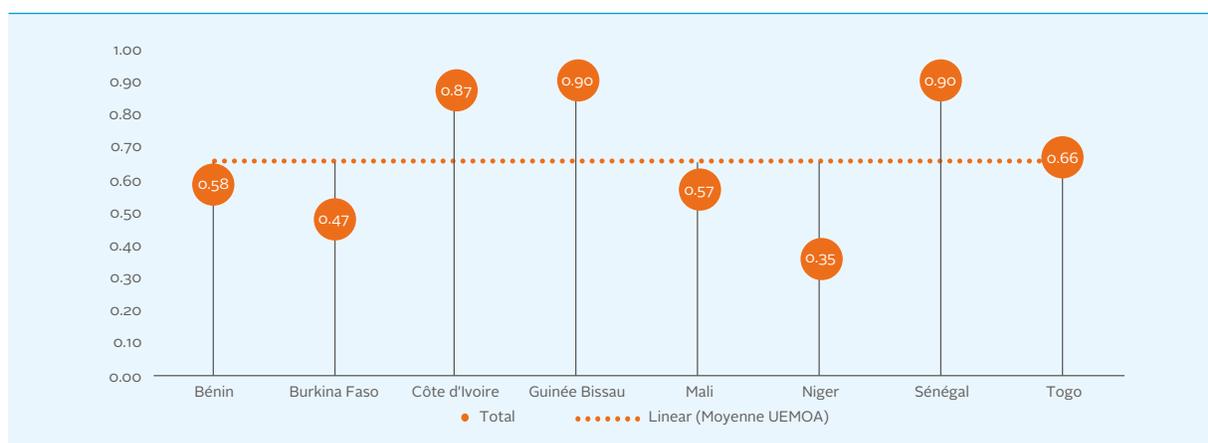
Comme pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire, le taux brut de scolarisation au niveau supérieur de même que les écarts entre les hommes et les femmes sont plus élevés en zone urbaines où se concentrent en général la majeure partie des universités. En milieu rural, les taux bruts de scolarisation au niveau supérieur chutent drastiquement. Ils oscillent entre 0,1 % et 3,4 % chez les filles et entre 0,8 % et 6,4 % chez les garçons (panels b. et c. du Graphique 3.3.5).

<sup>21</sup> La tranche d'âge 19-24 ans a été utilisée pour le calcul du taux de scolarisation au supérieur dans tous les pays à l'exception du Mali et du Niger où c'est la tranche 20-25 ans qui est utilisée.

**Graphique 3.3.5 :** Taux brut de scolarisation au supérieur selon le sexe et le milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA



**Graphique 3.3.6 :** Indice de parité du taux brut de scolarisation au supérieur, dans les pays membres de l'UEMOA



Note : La ligne fournit la moyenne pondérée pour les pays UEMOA.

En résumé, les taux bruts de scolarisation dans la région UEMOA sont globalement en dessous de 100 %. Plus le niveau d'enseignement augmente plus ces taux baissent ce qui témoigne de la nécessité de la mise en place de politiques d'éducation qui permettraient d'accroître les niveaux de scolarisation dans la région.

tranche d'âge de ce cycle ayant été scolarisés dans ce cycle. Contrairement au taux brut de scolarisation, le taux net de scolarisation ne peut pas être plus grand que 100 %. Cet indicateur de référence permet de mesurer la participation scolaire réelle de la population d'âge scolaire officiel pour le niveau d'enseignement considéré.

## 3.4 TAUX NET DE SCOLARISATION

Le taux net de scolarisation pour un cycle scolaire donné est défini comme la proportion des enfants dans la

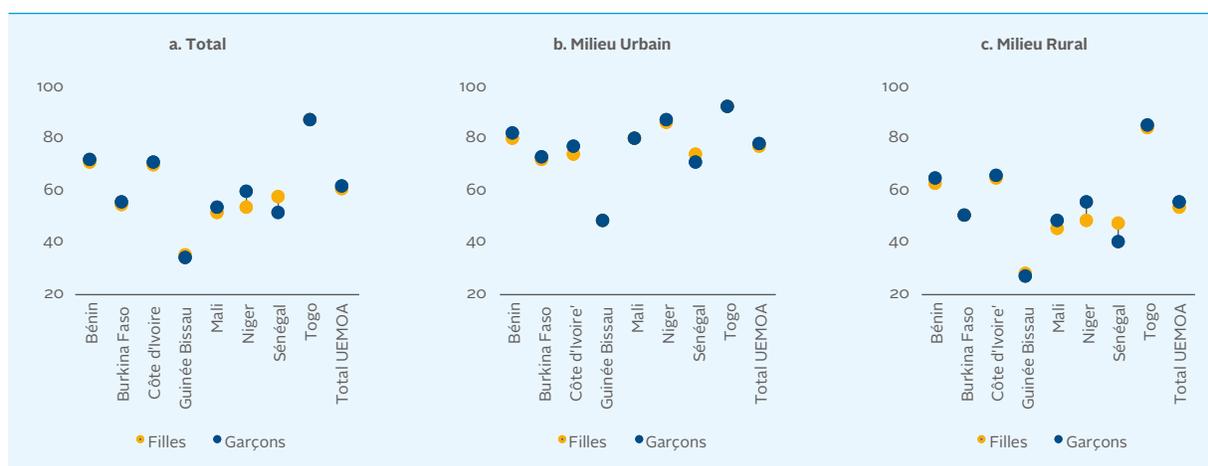
## Enseignement primaire

Dans la zone UEMOA, le taux net de scolarisation au primaire est légèrement inférieur pour les filles (59,3 %) que pour les garçons (60,6 %) (panel a. du Graphique 3.4.1). Ces taux largement inférieurs à 100 %

suggèrent que l'universalité de la scolarisation au primaire est loin d'être atteinte. Une analyse selon les pays montre des différences en termes d'efforts de scolarisation. L'on peut distinguer deux groupes de pays. D'une part, les pays ayant des taux nets de scolarisation plus proches des taux universels au primaire, avec des taux nets supérieurs à la moyenne régionale aussi bien pour les filles que pour les garçons : il s'agit du Togo (85,8 % pour les filles et 86,3 % pour les garçons), du Bénin (69,0 % pour les filles et 70,6 % pour les garçons) et de la Côte d'Ivoire (68,1 % pour les filles et 69,8 % pour les garçons). D'autre part, les pays ayant des taux nets de scolarisation au primaire plus faibles que la moyenne régionale et qui, de fait s'éloignent davantage du taux net de scolarisation universelle au primaire : il s'agit entre autres de la Guinée-Bissau (34,2 % pour les filles et 33,1 % pour les garçons) et du Mali (50,7 % pour les filles et 52,3 % pour les garçons) qui ont les taux nets de scolarisation au primaire les plus bas de la région. Concernant la comparaison des taux de scolarisation au primaire entre les filles et les garçons, l'on note que quasiment tous les pays de la région présentent de faibles écarts en faveur des garçons (allant de 0,5 point de pourcentage au Togo à 6,7 points de pourcentage au Niger), à l'exception de deux pays pour lesquels les écarts existants sont au contraire en faveur des filles : il s'agit de la Guinée-Bissau avec un écart de 1,1 point de pourcentage en faveur des filles et du Sénégal avec un écart de 6,1 points de pourcentage en faveur des filles.

L'analyse par milieu de résidence (panels b. et c. du Graphique 3.4.1) montre également que le taux net de scolarisation au primaire est plus élevé dans les zones urbaines comparativement aux zones rurales. Le taux net de scolarisation au niveau régional est de 76,0 % pour les filles et 76,8 % pour les garçons dans les zones urbaines (soit un écart de 0,8 point de pourcentage en faveur des garçons). Ce taux chute à 52,2 % pour les filles et 54,0 % pour les garçons dans les zones rurales (soit un écart de 1,8 points de pourcentage en faveur des garçons). À l'échelle des pays, il est intéressant de mentionner que dans les pays comme le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, le taux net de scolarisation au primaire est plus élevé pour les garçons comparativement aux filles. Toutefois, contrairement à la tendance régionale, cette inégalité en faveur des garçons est plus élevée dans les zones urbaines (écart de 1,6 point de pourcentage au Burkina Faso et de 3,1 points de pourcentage en Côte d'Ivoire) comparativement aux zones rurales (écart de 0,4 point de pourcentage au Burkina Faso et de 1,0 point de pourcentage en Côte d'Ivoire). De plus, contrairement à la tendance régionale, l'on note que l'écart entre les hommes et les femmes est en faveur des filles en Guinée-Bissau et au Sénégal. Cet écart en faveur des filles est plus élevé dans les zones rurales (écart de 1,1 point de pourcentage en Guinée-Bissau et de 7,8 points de pourcentage au Sénégal) comparativement aux zones urbaines (écart de 0,6 point de pourcentage en Guinée-Bissau et de 3,7 points de pourcentage au Sénégal).

**Graphique 3.4.1 : Taux net de scolarisation au primaire selon le sexe et le milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**



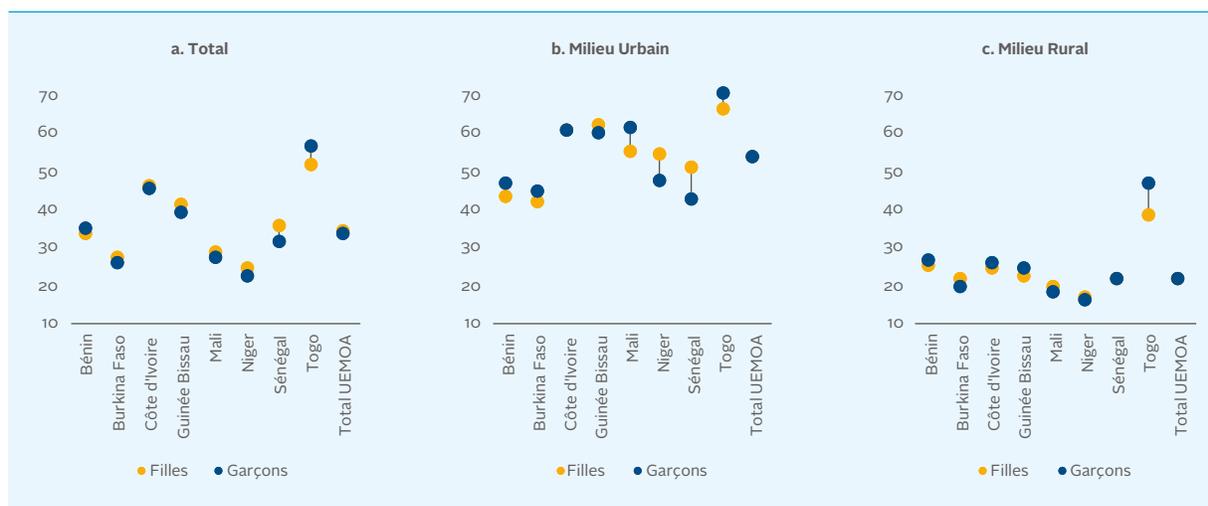
## Enseignement secondaire

S'agissant des taux nets de scolarisation au secondaire, ils sont sensiblement plus faibles comparativement aux taux nets de scolarisation au primaire. D'après le premier panel du Graphique 3.4.3, la région de l'UEMOA présente un taux net de scolarisation au secondaire légèrement plus élevé pour les filles (33,8 %) que pour les garçons (32,6 %). À l'échelle des pays, le Togo, la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau affichent des taux nets de scolarisation au secondaire supérieur à la moyenne de la région aussi bien pour les filles que pour les garçons. De plus, un écart entre les hommes et les femmes en faveur des filles s'observe dans la plupart des pays membres de l'UEMOA à l'exception du Bénin (32,8 % pour les filles contre 34,2 % pour les garçons) et du Togo (50,8 % pour les filles contre 55,8

% pour les garçons) où plus de garçons que de filles sont scolarisés au secondaire.

La comparaison entre le milieu rural et le milieu urbain (panels b. et c. du Graphique 3.4.3) révèle qu'au niveau régional, le taux net de scolarisation au secondaire est légèrement plus élevé pour les filles (53,2 %) comparativement aux garçons (52,7 %) dans les zones urbaines (un écart de 0,5 point de pourcentage en faveur des filles) tandis que il n'existe presque aucun écart entre les hommes et les femmes dans les zones rurales où le taux net de scolarisation au secondaire s'élève à 21,4 % chez les filles et 21,3 % chez les garçons. Il est important de mentionner toutefois que cette tendance au niveau régional ne s'observe pas systématiquement dans tous les pays membres de l'UEMOA. En effet, la comparaison entre les zones rurales et les zones urbaines fait ressortir des tendances qui varient d'un pays à l'autre.

**Graphique 3.4.3 : Taux net de scolarisation au secondaire selon le sexe et le milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**



## Enseignement supérieur

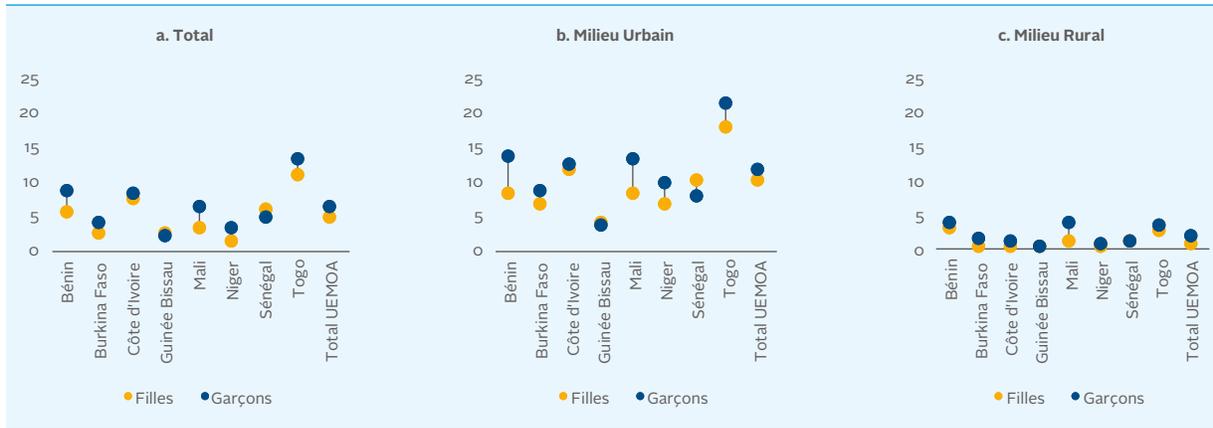
En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le taux net de scolarisation est extrêmement bas quel que soit le sexe (panel a. du Graphique 3.4.5). Dans l'ensemble de la région de l'UEMOA, seulement 4,5 % de filles et 6,2 % de garçons sont scolarisés au niveau supérieur. L'analyse à l'échelle des pays montre que chez les filles, ce taux varie de 10,6 % au Togo à 1,2 % au Niger. De même, pour les garçons, le taux oscille entre 13,0 % au

Togo et 1,9 % en Guinée-Bissau. Les inégalités entre les hommes et les femmes varient également d'un pays à l'autre. Bien que l'ensemble de la région affiche en moyenne un écart de 1,7 points de pourcentage en faveur des hommes, une tendance inverse en faveur des femmes est observée en Guinée-Bissau (écart de 0,2 point de pourcentage en faveur des filles) et au Sénégal (écart de 1,1 point de pourcentage en faveur des filles).

Par ailleurs, les panels b. et c. du Graphique 3.4.5 montrent que les taux nets de scolarisation au supérieur sont davantage plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans la région, 9,7 % de filles et 11,3 % de garçons sont scolarisés au niveau supérieur dans les zones urbaines. Ces taux chutent à 0,7 % pour les filles

et 1,8 % pour les garçons dans les zones rurales. Les inégalités entre les hommes et les femmes, bien que faibles, sont plus importantes dans les zones urbaines (1,6 point de pourcentage en faveur des garçons) comparativement aux zones rurales (1,0 point de pourcentage en faveur des garçons).

**Graphique 3.4.5 :** Taux net de scolarisation au supérieur selon le sexe et le milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA

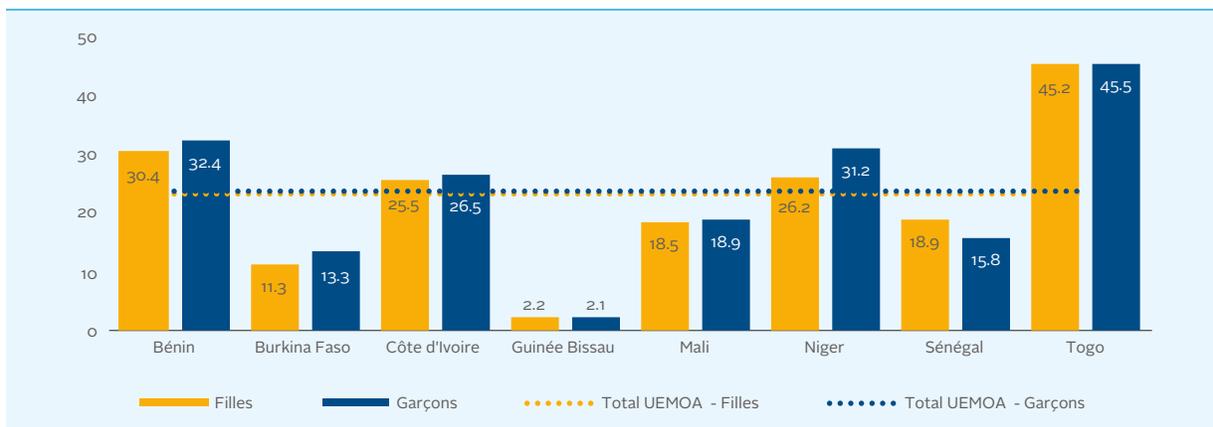


### 3.5 TAUX D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DU CYCLE PRIMAIRE

Le taux d'admission en première année est défini comme le nombre de nouveaux entrants en première année du cycle primaire qui ont l'âge officiel d'y entrer en proportion des enfants qui ont l'âge officiel d'en-

trer au primaire. Dans la zone UEMOA, moins de filles (23,2 %) que de garçons (24,0 %) sont nouvellement admises en première année du cycle primaire (Graphique 3.5.1). Cette situation s'observe dans tous les pays de la région à l'exception de la Guinée-Bissau et du Sénégal où, au contraire, l'on observe une proportion plus élevée de filles que de garçons nouvellement admis en première année du cycle primaire.

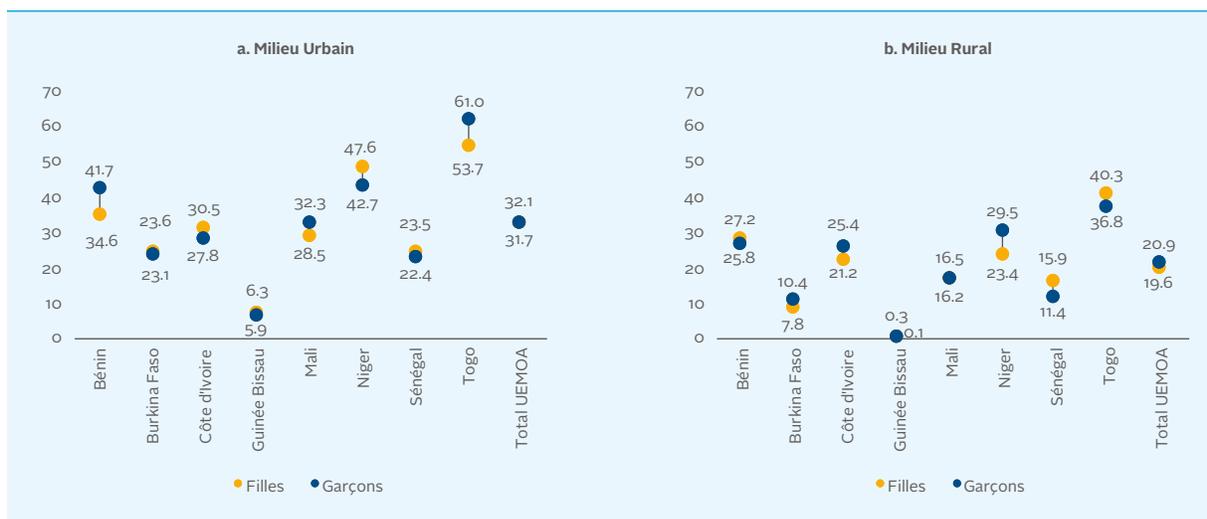
**Graphique 3.5.1 :** Taux d'admission en première année du cycle primaire selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA



La répartition selon le milieu de résidence montre que les taux d'admission en première année du cycle primaire sont de façon générale plus faibles dans les zones rurales, comparativement aux zones urbaines (Graphique 3.5.2). Au niveau régional, contrairement aux zones urbaines où l'on observe un taux d'admission en première année du cycle primaire plus élevé chez les filles (32,1 %) que chez les garçons (31,7 %), l'inverse s'observe dans les zones rurales (19,6 % chez les filles contre 20,9 % chez les garçons). Soit un écart de 0,5 point de pourcentage en faveur des filles dans les zones urbaines contre un écart de 1,3 point de pourcentage en faveur des garçons dans les zones rurales. Cette tendance régionale est présente notamment au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Niger. Dans ces pays, l'écart en termes de taux d'admission au cycle primaire est plus avantageux pour les filles dans les zones urbaines, tandis que cet

écart est avantageux pour les garçons dans les zones rurales. À l'inverse, les autres pays de la région à savoir le Bénin, le Mali et le Togo s'écartent davantage de la tendance régionale. En effet, dans les zones rurales du Bénin et du Togo par exemple, plus de filles (27,2 % au Bénin et 40,3 % au Togo) que de garçons (25,8 % au Bénin et 36,8 % au Togo) sont admises en première année du cycle primaire tandis que, dans les zones urbaines de ces mêmes pays, plus de garçons (41,7 % au Bénin et 61,0 % au Togo) que de filles (34,6 % au Bénin et 53,7 % au Togo) sont admis en première année du cycle primaire. S'agissant du Mali, plus de garçons que de filles sont admis en première année du cycle primaire aussi bien dans les zones urbaines (28,5 % chez les filles contre 32,3 % chez les garçons) que dans les zones rurales (16,2 % chez les filles contre 16,5 % chez les garçons).

**Graphique 3.5.2 : Taux d'admission en première année du cycle primaire selon le sexe et le milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**



## 3.6 TAUX D'ACHÈVEMENT D'UN CYCLE DONNÉ

### Enseignement primaire

Le taux d'achèvement du cycle primaire correspond au pourcentage d'enfants âgés de 3-5 ans au-dessus de l'âge prévu pour la dernière classe du cycle primaire et

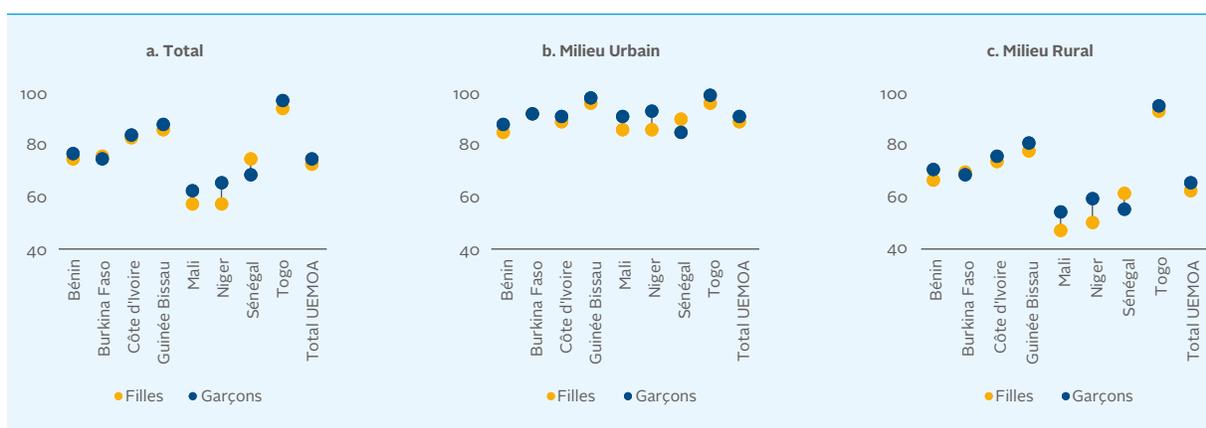
qui ont achevé cette classe. Le panel a. du Graphique 3.6.1 révèle qu'au niveau régional, le taux d'achèvement du cycle primaire dans l'espace UEMOA est de 72,2 % pour les filles et 73,4 % pour les garçons. Ces chiffres indiquent que les filles ont moins de chance d'achever le cycle primaire que les garçons. Ce constat s'observe dans chacun des pays de la zone UEMOA à l'exception du Burkina Faso et du Sénégal où plus de filles (74,6 % au Burkina Faso et 74,2 % au Sénégal) que de gar-

çons (73,7 % au Burkina Faso et 67,9 % au Sénégal) achèvent le cycle primaire.

L'analyse par milieu de résidence montre que les taux d'achèvement du cycle primaire sont en moyenne plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural aussi bien pour les filles que pour les garçons (panels b. et c. du Graphique 3.6.1). D'après les estimations régionales, 88,0 % de filles contre 89,6 % de garçons achèvent le cycle primaire dans les zones urbaines. Ces pourcentages chutent à 61,3 % pour les filles et 64,2 % pour les garçons dans les zones rurales. Lorsque l'on analyse les différences entre les hommes et les femmes, l'on peut

distinguer trois groupes de pays. Le premier groupe comprend le Burkina Faso avec un écart en faveur des garçons (0,2 point de pourcentage) dans les zones urbaines et un écart en faveur des filles (0,8 point de pourcentage) dans les zones rurales. Le deuxième groupe est composé du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger et du Togo qui présentent tous un écart en défaveur des filles aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Le troisième groupe comprend le Sénégal qui présente un écart avantageux pour les filles aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

**Graphique 3.6.1 : Taux d'achèvement au cycle primaire selon le sexe et le milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**



## Premier cycle de l'enseignement secondaire

À la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, le taux d'achèvement est plus faible aussi bien pour les filles que pour les garçons comparativement aux taux d'achèvement du cycle primaire (panel a. du Graphique 3.6.2). De plus, l'on observe que, dans la zone UEMOA, un pourcentage plus élevé de garçons (52,6 %) que de filles (46,1 %) achèvent le premier cycle secondaire. L'avantage des garçons en termes de taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire oscille entre 1,5 points de pourcentage au Burkina Faso et 16,2 points de pourcentage au Niger. À l'inverse, au Sénégal, l'avantage des garçons disparaît. Dans ce pays, plus de filles (51,0 %) que de garçons

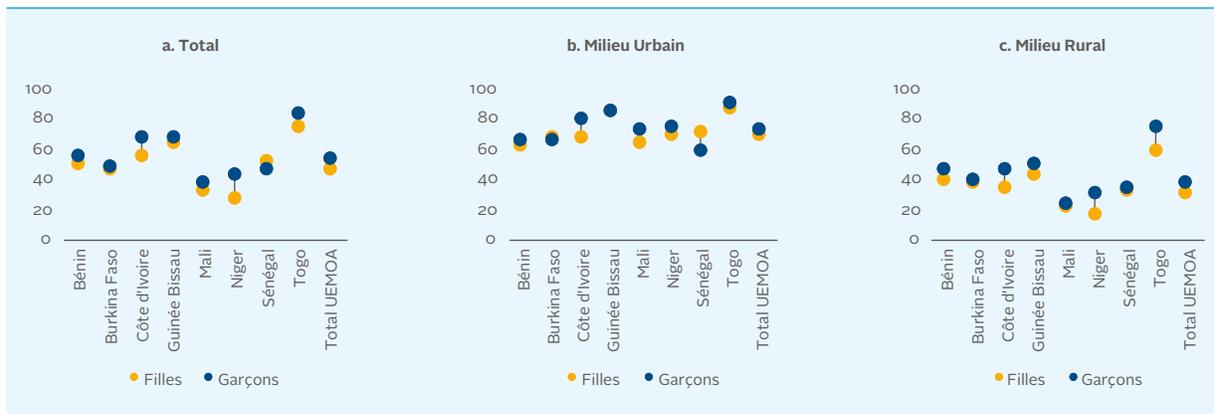
(45,1 %) terminent le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Tout comme pour l'enseignement primaire, l'analyse par milieu de résidence montre que les taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire (panels b. et c. du Graphique 3.6.2) sont en moyenne plus élevés en zone urbaine qu'en zone rurale aussi bien pour les filles que pour les garçons. Dans les zones urbaines tout comme dans les zones rurales de l'ensemble de la région, plus de garçons que de filles achèvent le premier cycle de l'enseignement secondaire. Toutefois, cet écart entre les hommes et les femmes est plus élevé dans les zones rurales. En effet, dans les zones urbaines, les taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire s'élèvent à 68,0 % pour les filles contre 71,6 % pour les garçons, soit un écart de 3,7 points de pourcentage en faveur

des garçons. Ces pourcentages sont de 29,9 % pour les filles et 37,3 % pour les garçons dans les zones rurales, soit un écart de 7,4 points de pourcentage en faveur des garçons. Cette tendance s'observe dans quasiment tous les pays de la région à l'exception du Burkina Faso

et du Sénégal, où l'on note un taux d'achèvement au premier cycle du secondaire plus élevé pour les filles que pour les garçons dans les zones urbaines contrairement aux zones rurales.

**Graphique 3.6.2 : Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire selon le sexe et le milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**



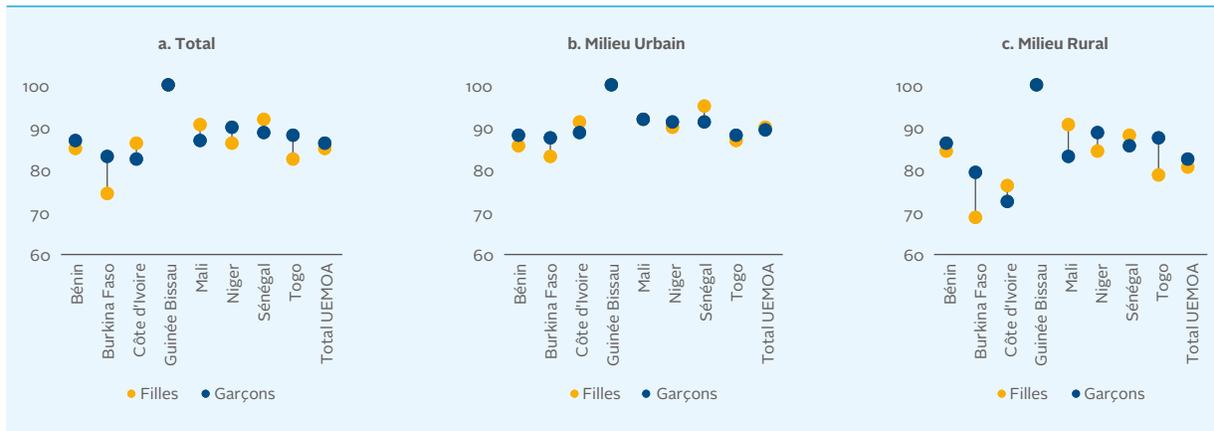
### 3.7 TAUX DE TRANSITION EFFECTIF

Le taux de transition effectif du primaire au secondaire désigne le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis en première année d'étude de l'enseignement secondaire au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude de l'enseignement primaire de l'année scolaire précédente. Dans l'ensemble de la région de l'UEMOA, le taux de transition du primaire au secondaire est très élevé avec plus de 8 enfants sur 10 qui finissent le cycle primaire et commencent le cycle secondaire (panel a. du Graphique 3.7.1). En moyenne, un pourcentage légèrement plus élevé de garçons que de filles font une transition du cycle primaire au cycle secondaire. En effet, le taux de transition du primaire au secondaire est de 85,8 % pour les garçons et de 84,9 % pour les filles, soit une différence de 0,9 point de pourcentage à l'avantage des garçons. Cet écart à l'avantage des garçons s'observe notamment au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo. En revanche, plus de filles que de

garçons font une transition du primaire au secondaire en Côte d'Ivoire (écart de 3,4 points de pourcentage en faveur des filles), au Mali (écart de 4,2 points de pourcentage en faveur des filles) et au Sénégal (écart de 3,3 points de pourcentage en faveur des filles). En Guinée-Bissau, le taux de transition effectif est égal à 100 % pour les filles comme pour les garçons, suggérant que tous les enfants inscrits à la dernière année du cycle primaire de l'année précédant l'enquête ont été admis en première année du cycle secondaire.

L'analyse par milieu de résidence révèle que les taux de transition du primaire au secondaire sont plus élevés dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales aussi bien pour les filles que pour les garçons (panels b. et c. du Graphique 3.7.1). De plus, l'on observe que dans les zones rurales, plus de garçons (82,3 %) que de filles (80,1 %) finissent le cycle primaire et commencent le cycle secondaire. Au contraire, dans les zones urbaines, un peu plus de filles (89,6 %) que de garçons (89,3 %) finissent le cycle primaire et commencent le cycle secondaire. Il faut toutefois remarquer qu'à l'échelle des pays des tendances spécifiques se dégagent.

**Graphique 3.7.1** : Taux de transition effectif du primaire au secondaire selon le sexe et le milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA





## 4. EMPLOI



## 4.1 ALLOCATION DU TEMPS

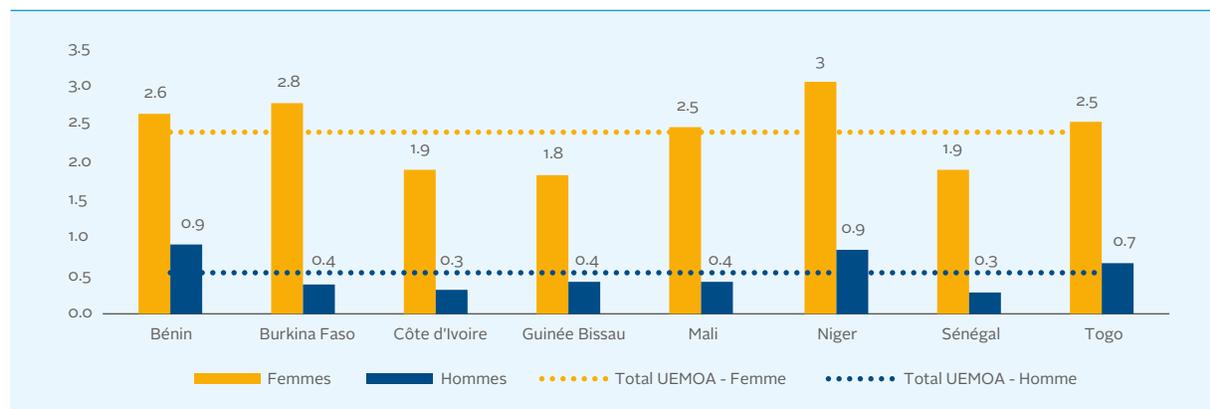
### Travail non rémunéré

Le temps est une ressource limitée. Cela implique que les heures consacrées à une activité donnée réduisent le temps disponible pour effectuer d'autres activités. Afin de mieux comprendre les inégalités entre les hommes et les femmes au sein de la société, il apparaît crucial d'analyser comment les femmes et les hommes répartissent leur temps entre différentes activités au cours d'une journée, puisque le temps de travail consacré aux activités non rémunérées au sein du ménage peut impacter la capacité de participer aux activités rémunérées hors du ménage.

Les données de la région UEMOA (Graphique 4.1.1) montrent qu'au sein de la population âgée de 15 ans et plus, les femmes consacrent environ 4 fois plus de temps à effectuer un travail domestique non rémunéré que les hommes. En effet, selon les données de l'EHCVM 2021/2022, une femme de 15 ans et plus consacre en

moyenne 2,4<sup>22</sup> heures par jour au travail domestique non rémunéré contre 0,5 heure pour un homme de la même tranche d'âge (soit un écart de 1,9 heures par jour). Cet écart entre les femmes et les hommes en matière de temps journalier consacré au travail domestique non rémunéré est présent dans chacun des pays de la région. Les écarts les plus importants s'observent au Burkina Faso, au Niger et au Mali où les femmes consacrent respectivement 2,4 heures, 2,2 heures et 2 heures de plus que les hommes au travail non rémunéré. L'analyse des composantes du travail non rémunéré (qui inclue les tâches domestiques et les soins non rémunérés) révèle que les femmes sont les principales fournisseuses de soins informels (c'est-à-dire non rémunérés) aux enfants et aux membres de la famille. Les femmes de la région consacrent en moyenne 0,4 heure par jour à prodiguer des soins non rémunérés contre 0,1 heure par jour pour les hommes. De même, les autres tâches domestiques non rémunérées sont en grande partie effectuées par les femmes. Elles y consacrent en moyenne 2 heures par jour (soit plus du quart du temps total dédié à l'ensemble des tâches non rémunérées) contre 0,5 heure par jour pour les hommes.

**Graphique 4.1.1 :** Nombre d'heures consacrées au travail non rémunéré par jour par sexe, dans les pays membres de l'UEMOA

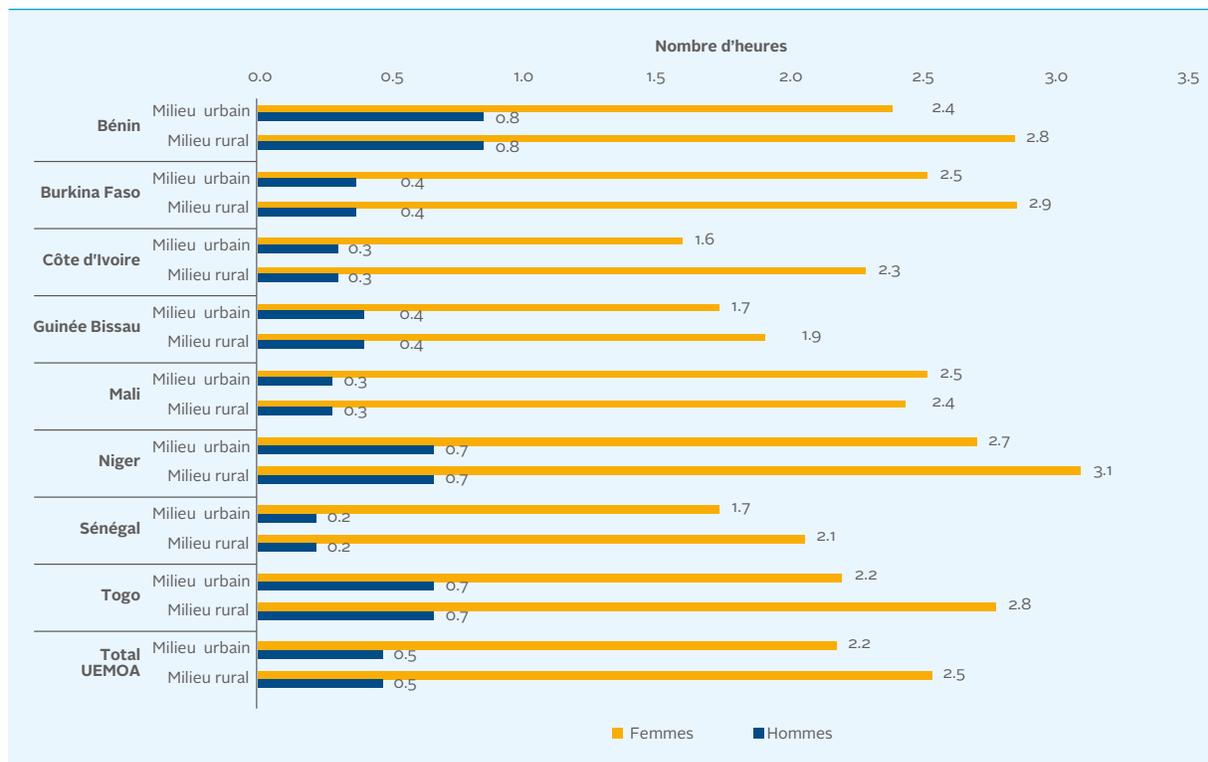


22 Comme recommandé dans la définition de l'indicateur ODD 5.4.1, ce chiffre représente le total des heures consacrées aux différentes activités domestiques non rémunérées divisé par l'effectif de la population des 15 ans et plus. Ainsi, le calcul tient compte aussi bien de ceux qui font ces activités que de ceux qui ne les font pas. Lorsque l'on tient seulement compte des personnes qui effectuent les activités domestiques non rémunérées, la moyenne de temps consacré à ces activités est de 4,4 heures par jour chez les femmes et de 3,1 heures par jour chez les hommes. Les activités considérées pour le calcul sont les courses au marché, la cuisine et la vaisselle, la lessive, la garde des enfants et des personnes âgées ou malades, la recherche de l'eau, la recherche du bois, l'aide aux enfants dans le cadre de la révision de leurs leçons. Le temps consacré à l'entretien de la maison n'a pas été mesuré ni documenté dans chacun des pays, par conséquent cet indicateur n'a pas été pris en compte dans le calcul du temps consacré aux activités non rémunérées.

La répartition selon le milieu de résidence (Graphique 4.1.2) révèle que dans les zones rurales tout comme dans les zones urbaines, les femmes consacrent plus de temps que les hommes au travail domestique non rémunéré (incluant les tâches domestiques et les soins non rémunérés). De plus, cet écart est légèrement plus accentué en milieu rural qu'en mi-

lieu urbain. En effet, les femmes dans l'espace UEMOA résidant en milieu urbain consacrent en moyenne 1,7 heures de plus que les hommes au travail non rémunéré. En comparaison, les femmes vivant en milieu rural consacrent en moyenne 2,1 heures de plus que les hommes au travail non rémunéré. Cette tendance s'observe dans chacun des pays membres de l'UEMOA.

**Graphique 4.1.2 : Nombre d'heures consacrées au travail non rémunéré par sexe et milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**



## Charge totale de travail

La charge totale de travail, définie comme étant le total du temps consacré au travail rémunéré (emploi) et au travail non rémunéré, influence directement les revenus des femmes et des hommes. L'analyse des inégalités entre les hommes et les femmes au sein de la société nécessite donc de mieux comprendre

les écarts entre hommes et femmes en termes de charge totale de travail. D'après le Graphique 4.1.3, en moyenne, dans l'espace UEMOA, la charge totale de travail est de 6,8 heures par jour pour les hommes et 5,7<sup>23</sup> heures par jour pour les femmes. Dans le détail, les hommes consacrent 0,5 heure par jour au travail domestique non rémunéré et 6,3 heures par jour au travail rémunéré tandis que les femmes y consacrent respectivement 2,4 et 3,3 heures par jour. Ainsi, en

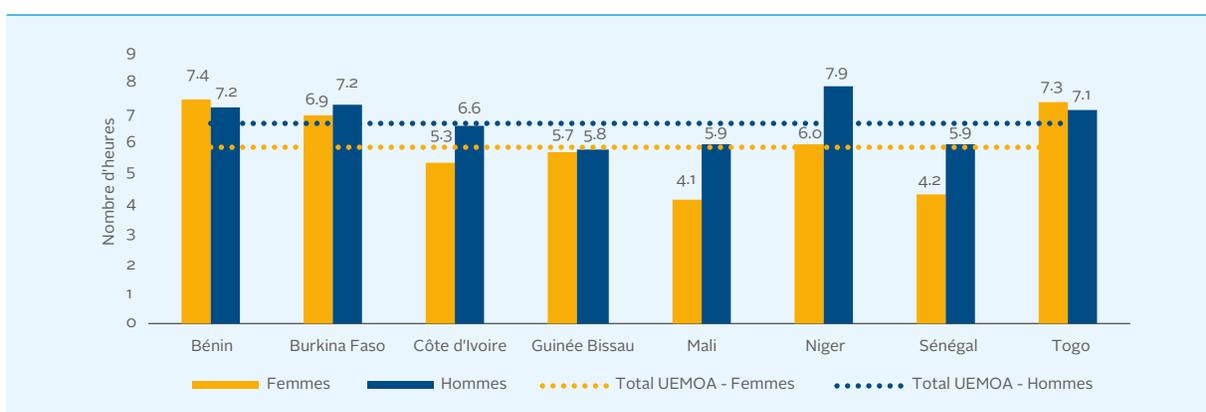
23 Ce chiffre représente la somme du temps consacré au travail domestique non rémunéré et au travail rémunéré (les emplois principal et secondaire). Il s'agit d'une moyenne sur l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus. Lorsque l'on tient compte uniquement des personnes qui effectuent les tâches domestiques non rémunérées et des personnes en emploi, la charge totale de travail est, en moyenne, de 12,4 heures par jour pour les hommes et 12,0 heures par jour pour les femmes dans l'espace UEMOA.

moyenne, le travail rémunéré représente 92 % de la charge de travail totale des hommes contre 58 % pour les femmes.

L'analyse par pays (Graphique 4.1.3) montre que, par rapport à la moyenne régionale, les écarts les plus élevés entre la charge de travail totale des femmes et celle des hommes sont observés au Mali (respectivement 4,1 et 5,9 heures par jour pour les femmes et les hommes), au Niger (6,0 et 7,9 heures par jour respectivement pour les femmes et pour les hommes),

au Sénégal (4,2 heures par jour pour les femmes et 5,9 pour les hommes) et en Côte d'Ivoire (5,3 heures par jour pour les femmes et 6,6 heures par jour pour les hommes). Quant à l'écart entre les femmes et les hommes par rapport à la portion de la charge de travail totale consacrée au travail rémunéré, il est plus important au Mali (93 % pour les hommes et 40 % pour les femmes), au Sénégal (95 % pour les hommes contre 55 % pour les femmes) et au Niger (89 % pour les hommes contre 49 % pour les femmes).

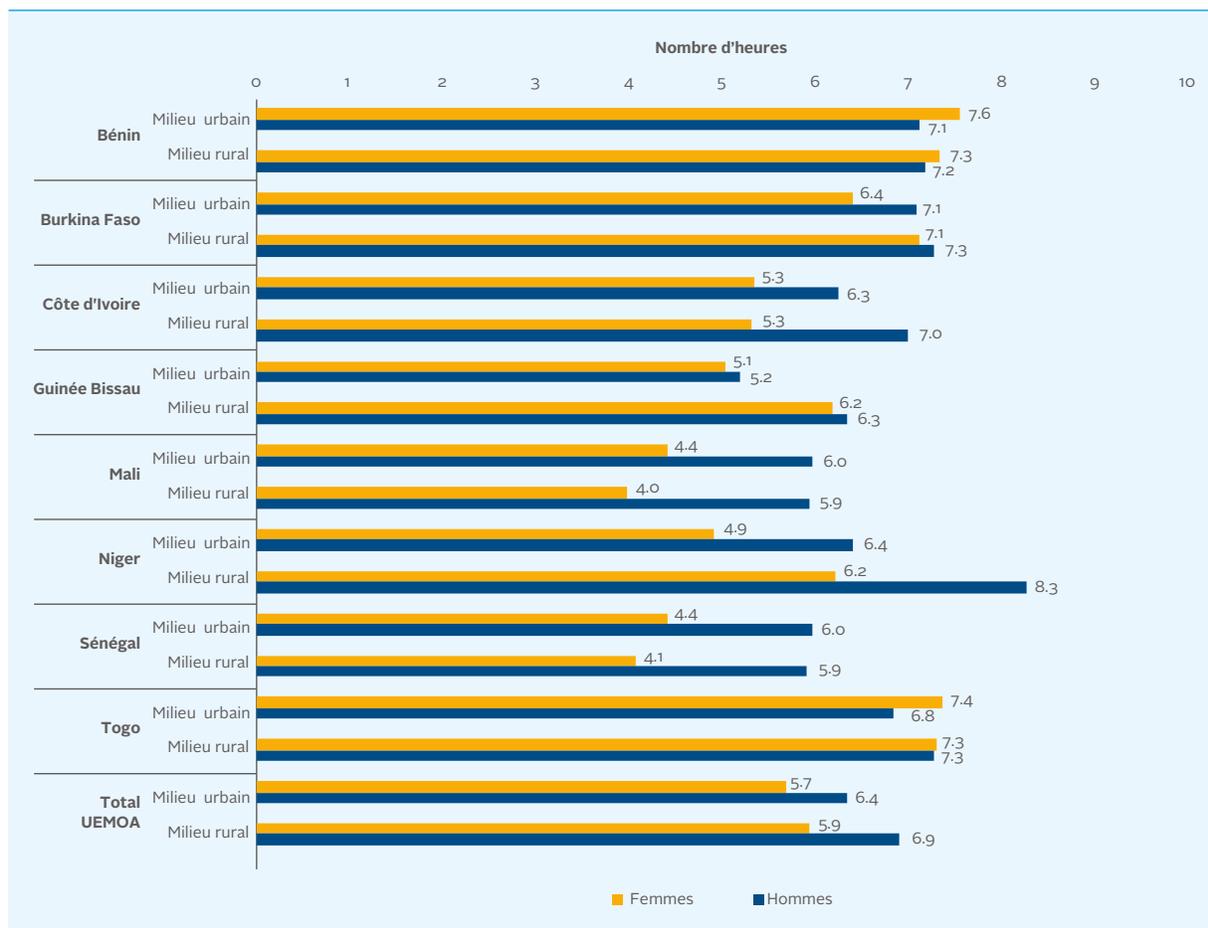
**Graphique 4.1.3 : Nombre d'heures consacrées au travail total (charge de travail totale) par sexe, dans les pays membres de l'UEMOA**



D'après le Graphique 4.1.4, les écarts entre les hommes et les femmes en termes de charge de travail sont plus importants en milieu rural (les hommes travaillent en moyenne 1,0 heure par jour de plus que les femmes) qu'en milieu urbain (les hommes travaillent en moyenne 0,7 heure par jour de plus que les femmes). Les écarts les plus élevés sont observés en Côte d'Ivoire (par rapport aux femmes, les hommes travaillent 1,7 heures de plus en zone rurale et 0,9 heure de plus en zone urbaine), au Niger (par rapport aux femmes, les hommes travaillent 2,1 heures de plus en zone rurale et 1,5 heures de plus en zone urbaine) et au Mali (par rapport aux femmes, les hommes travaillent 1,9 heures de plus en zone rurale et 1,5 heures de plus en zone urbaine). Toutefois, la répartition de la

charge totale de travail entre le travail rémunéré et le travail domestique non rémunéré ne varie pas avec le lieu de résidence. En moyenne, dans l'ensemble de la région, les hommes consacrent au moins 90 % de leur temps au travail rémunéré (92 % et 93 % de la charge de travail totale respectivement en milieu urbain et rural) tandis que pour les femmes, cette proportion se situe entre 57 % en milieu rural et 62 % en milieu urbain. Ces écarts entre les hommes et les femmes en termes de temps alloué au travail rémunéré, qui existent aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales, pourraient être sources d'inégalités entre les hommes et les femmes en matière de revenus d'emploi.

**Graphique 4.1.4 :** Nombre d'heures consacrées au travail total (charge de travail totale) par sexe et milieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA



## 4.2 PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Définition des concepts clés liés la participation au marché du travail

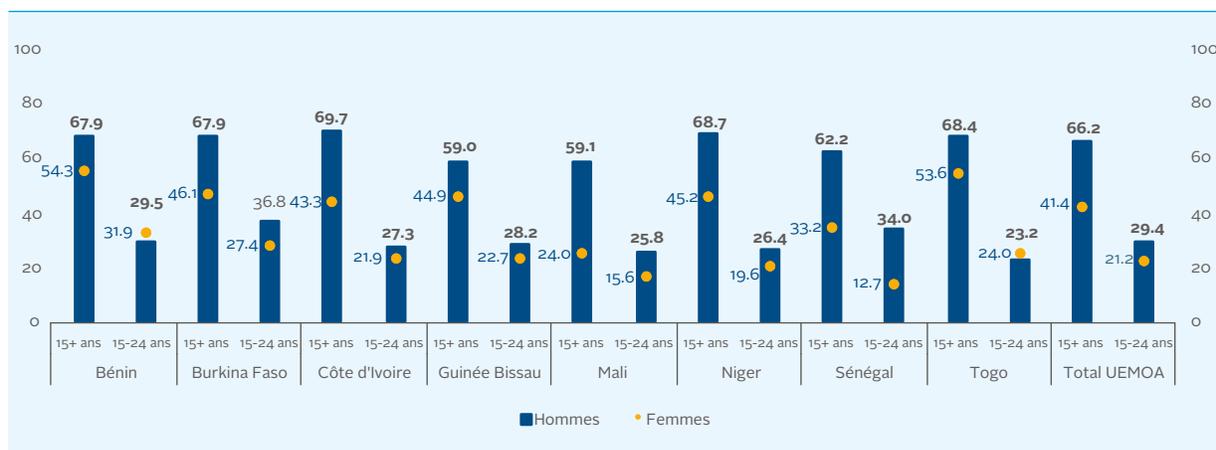
- **Population en âge de travailler** : il s'agit de la population de 15 ans et plus.
- **Population active** : elle comprend les personnes en emploi et les chômeurs.
- **Personnes en emploi** : il s'agit des personnes qui travaillent contre une rémunération (salaire ou profit).
- **Chômeur** : personne qui n'est pas en emploi, qui recherche un emploi et qui est disponible pour travailler immédiatement ou dans un délai de 15 jours.
- **Taux d'activité** : représente la proportion de personnes actives au sein de la population en âge de travailler.
- **Taux de chômage** : représente la proportion de chômeurs au sein de la population active
- **Taux d'emploi** : représente la proportion de personnes en emploi au sein de la population en âge de travailler.

## Taux d'activité

Dans l'espace UEMOA, le taux d'activité au sein de la population âgée de 15 ans et plus se situe à 66,2 % et 41,4% respectivement pour les hommes et pour les femmes, soit un écart de près de 24,9 points de pourcentage en faveur des hommes (panel a. du Graphique 4.2.1). L'avantage des hommes en matière de taux d'activité existe dans chacun des pays membres de l'UEMOA. Les plus grands écarts par rapport à la moyenne régionale s'observent au Mali (35,1 points de pourcentage en faveur des hommes), au Sénégal (29,0 points de pourcentage en faveur des hommes) et en Côte d'Ivoire (26,4 points de pourcentage en faveur des hommes). Si l'on restreint la population aux jeunes

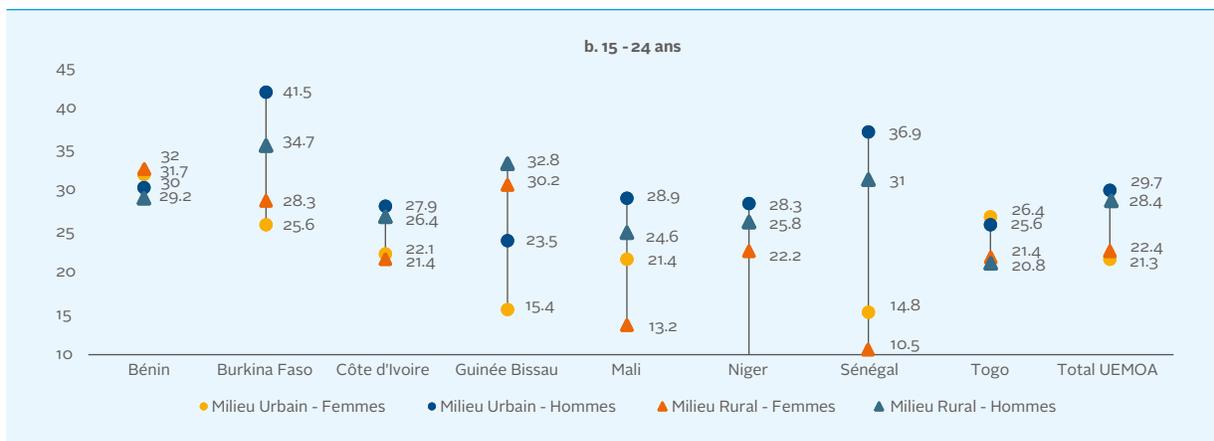
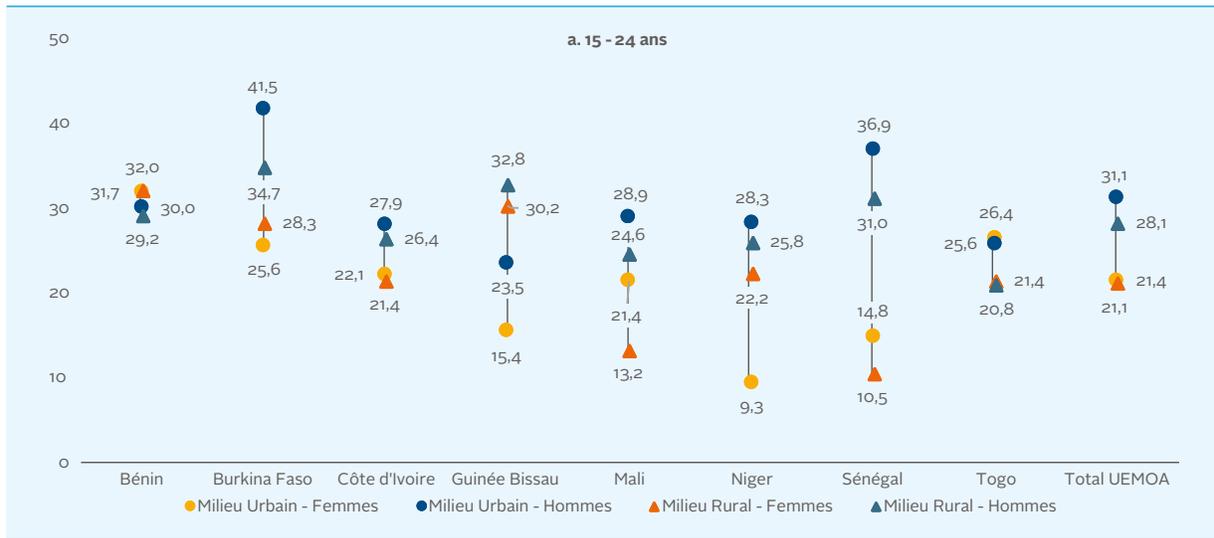
âgés de 15 à 25 ans (panel b. du Graphique 4.2.1), le taux d'activité chute à 21,2 % pour les femmes et 29,4 % pour les hommes. Ainsi, l'écart entre les hommes et les femmes en termes de taux d'activité est plus faible (8,1 points de pourcentage en faveur des hommes) pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans que pour l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus (24,9 points de pourcentage en faveur des hommes). Le faible taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans pourrait s'expliquer par le fait que cette tranche de la population est plus susceptible d'être aux études et non en emploi ou de n'être ni en emploi, ni aux études, ni en formation (voir ci-dessous le paragraphe sur le taux de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation).

**Graphique 4.2.1** : Taux d'activité selon l'âge, le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA



L'écart entre les hommes et les femmes en matière de taux d'activité est généralement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (panel a. du Graphique 4.2.2). Sur le plan régional, dans les zones rurales, le taux d'activité des hommes âgés de 15 ans et plus est de 27,8 points de pourcentage plus élevé que celui des femmes dans la même tranche d'âge. À titre de comparaison, le taux d'activité montre un écart de 20,2 points de pourcentage en faveur des hommes dans les zones urbaines. Dans certains pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo, les disparités observées en zone rurale correspondent à plus du double de celles observées en zone urbaine. En revanche, chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (panel b. du Graphique 4.2.2) les disparités entre les hommes et les femmes en termes de taux d'activités sont en moyenne plus accentuées en zone urbaine (le taux d'activité étant de 9,7 points de pourcentage plus élevé chez les hommes que chez les femmes) qu'en zone rurale (le taux d'activité étant de 7,0 points de pourcentage plus élevé chez les hommes que chez les femmes).

**Graphique 4.2.2 : Taux d'activité selon l'âge, le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**

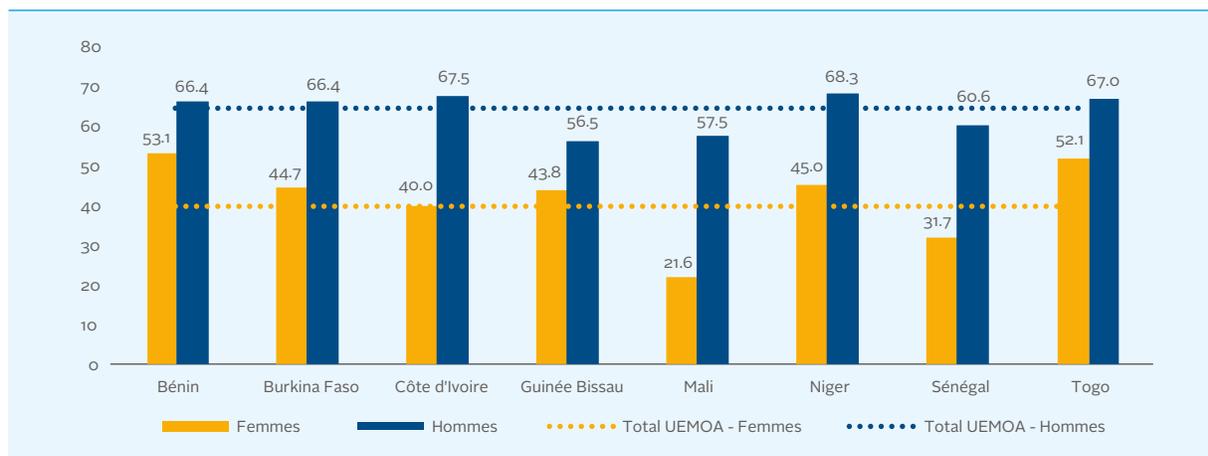


## Population en emploi

Dans l'espace UEMOA, le taux d'emploi au sein de la population adulte est généralement plus important chez les hommes (64,7 %) que chez les femmes (39,6 %), soit un écart de 25,0 points de pourcentage en faveur des hommes. Cette disparité entre femmes et hommes en termes de taux d'emploi varie d'un pays à l'autre (Graphique 4.2.3). L'on peut distinguer deux groupes de pays. Le groupe de pays avec un écart rela-

tivement faible, c'est-à-dire en dessous de la moyenne régionale, composé du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée-Bissau, du Niger et du Togo. Le deuxième groupe comprend les pays où le retard des femmes en matière de taux d'emploi est supérieur à la moyenne régionale, à savoir : le Mali (écart de 35,9 points de pourcentage en faveur des hommes), le Sénégal (écart de 28,9 points de pourcentage en faveur des hommes) et la Côte d'Ivoire (écart de 27,6 points de pourcentage en faveur des hommes).

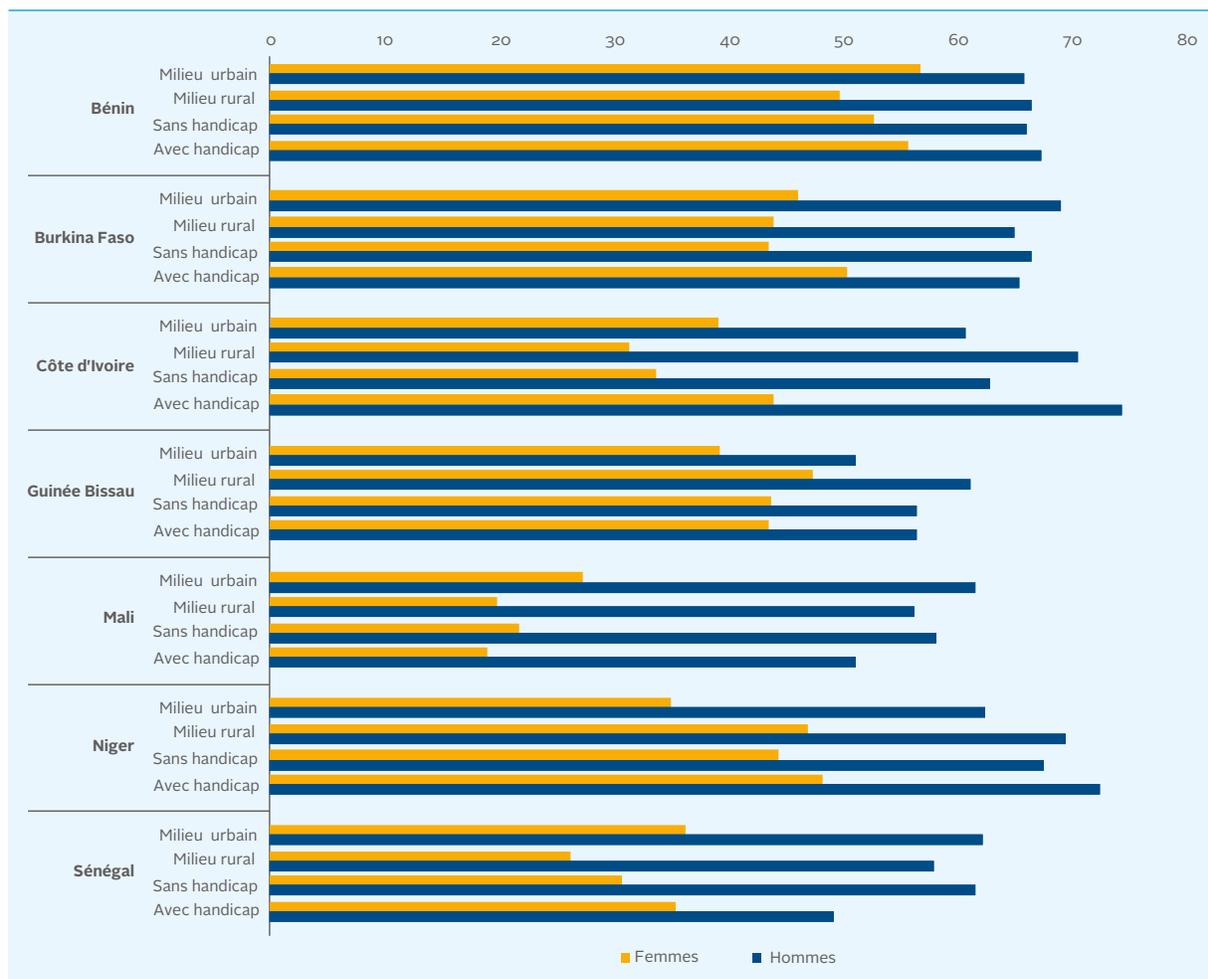
**Graphique 4.2.3 :** Taux d'emploi des adultes (15 ans et plus) selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA



Les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de taux d'emploi varient également en fonction du lieu de résidence et de la présence ou non d'un handicap (Graphique 4.2.4). Dans la région, le retard des femmes en termes de taux d'emploi est en moyenne plus élevé dans les zones rurales (27,8 points de pourcentage) que dans les zones urbaines (20,7 points de pourcentage). Deux pays, à savoir le Burkina Faso et le Niger, font exception à cette règle. Dans ces pays, l'on observe que le retard des femmes en matière de taux d'emploi est légèrement plus faible dans les zones rurales (21,1 points de pourcentage au Burkina Faso et 22,5 points de pourcentage au Niger) que dans les zones urbaines (23,1 points de pourcentage au Burkina Faso et 27,5 points de pourcentage au Niger).

Au sein de la population souffrant d'un handicap, les taux d'emploi sont, en moyenne, légèrement plus élevés que la moyenne régionale, autant pour les hommes que pour les femmes au sein de la population sans handicap. L'on observe également qu'au sein de la population souffrant d'un handicap, les écarts entre les hommes et les femmes en matière de taux d'emploi sont légèrement plus faibles (21,3 points de pourcentage) en comparaison à ceux observés au sein de la population sans handicap (25,6 points de pourcentage). Toutefois, certains pays comme la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Niger se démarquent avec une tendance inverse. Dans ces pays, plus d'hommes que de femmes participent au marché de l'emploi mais les différences entre les hommes et les femmes sont plus importantes au sein de la population souffrant d'un handicap comparativement à la population sans handicap.

**Graphique 4.2.4 : Taux d'emploi des adultes (15 ans et plus) selon le sexe, le lieu de résidence et la présence ou non d'un handicap, dans les pays membres de l'UEMOA**



Le taux d'emploi des personnes âgées de 25-54 ans selon le type de ménage permet d'analyser les disparités entre femmes et hommes selon la présence ou non d'enfants. En effet, tel que observé dans l'analyse du temps consacré au travail domestique non rémunéré (section 4.1), les femmes consacrent plus de temps aux soins et à la garde d'autres membres du ménage que les hommes. Ainsi, la présence d'enfants dans le ménage pourrait réduire la disponibilité des femmes à occuper un emploi et, par conséquent, à accroître l'écart avec les hommes. Les données sur l'emploi montrent que parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans, 85,7 % d'hommes occupent un emploi contre 51,0 % de femmes. L'écart entre femmes et hommes dans cette tranche d'âge est donc plus im-

portant que chez les personnes âgées de 15 ans et plus (un écart de 34,7 chez les 25-54 ans et 25,0 points de pourcentage chez les 15 ans et plus).

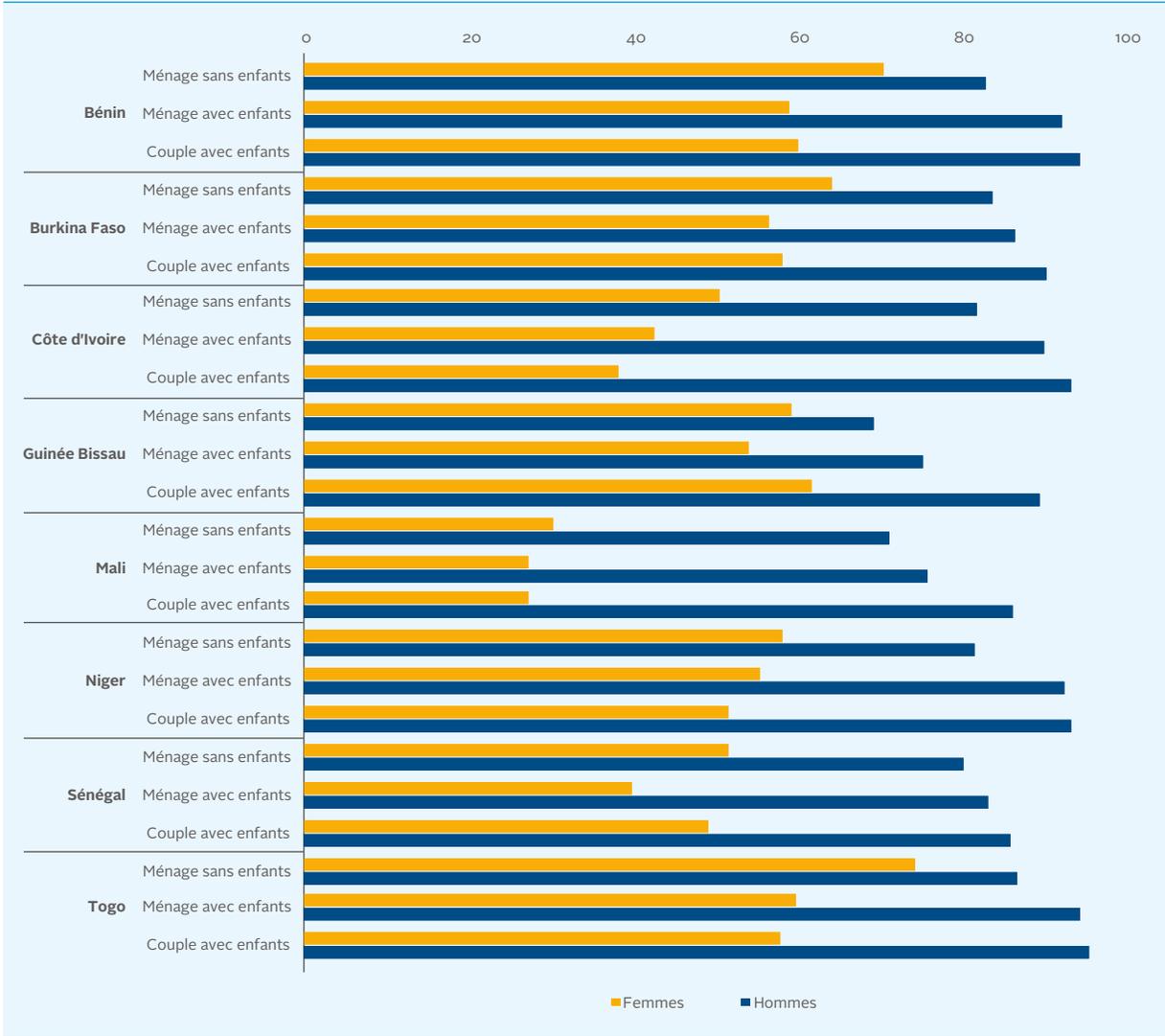
Les caractéristiques du ménage peuvent également influencer les inégalités en matière de taux d'emploi entre les femmes et les hommes (Graphique 4.2.5). Le taux d'emploi est plus faible chez les femmes vivant dans les ménages composés d'au moins un enfant de 5 ans (48,3 %) comparativement à celles vivant dans les ménages sans enfants (57,0 %). De même, le taux d'emploi des femmes en couple et avec au moins un enfant de moins de 5 ans est de 48,3 % alors qu'il est de 52,8 % dans les autres types de ménages<sup>24</sup>. L'une

24 La catégorie autres types de ménages comprend : les personnes seules, les couples sans enfants, les familles monoparentales (un homme ou une femme avec ses enfants) et les ménages avec les membres de la famille élargie du chef de ménage. Ces catégories ont été regroupées en raison du faible nombre d'observations par rapport aux couples avec enfants.

des conséquences directes de cette situation est que les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de taux d'emploi sont plus importantes au sein des ménages composés d'au moins un enfant de moins de 5 ans. Dans l'espace UEMOA, le retard des femmes en matière de taux d'emploi est de 25,3 points de pourcentage dans les ménages sans enfants, tandis qu'il augmente à 39,0 points de pourcentage au sein des ménages avec enfants. À l'échelle des pays, la différence la plus marquée s'observe au Bénin où le retard des femmes en matière de taux d'emploi passe de 12,4 % dans les ménages sans enfants à 33,1 % dans

les ménages avec enfants. Si l'on restreint l'analyse aux couples avec au moins un enfant âgé de moins de 5 ans, l'on note que le taux d'emploi des hommes augmente davantage, atteignant 92,3 % ; ce qui amplifie l'écart entre les hommes et les femmes en termes de taux d'emploi. En effet, pour les couples avec au moins un enfant de moins de 5 ans, le taux d'emploi des hommes est supérieur de 44,0 points de pourcentage à celui des femmes. À l'échelle des pays, cette différence oscille entre 27,7 points de pourcentage en Guinée-Bissau et 58,8 points de pourcentage au Mali.

**Graphique 4.2.5 :** Taux d'emploi des adultes (de 25 à 54 ans) selon le sexe et les caractéristiques du ménage, dans les pays membres de l'UEMOA

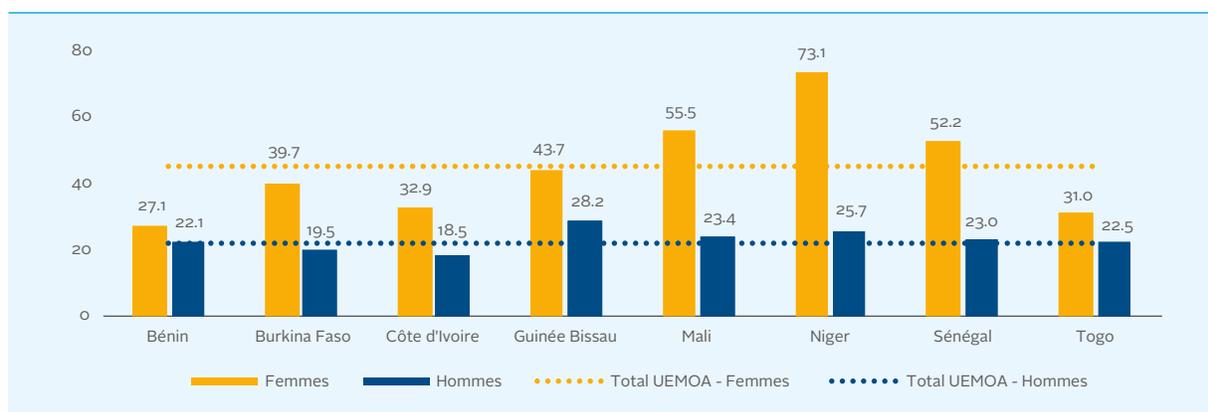


## Travail à temps partiel

Tout comme dans la plupart des pays en Afrique, les femmes de l'espace UEMOA sont moins susceptibles d'être actives sur le marché du travail et lorsque c'est le cas, elles sont en général proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi à temps partiel. D'après le Graphique 4.2.6, 44,6 % des femmes en situation d'emploi occupent un emploi à temps partiel<sup>25</sup>. En comparaison, cette proportion est de 21,8 % pour les hommes. L'écart entre les hommes et les femmes en termes d'emploi à temps partiel varie largement

entre les pays. Les écarts les plus importants s'observent au Niger (73,1 % de femmes travaillent à temps partiel contre 25,7 % d'hommes, ce qui équivaut à un écart de 47,4 points de pourcentage) et au Mali (55,5 % de femmes travaillent à temps partiel contre 23,4 % d'hommes, ce qui équivaut à un écart de 32,1 points de pourcentage). Ces écarts chutent à 8,4 points de pourcentage au Togo (31,0 % pour les femmes travaillent à temps partiel contre 22,5 % pour les hommes) et à 5,0 points de pourcentage au Bénin (27,1 % pour les femmes travaillent à temps partiel contre 22,1 % pour les hommes).

**Graphique 4.2.6 :** Pourcentage de la population (15 ans et plus) en emploi qui travaille à temps partiel selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA

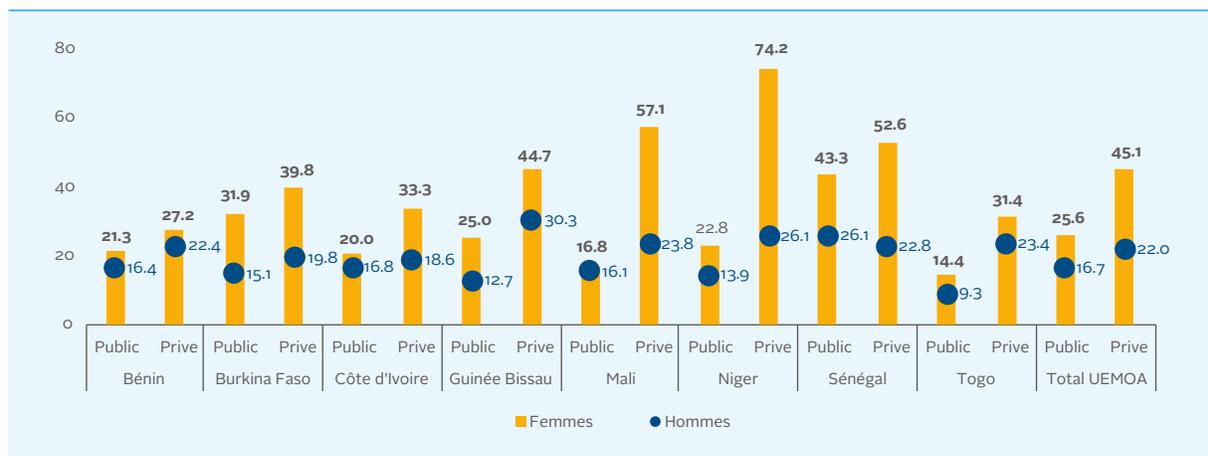


Les écarts entre les hommes et les femmes en termes d'emploi à temps partiel sont particulièrement élevés dans le secteur privé (Graphique 4.2.7). En moyenne, dans la région, 45,1 % de femmes actives dans le secteur privé occupent un emploi à temps partiel. Cette proportion s'élève à 22,0 % pour les hommes. Ce qui se traduit par un écart régional de 23,1 points de pourcentage en faveur des femmes. Cet écart entre les hommes et les femmes est maximal au Niger (48,1 points de pourcentage) et au Mali (33,3 points de pourcentage) et minimal au Bénin (4,8 points de pourcentage) et au Togo (7,9 points de pourcentage).

À titre de comparaison, dans le secteur public, l'écart régional chute à 8,9 points de pourcentage (25,6 % de femmes travaillent à temps partiel dans le secteur public contre 16,7 % d'hommes). Contrairement au secteur privé, dans le secteur public, les différences entre les hommes et les femmes sont légèrement plus faibles, les différences les plus importantes (c'est-à-dire supérieures à la moyenne régionale) s'observant au Sénégal (17,3 points de pourcentage), au Burkina Faso (16,9 points de pourcentage) et en Guinée-Bissau (12,3 points de pourcentage).

<sup>25</sup> Les personnes travaillant à temps partiel sont celles qui travaillent moins de 40 heures par semaine. Le temps de travail hebdomadaire prend en compte l'emploi principal et l'emploi secondaire.

**Graphique 4.2.7 :** Pourcentage de la population (15 ans et plus) en emploi qui travaille à temps partiel selon le sexe et le secteur d'activité, dans les pays membres de l'UEMOA

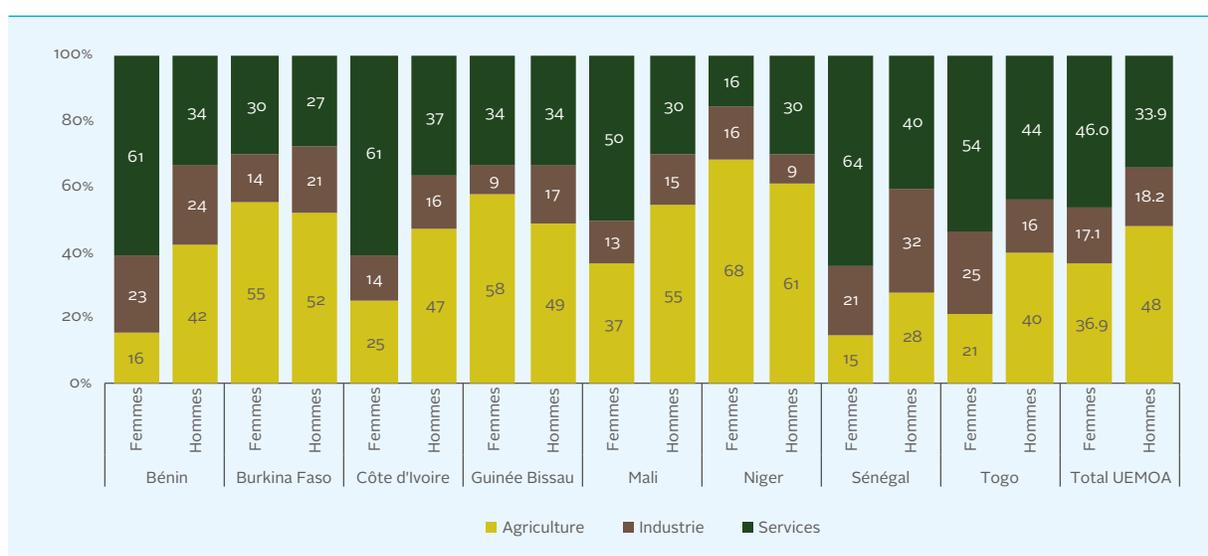


## Secteur d'activité

L'analyse de l'emploi par secteur d'activité dans l'espace UEMOA montre que l'agriculture et les services sont les principaux secteurs d'emploi (Graphique 4.2.8). En effet, plus de 8 personnes en emploi sur 10 travaillent dans ces deux secteurs aussi bien chez les femmes que chez les hommes (exactement 82,8 % chez les femmes et 81,8 % chez les hommes). Dans le détail, l'agriculture est le secteur d'emploi domi-

nant chez les hommes (48,0 %). C'est le cas dans tous les pays à l'exception du Sénégal et du Togo où les hommes sont majoritairement employés dans les services (respectivement 40,2 % et 43,6 % des hommes y sont employés contre 33,9 % en moyenne dans la région). En revanche, les femmes sont majoritairement employées dans le secteur des services (46,0 %). Néanmoins, une majorité de femmes sont employées dans l'agriculture au Burkina Faso (55,5 %), en Guinée-Bissau (57,6 %) et au Niger (68,2 %).

**Graphique 4.2.8 :** Taux d'emploi des adultes (de 15 ans et plus) selon le sexe et le secteur d'activité, dans les pays membres de l'UEMOA

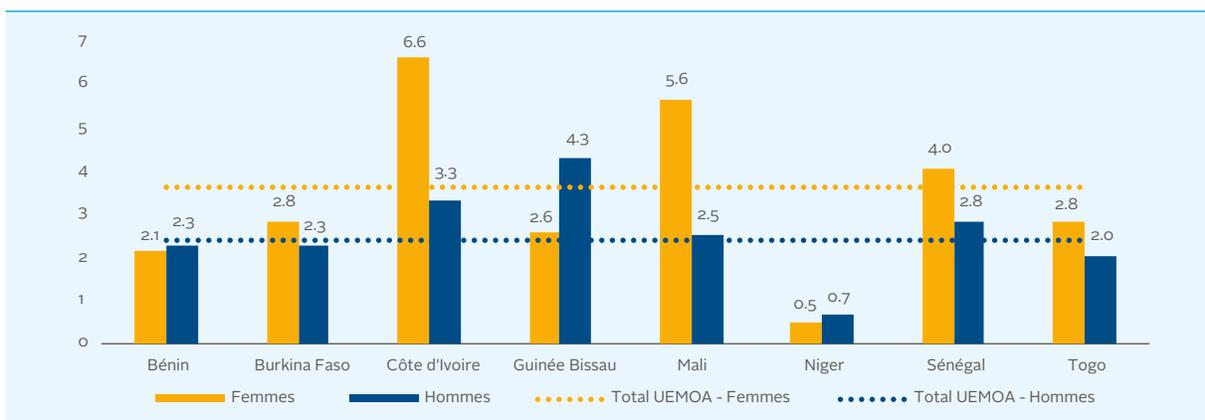


## Population au chômage

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, le taux de chômage dans l'espace UEMOA se situe en moyenne à 2,4 % pour les hommes et 3,6 % pour les femmes (Graphique 4.2.9). La situation par pays montre que, généralement, plus de femmes que d'hommes sont au chômage. Les plus grands écarts s'observent au Mali

(le taux de chômage des femmes est de 3,1 points de pourcentage supérieur à celui des hommes contre 0,6 point de pourcentage au niveau régional) et en Côte d'Ivoire (le taux de chômage des femmes est de 3,3 points de pourcentage supérieur à celui des hommes). Le Bénin, la Guinée-Bissau et le Niger se démarquent avec un taux de chômage plus élevé chez les hommes.

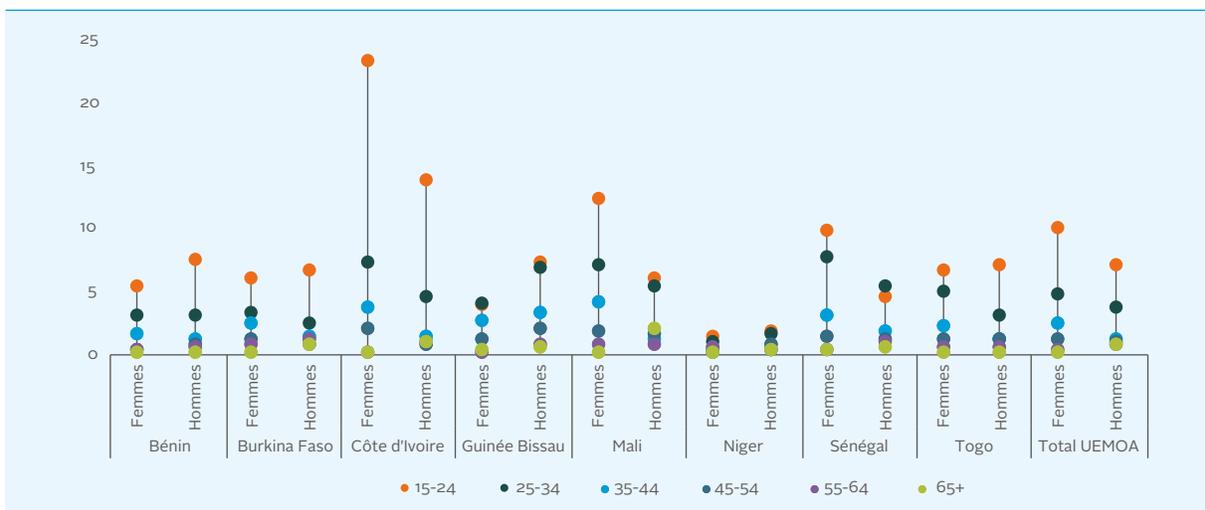
**Graphique 4.2.9** : Taux de chômage des adultes (15 ans et plus) selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA



Les données du Tableau 4.2.10 ci-dessous montrent également que, quel que soit le pays, le taux de chômage décroît avec l'âge mais il demeure plus important chez les femmes. L'analyse du taux de chômage par groupe d'âge montre que les taux de chômage les plus élevés s'observent au sein de la population âgée de 15

à 34 ans. En outre, pour les 15-24 ans, le taux de chômage s'élève à 10,0 % chez les femmes et à 7,1 % chez les hommes. Le chômage baisse légèrement chez les personnes âgées de 25 à 34 ans atteignant 4,6 % chez les femmes et 3,7 % chez les hommes.

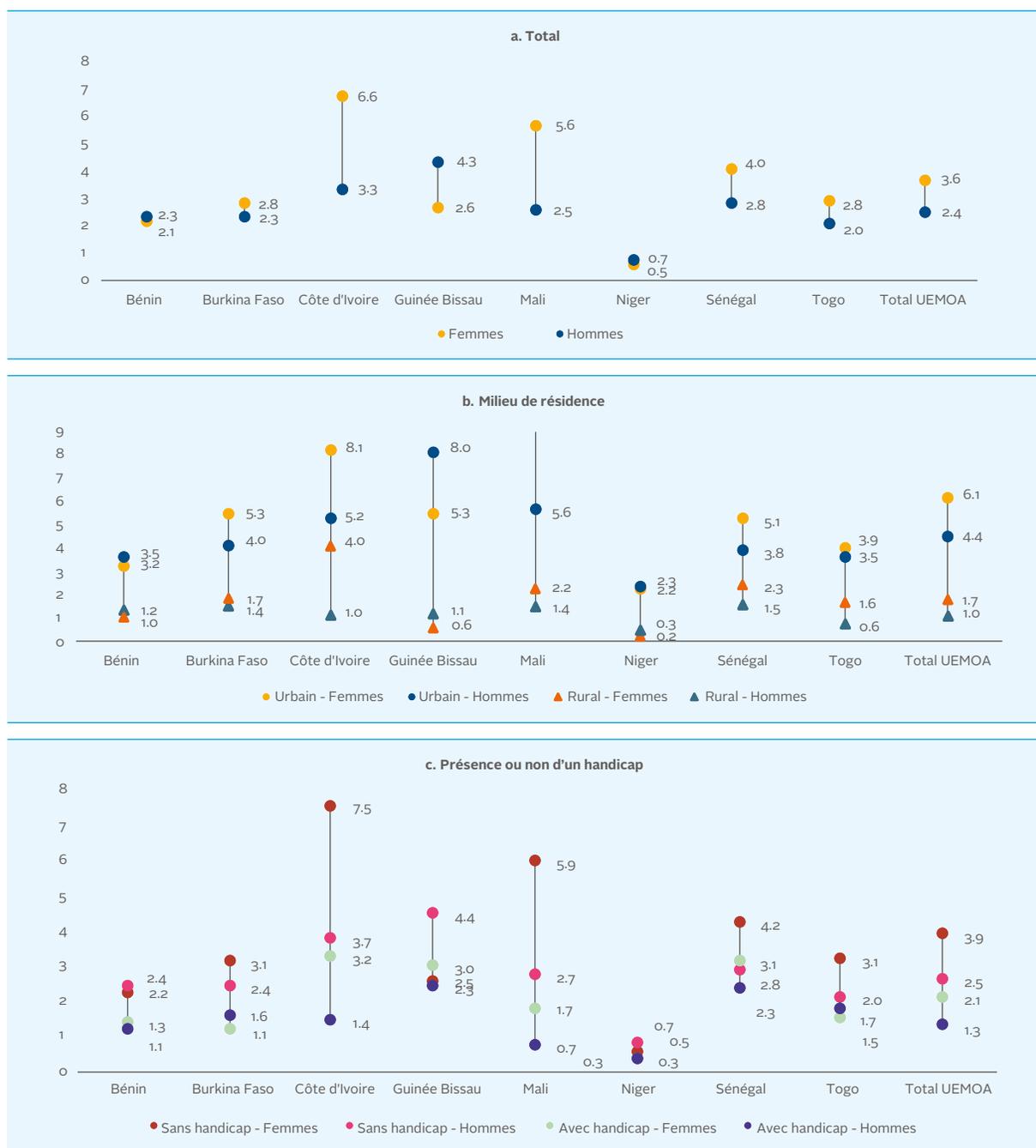
**Table 4.2.10** : Taux de chômage des adultes (15 ans et plus) selon le sexe et l'âge, dans les pays membres de l'UEMOA



Le panel a. du Graphique 4.2.11 montre que, dans l'espace UEMOA, le taux de chômage ainsi que l'écart de ce taux selon le sexe sont plus importants en milieu urbain (6,1 % pour les femmes et 4,4 % chez les hommes, équivalent à un écart de 1,7 points de pourcentage) qu'en milieu rural (1,7 % pour les femmes et 1,0 % pour les hommes, équivalent à un écart de 0,6

point de pourcentage). Concernant la situation de handicap, l'on observe aussi bien au niveau régional que dans les pays, les taux de chômage et les écarts constatés entre femmes et hommes sont moins importants chez les personnes vivant avec un handicap comparativement aux personnes sans handicap (panel b. du Graphique 4.2.11).

**Graphique 4.2.11 : Taux de chômage des adultes (15 ans et plus) selon le sexe, le lieu de résidence et la présence ou non d'un handicap, dans les pays membres de l'UEMOA**

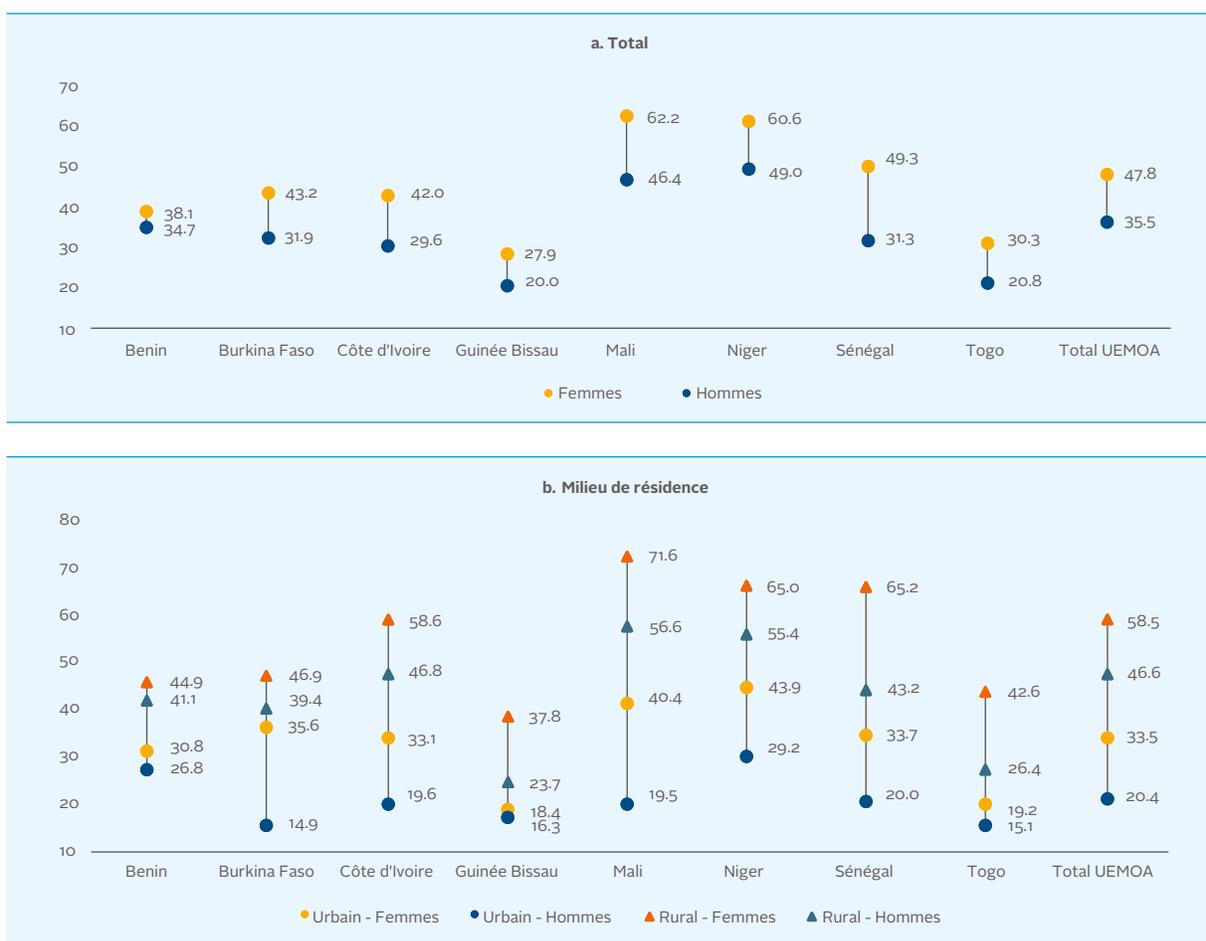


## Taux de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET)

Le taux NEET mesure la proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni aux études et ni en formation. D'après le panel a. du Graphique 4.2.11, le taux NEET dans la région UEMOA est en moyenne plus élevé chez les femmes (47,8 %) que chez les hommes (35,5 %). Ce qui signifie que dans les pays membres de l'UEMOA, plus de femmes sont exclues du système d'éducation et du marché du travail, comparativement aux hommes. Cette situation est susceptible d'accroître les disparités entre femmes et hommes sur le plan économique. Au regard des pays, les différences entre le taux NEET des hommes et celui des femmes

sont plus importantes au Sénégal (31,3 % chez les hommes contre 49,3 % chez les femmes, soit un écart de 17,9 points de pourcentage et au Mali (46,4 % chez les hommes contre 62,2 % chez les femmes, soit un écart de 15,8 points de pourcentage). La différence la plus faible s'observe au Bénin (34,7 % chez les hommes contre 38,1 % chez les femmes, soit un écart de 3,5 points de pourcentage). De plus, les panels b. et c. du Graphique 4.2.11 montrent que les inégalités en matière de taux NEET sont plus importantes en milieu rural où le taux NEET des femmes est de 11,9 points de pourcentage plus élevé que celui des hommes comparativement aux zones urbaines où le taux NEET des femmes est de 13,1 points de pourcentage plus élevé que celui des hommes.

**Graphique 4.2.12 : Taux NEET (population âgée de 15 à 24 ans) selon le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**



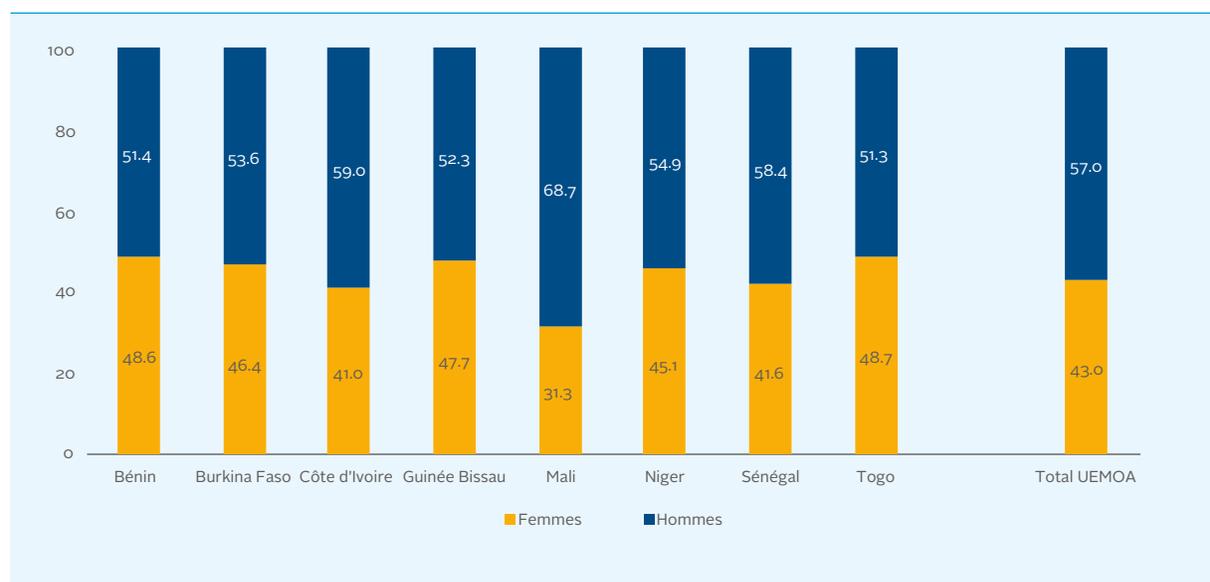
## 4.3 CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

### Emploi informel

Le secteur informel est l'un des plus importants pourvoyeurs de main d'œuvre dans la zone UEMOA. Bien qu'il présente de nombreux désavantages, notamment en raison des faibles salaires et l'absence d'avantages sociaux (congrés, sécurité sociale, etc.), le secteur infor-

mel constitue un important mode de survie pour une grande partie de la population dans la région. Dans les pays membres de l'UEMOA, plus de la moitié des travailleurs du secteur informel sont des hommes (Graphique 4.3.1). En moyenne, dans la région, les femmes occupent 43,0 % des emplois informels. La proportion des femmes dans l'emploi informel<sup>26</sup> est encore plus importante au Togo (48,7 %), au Burkina Faso (48,6%), en Guinée-Bissau (47,7 %), au Bénin (46,4 %), au Sénégal (41,6 %) et en Côte d'Ivoire (41,0 %).

**Graphique 4.3.1 :** Proportion de la population (15 ans et plus) occupant un emploi informel, selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA

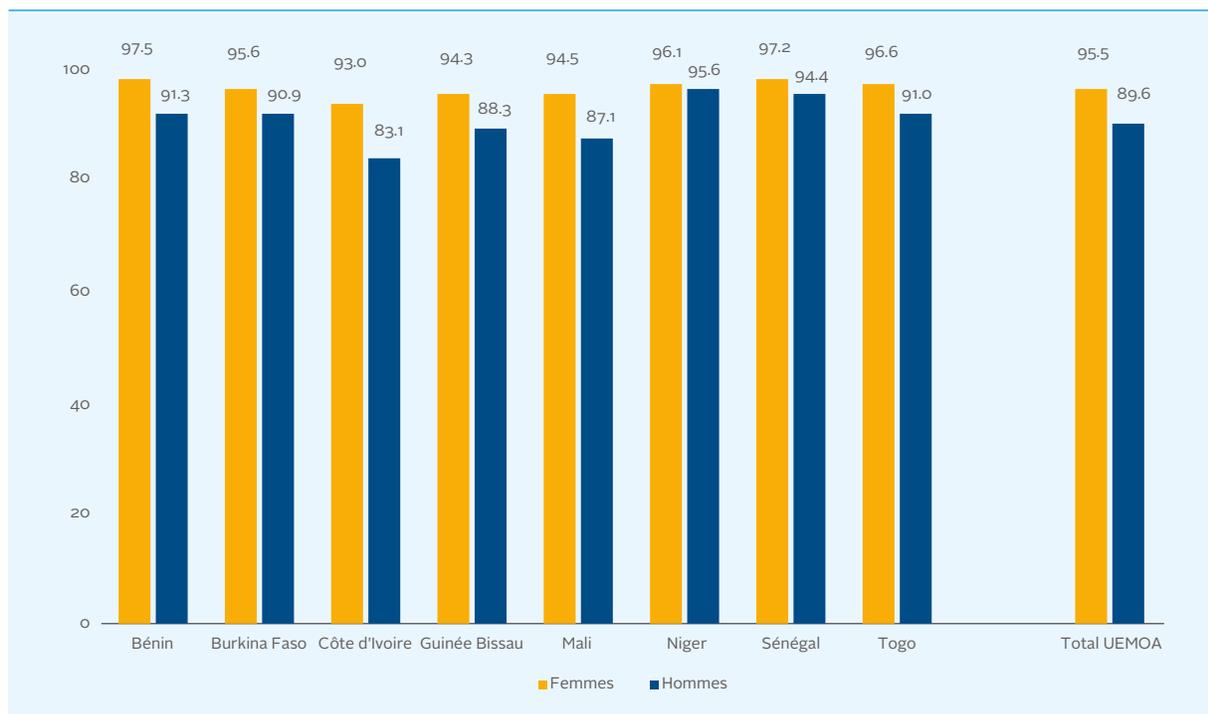


La part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole est un autre indicateur de la qualité de l'emploi. Les données de l'EHCVM montrent une part très importante de l'emploi informel dans la région : l'emploi informel représente 95,5 % des emplois dans le secteur non agricole chez les femmes et 89,6 % chez les hommes (Graphique 4.3.2). Ceci se traduit par un écart de 5,9 points de pourcentage en faveur des femmes. Cette forte prévalence de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles s'observe dans chacun des

pays de la région. Les disparités entre les hommes et les femmes les plus importantes s'observent notamment en Côte d'Ivoire (93 % d'emplois informels dans le secteur non agricole chez les femmes contre 83,1 % chez les hommes, soit un écart de 9,8 points de pourcentage) et au Mali (94,5 % d'emplois informels dans le secteur non agricole chez les femmes contre 87,1 % chez les hommes, soit un écart de 7,5 points de pourcentage).

<sup>26</sup> L'emploi informel comprend les travailleurs du secteur informel, les travailleurs occupant des emplois informels dans le secteur formel et les aides familiaux. Le secteur formel est constitué par les entreprises publiques et privées qui sont enregistrées (existence d'un numéro de contribuable ou d'identification fiscale) ou qui tiennent une comptabilité formelle. Un emploi est considéré comme formel si l'employé a droit à la retraite, aux congés payés et aux congés maladie.

**Graphique 4.3.2 :** Proportion de l'emploi informel dans le secteur non agricole selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA



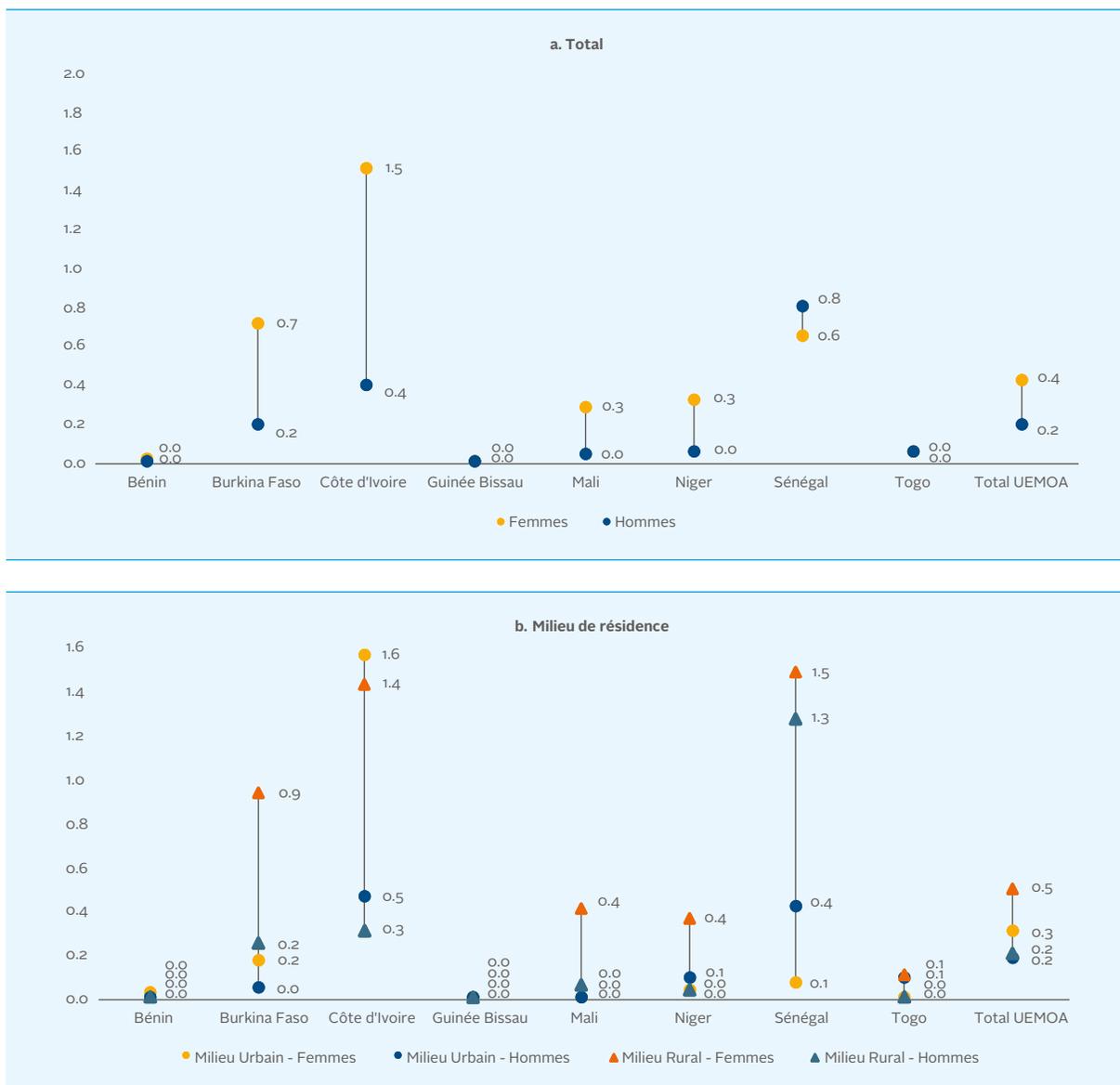
## Catégorie socio-professionnelle des personnes en emploi

Cette section examine les disparités entre femmes et hommes par rapport à la catégorie socioprofessionnelle de l'emploi principal. Nous nous intéressons notamment à la proportion de travailleurs familiaux rémunérés, de travailleurs familiaux non rémunérés, de travailleurs autonomes, d'employeurs et de travailleurs occupant des postes de direction parmi les femmes et les hommes.

Les travailleurs familiaux rémunérés qui sont constitués des personnes en emploi et dont l'activité principale consiste à fournir de l'aide aux membres de la famille sont très peu nombreux dans l'espace UEMOA (Graphique 4.3.3). Ils sont quasiment inexistantes

dans les pays tels que le Bénin, la Guinée-Bissau et le Togo. Dans les autres pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal), la proportion des travailleurs familiaux parmi les personnes en emploi est légèrement plus élevée chez les femmes (oscillant entre 0,3 au Mali % et 1,5 % en Côte d'Ivoire) que chez les hommes (oscillant entre 0,2 % au Burkina Faso et 0,8 % au Sénégal). Ces proportions sont plus élevées en milieu rural : oscillant entre 0,1 % au Togo et 1,4 % en Côte d'Ivoire pour les femmes et entre 0,2 % au Burkina Faso et 1,3 % au Sénégal pour les hommes. En comparaison, la proportion de travailleurs familiaux rémunérés dans les zones urbaines peut atteindre au maximum 1,6 % pour les femmes et 0,5 % pour les hommes.

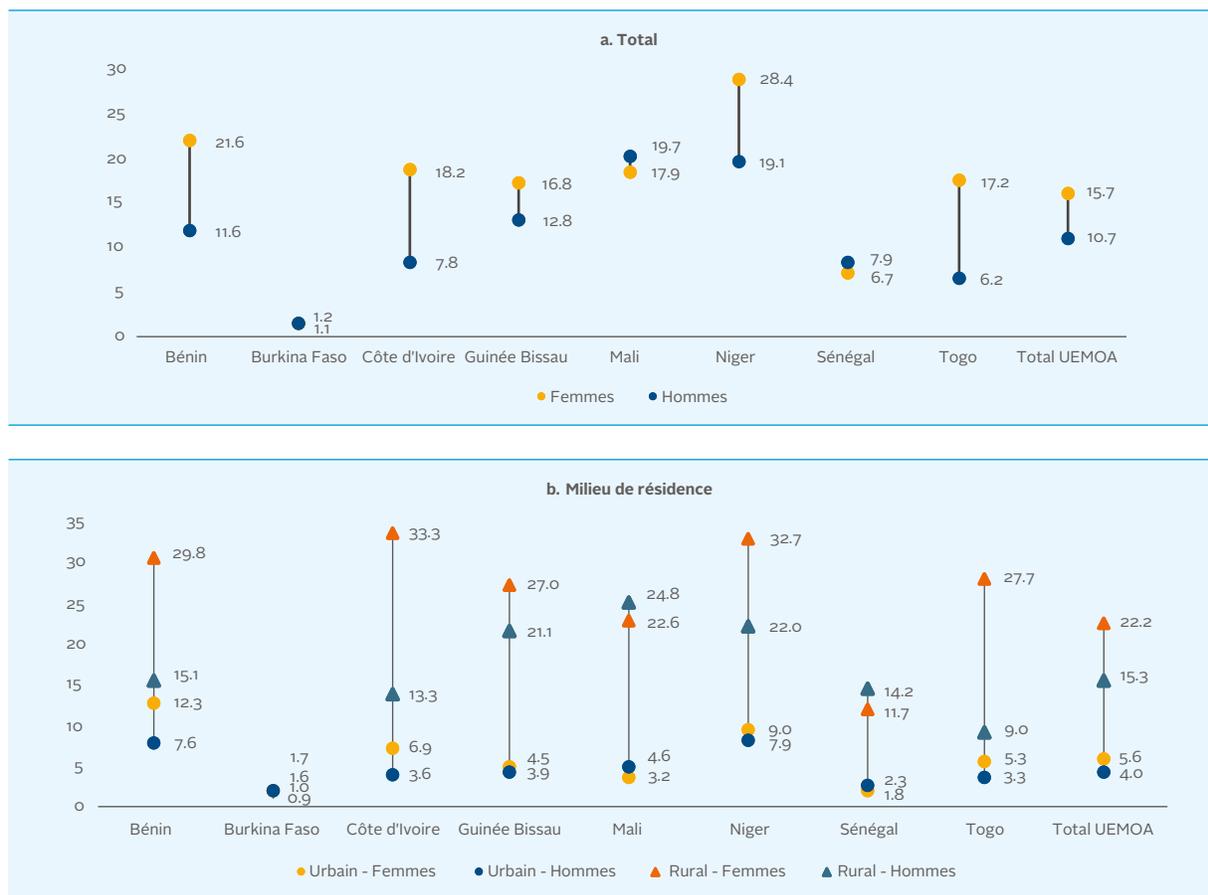
**Graphique 4.3.3 :** Proportion de travailleurs familiaux rémunérés (population des 15 ans et plus) selon le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l’UEMOA



Les travailleurs familiaux non rémunérés – c’est-à-dire les personnes âgées de 15 ans et plus sans emploi au cours des 7 derniers jours et qui ont travaillé dans un champ, un jardin, un établissement commercial, une activité de transformation, une activité de service pour un autre membre du ménage sans rémunération – sont plus nombreux dans l’espace UEMOA, comparativement aux travailleurs familiaux rémunérés. Le Graphique 4.3.4 montre que la proportion de travailleurs familiaux non rémunérés est en moyenne plus importante chez les femmes (15,7 %) que chez les hommes (10,7 %), à l’ex-

ception du Mali (17,9 % chez les femmes contre 19,7 % chez les hommes) et du Sénégal (6,7 % chez les femmes contre 7,9 % chez les hommes). Tout comme dans le cas des travailleurs familiaux rémunérés, l’écart entre les hommes et les femmes en matière de proportion de travailleurs familiaux non rémunérés s’accroît dans les zones rurales où cette proportion est de 6,9 points de pourcentage plus élevée chez les femmes que chez les hommes, comparativement aux zones urbaines où la proportion est de 1,6 points de pourcentage plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

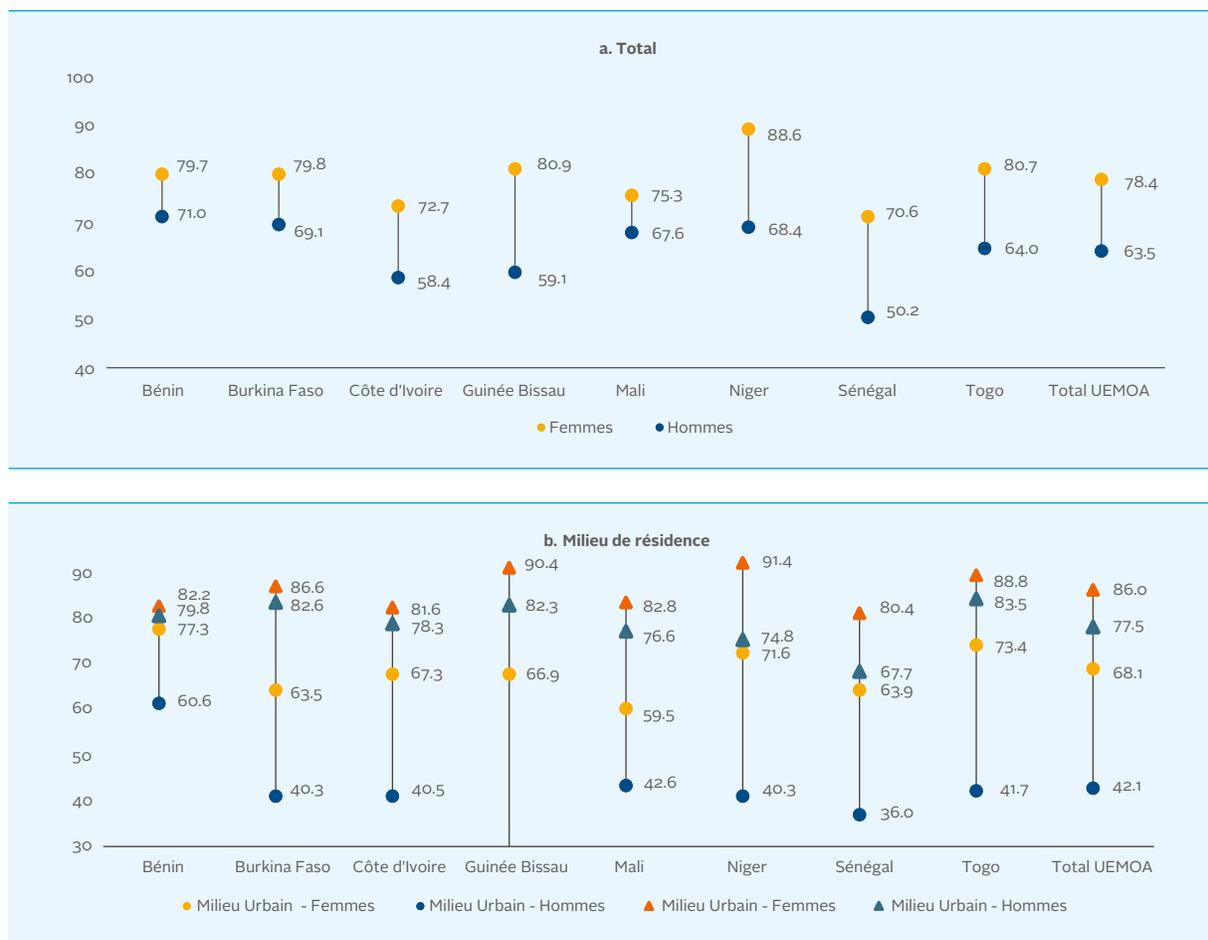
**Graphique 4.3.4 : Proportion de travailleurs familiaux non rémunérés (population des 15 ans et plus) selon le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l’UEMOA**



Concernant les travailleurs autonomes, l’on observe que plus de la moitié des personnes employées travaillent à leur propre compte mais des différences existent entre les hommes et les femmes. Le Graphique 4.3.5 ci-dessous révèle que dans l’espace UEMOA, plus de femmes employées ont tendance à travailler à leur propre compte que les hommes (78,4 % des personnes en emploi parmi les femmes et 63,5 % chez les hommes soit un écart de 15,6 points de pourcentage). Au niveau des pays, les écarts les plus élevés s’observent en Guinée-Bissau (21,8 points de pourcentage en faveur des femmes), au Niger (20,3 points de pourcentage en faveur des femmes) et au Sénégal (20,3 points de pourcentage en faveur des femmes). L’analyse selon le milieu de résidence montre que la proportion de travailleurs autonomes est plus élevée

en milieu rural (86,0 % chez les femmes et 77,5 % chez les hommes) qu’en milieu urbain (68,1 % chez les femmes et 42,1 % chez les hommes). En revanche les écarts entre femmes et hommes sont plus importants en milieu urbain (en moyenne un écart de 26,0 points de pourcentage en faveur des femmes) qu’en milieu rural (un écart de 8,4 points de pourcentage en faveur des femmes). En milieu urbain, les écarts les plus importants sont observés en Guinée-Bissau (un écart de 37,4 points de pourcentage en faveur des femmes), au Togo (31,7 points de pourcentage) et au Niger (31,3 points de pourcentage). S’agissant du milieu rural, c’est au Niger et au Sénégal que les écarts entre femmes et hommes en termes de proportion de travailleurs autonomes sont les plus importants (respectivement 16,6 et 12,7 points de pourcentage).

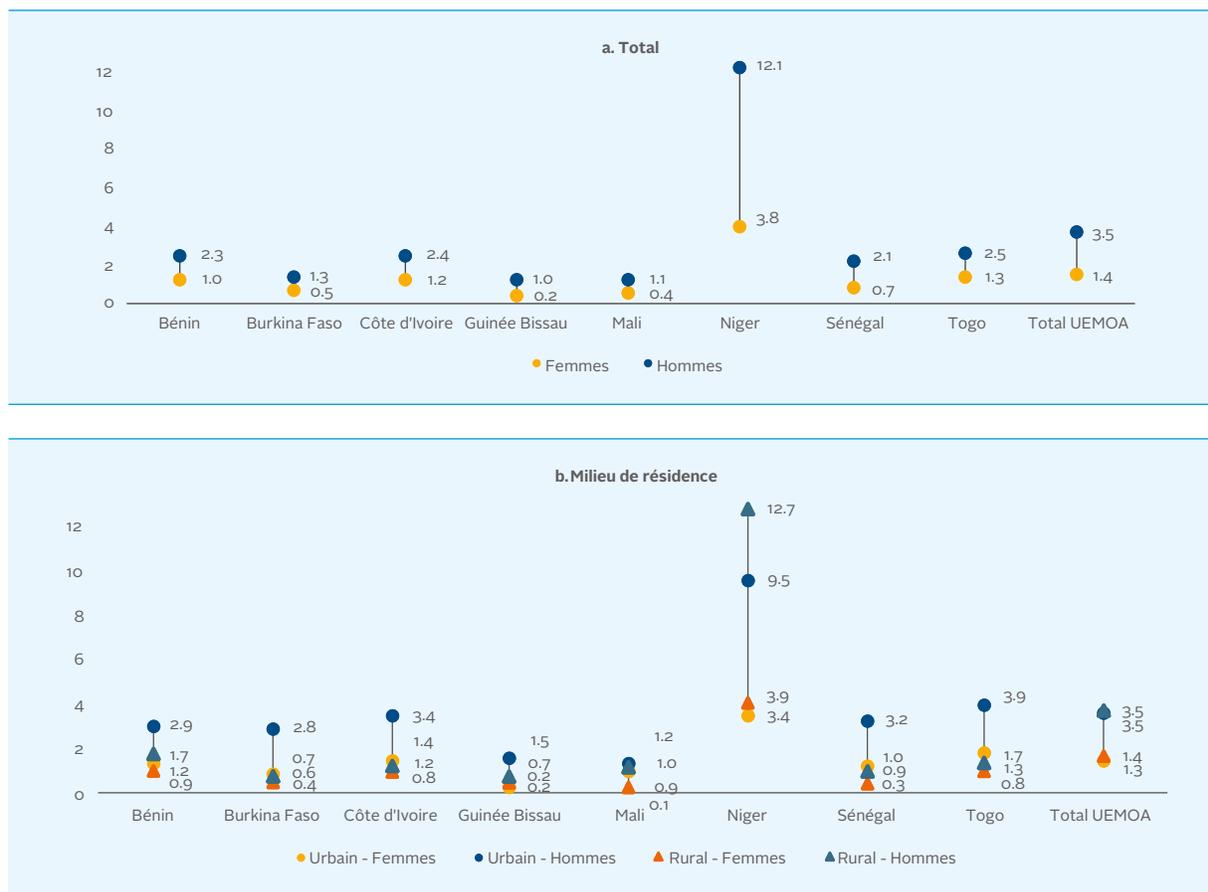
**Graphique 4.3.5** : Proportion de personnes employées travaillant à leur propre compte (population des 15 ans et plus) selon le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA



Le panel a. du Graphique 4.3.6 présente la proportion de personnes en emploi qui sont des employeurs dans les pays de l'UEMOA. Cette catégorie d'emploi représente 3,5 % des emplois chez les hommes en emploi contre 1,4 % chez les femmes. Au Niger, la proportion d'employeurs atteint respectivement 12,1 % chez les hommes et 3,8 % chez les femmes. En prenant en compte le milieu de résidence (panels b. et c. du Gra-

phique 4.3.6), l'on note que l'écart entre femmes et hommes est légèrement plus important en zone urbaine (1,3 % pour les femmes contre 3,5 % pour les hommes, soit un écart de 2,2 points de pourcentage) comparativement à la zone rurale (1,4 % pour les femmes contre 3,5 % pour les hommes, soit un écart de 2,1 points de pourcentage).

**Graphique 4.3.6 :** Proportion d'employeurs (population des 15 ans et plus) selon le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA



## 4.4 RÉMUNÉRATION

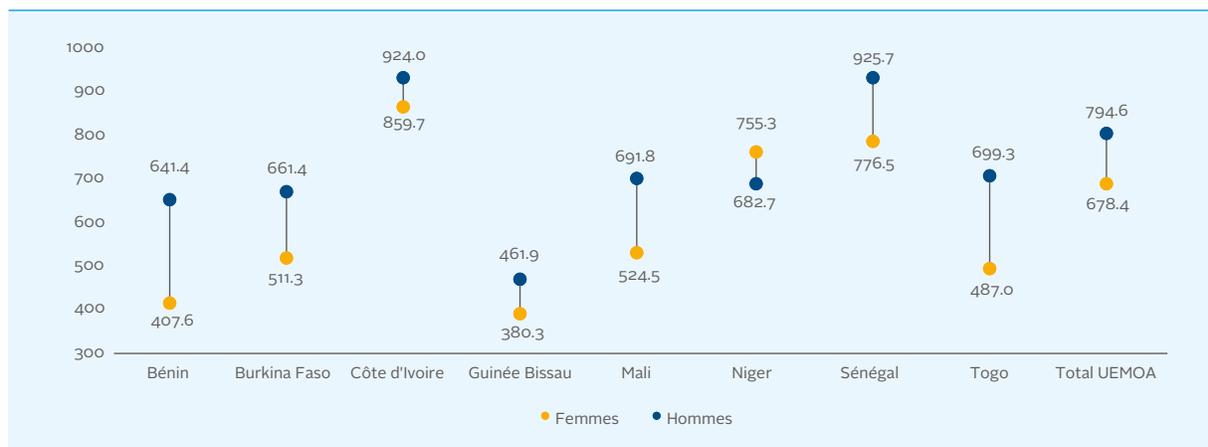
### Salaire horaire

Le Graphique 4.4.1 présente l'écart de salaire entre les femmes et les hommes calculé sur la base du salaire horaire des salariés. Dans l'espace UEMOA, l'écart de salaire est de 15 % en faveur des hommes<sup>27</sup>. Cela signi-

fie que chaque 1000 F CFA gagnés par les hommes correspond à 853.7 F CFA gagnés par les femmes. Cet écart salarial est encore plus important dans des pays comme le Bénin (36 %), le Togo (30 %), le Mali (24 %) et le Burkina Faso (23 %). En revanche, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est plus faible en Côte d'Ivoire (7%). À l'inverse des autres pays de la région, le Niger se démarque avec un écart de salaire de 11 % en faveur des femmes.

<sup>27</sup> Ces chiffres comprennent les salaires des emplois principaux et secondaires. Ils prennent en compte les personnes qui travaillent au moins 50 heures en tout par an.

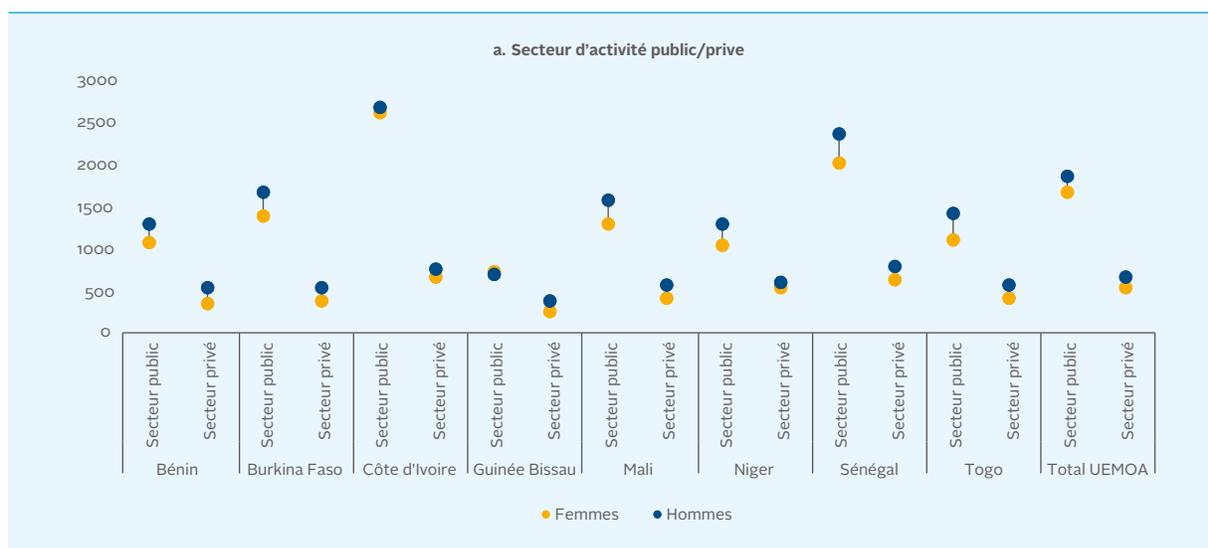
**Graphique 4.4.1** : Salaire horaire moyen (F CFA) des salariés (population des 15 ans et plus) selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA

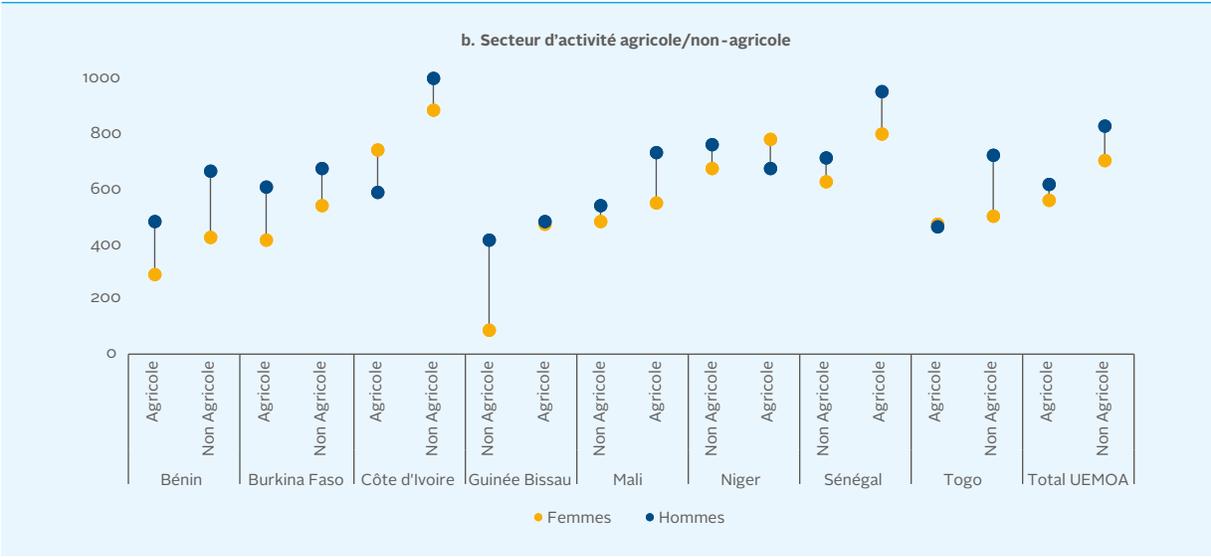


Tout comme le niveau de salaire, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes varie en fonction de plusieurs caractéristiques du travailleur ou de l'emploi (Graphique 4.4.2). Ainsi, en moyenne, l'écart salarial en faveur des hommes est plus important dans le secteur privé (21 %) comparativement au secteur public (10 %) même si cela n'est pas le cas au Niger. En moyenne,

l'écart salarial en faveur des hommes est aussi plus élevé dans le secteur non agricole (16 %) comparativement au secteur agricole (9 %). Cette situation s'observe dans chacun des pays de la région à l'exception du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée-Bissau où l'écart salarial est au contraire plus élevé dans le secteur agricole.

**Graphique 4.4.2** : Salaire horaire moyen en FCFA– (population des 15 ans et plus) selon le sexe et le secteur d'activité, dans les pays membres de l'UEMOA

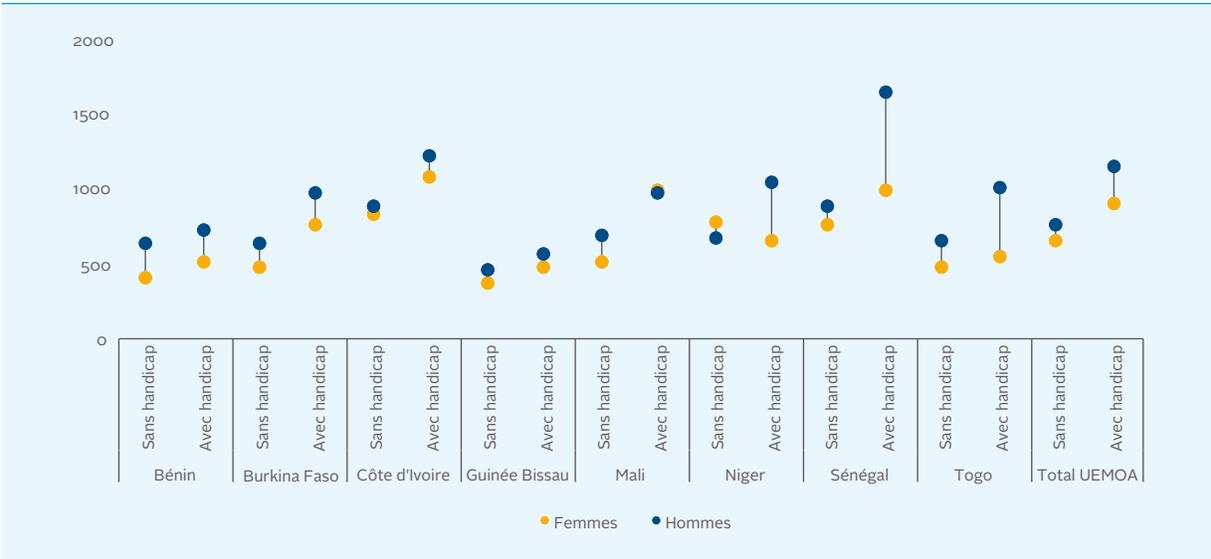




Le Graphique 4.4.3 révèle également un écart salarial en faveur des hommes très important parmi les personnes en situation de handicap (22 %) compara-

tivement aux personnes sans handicap (14 %). Ceci s'observe notamment en Côte d'Ivoire, au Niger, au Sénégal et au Togo.

**Graphique 4.4.3 :** Salaire horaire moyen en FCFA ( population des 15 ans et plus) selon le sexe et la présence ou non d'un handicap, dans les pays membres de l'UEMOA



L'analyse des écarts de salaire entre femmes et hommes en fonction de l'âge (Table 4.4.1) montre que ceux-ci ont tendance à être plus importants au sein de la population des jeunes de 15-24 ans (22,0 % d'écart

de salaire en faveur des hommes comparativement à 15 % au sein de la population âgée de 15 ans et plus) et de la population âgée de 65 ans et plus (écart de salaire de 62 % en faveur des hommes).

**Table 4.4.1 :** Salaire horaire moyen en FCFA (population des 15 ans et plus) selon le sexe et l'âge, dans les pays membres de l'UEMOA

	15-24		25-34		35-44		45-54		55-64		65+	
	Femmes	Hommes										
Bénin	223	270	390	501	484	719	445	831	752	1067	324	597
Burkina Faso	227	334	472	611	833	907	671	1104	613	502	352	304
Côte d'Ivoire	357	466	824	712	1086	1048	1159	1253	2338	1760	400	986
Guinée-Bissau	167	199	345	394	470	557	439	504	494	659	266	565
Mali	207	331	633	574	770	834	1053	922	1402	1089	520	982
Niger	408	423	709	641	865	701	814	832	1164	1050	146	642
Sénégal	378	444	646	763	1042	1144	1293	1099	877	1284	577	1878
Togo	282	348	494	522	464	778	601	869	942	1020	368	1058
UEMOA	280	369	564	591	746	867	841	953	941	1072	360	964

Note: Dans le tableau codé par couleur, les tons rouges représentent des valeurs de rémunération plus basses, tandis que les tons bleus représentent des valeurs de rémunération plus élevées pour chaque pays répertorié.

A map of the United States is shown in the background. The map is divided into states, with several states in the western and central regions highlighted in a bright orange color. The rest of the map is light gray. The background of the entire page is a textured, light brown color.

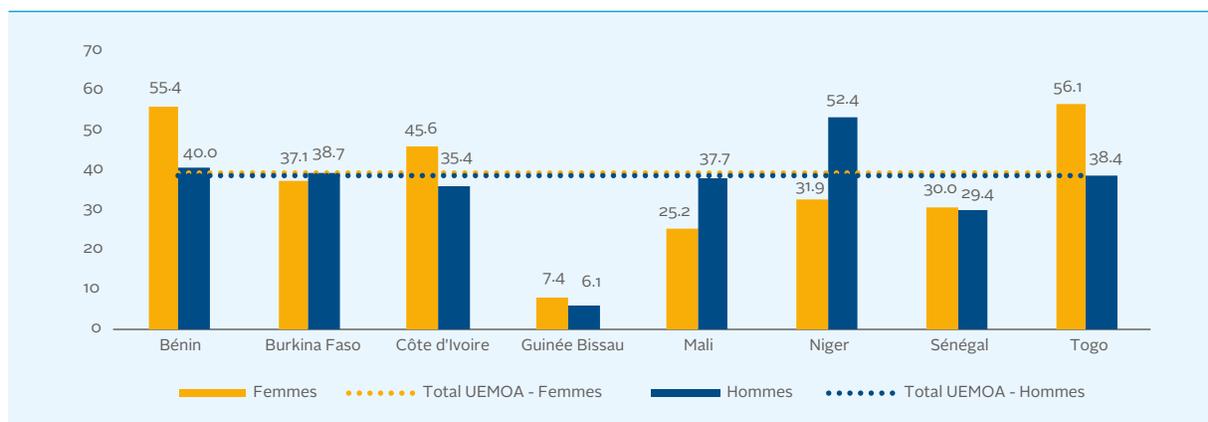
# 5. ENTREPRENEURIAL



L'EHCVM 2021/2022 permet d'identifier les ménages dans lesquels il existe des entreprises non agricoles<sup>28</sup>. Pour chaque entreprise ainsi identifiée, il est possible d'identifier deux membres du ménage qui sont les propriétaires potentiels de chaque entreprise non agricole du ménage. Les données collectées montrent que la proportion de femmes propriétaires d'entreprises non agricoles est plus importante que celles des hommes (Graphique 5.1.1). En effet, 38,6 % de femmes sont propriétaires d'entreprises non agricoles contre 38,1 % d'hommes<sup>29</sup>. Le nombre de femmes propriétaires d'entreprises non agricoles est plus important au Togo (56,1 % de femmes propriétaires d'entreprises contre 38,4 % d'hommes, soit un écart de 17,7 points de pour-

centage en faveur des femmes), au Bénin (respectivement 55,4 % et 40,0 % de propriétaires d'entreprises par les femmes et par les hommes, soit un écart de 15,4 points de pourcentage en faveur des femmes) et en Côte d'Ivoire (respectivement 45,6 % et 35,4% de propriétaires d'entreprises par les femmes et par les hommes, soit un écart de 10,2 points de pourcentage). Contrairement à la moyenne régionale, au Burkina Faso, au Mali et au Niger, la proportion de propriétaires d'entreprises est plus importante chez les hommes. L'on note aussi une faible proportion de propriétaires d'entreprises en Guinée-Bissau (7,4 % et 6,1% respectivement par les femmes et par les hommes<sup>30</sup>).

**Graphique 5.1.1** : Distribution de la population (15 ans et plus) parmi les propriétaires d'entreprises non agricoles selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA



Dans l'espace UEMOA, les propriétaires d'entreprises non agricoles sont en majorité des femmes (55,2 % de femmes contre 44,8 % d'hommes). D'après le panel a. du Graphique 5.1.2, la proportion de femmes propriétaires d'entreprises non agricoles est encore plus importante au Togo (64,8 %), au Bénin (62,3%) et en Côte d'Ivoire (61,6 %). L'analyse selon le milieu de résidence (panels b. et c. du Graphique 5.1.2) montre que

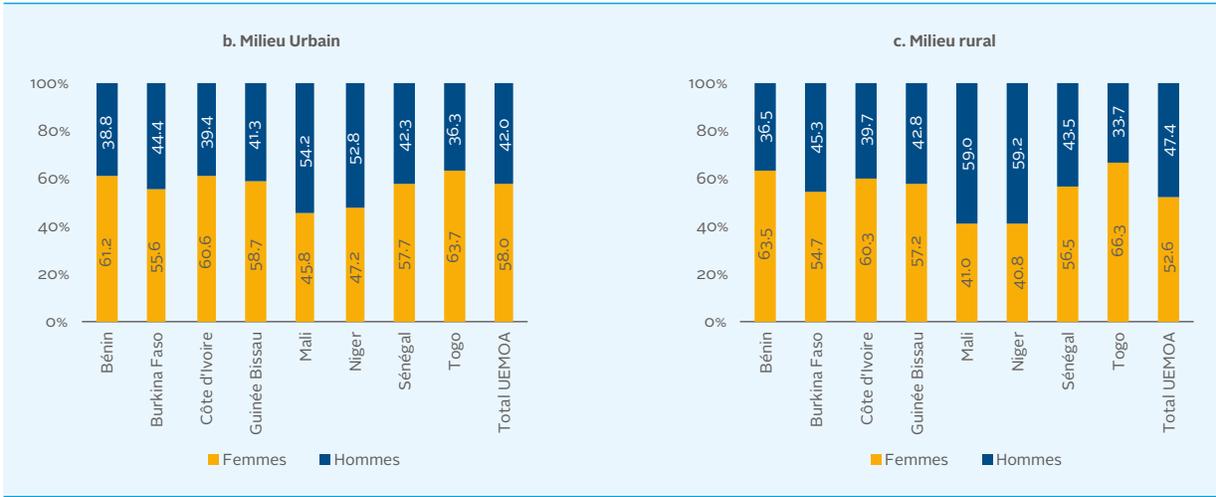
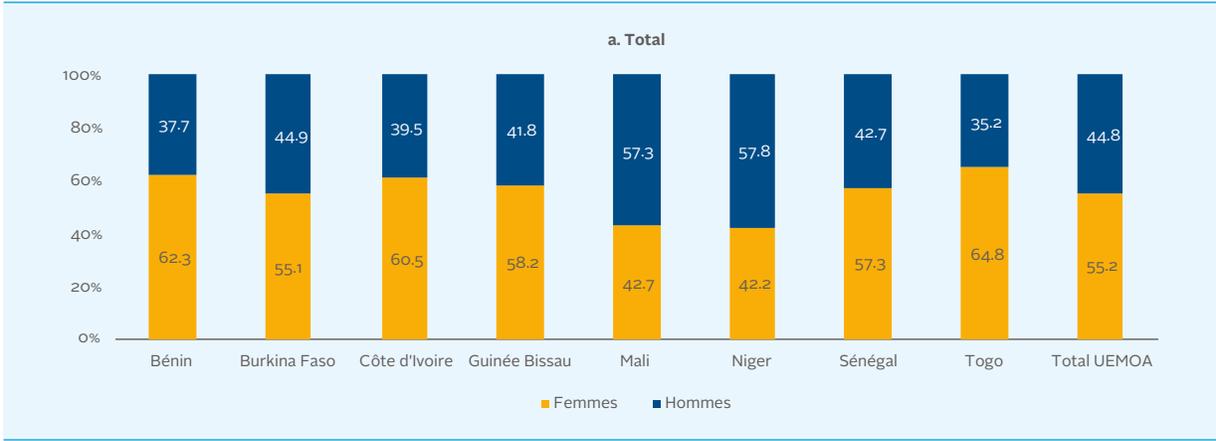
les femmes demeurent en moyenne majoritaires parmi les propriétaires d'entreprises non agricoles dans tous les milieux. Le Mali et le Niger se démarquent du reste de la région. Dans ces deux pays, les propriétaires d'entreprises non agricoles sont majoritairement des hommes. Au Mali et au Niger, les propriétaires d'entreprises non agricoles sont majoritairement les hommes avec des proportions respectives de 57,3 % et 57,8 %.

<sup>28</sup> Les activités considérées pour l'identification des entreprises non agricoles comprennent des activités telles que les restaurateurs, les maçons, les tailleurs, les menuisiers, les commerçants, les professions libérales, les mécaniciens etc.

<sup>29</sup> Ces statistiques sont calculées pour les personnes vivant dans des ménages avec au moins une entreprise non agricole.

<sup>30</sup> Les proportions de propriétaires d'entreprises non agricoles sont calculées sur les entreprises dont les propriétaires ont été identifiés. En Guinée Bissau, l'identifiant du propriétaire est manquant pour une plus grande part d'entreprises (par rapport aux autres pays). Cela a pu sous-estimer les proportions de propriétaires d'entreprises dans ce pays.

**Graphique 5.1.2 :** Distribution de la population (15 ans et plus) parmi les propriétaires d'entreprises non agricoles selon le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA



A map of the United States with several states highlighted in orange. The highlighted states include Washington, Oregon, California, Nevada, Idaho, Utah, Arizona, New Mexico, Texas, Oklahoma, Kansas, Nebraska, South Dakota, North Dakota, Minnesota, Iowa, Missouri, Arkansas, Louisiana, Wisconsin, Illinois, Indiana, Michigan, Ohio, Pennsylvania, New York, New Jersey, Delaware, Maryland, Virginia, North Carolina, South Carolina, Georgia, Florida, Alabama, Mississippi, Alabama, Georgia, Florida, and Louisiana. The text "6. ACTIFS" is centered on the map.

## 6. ACTIFS

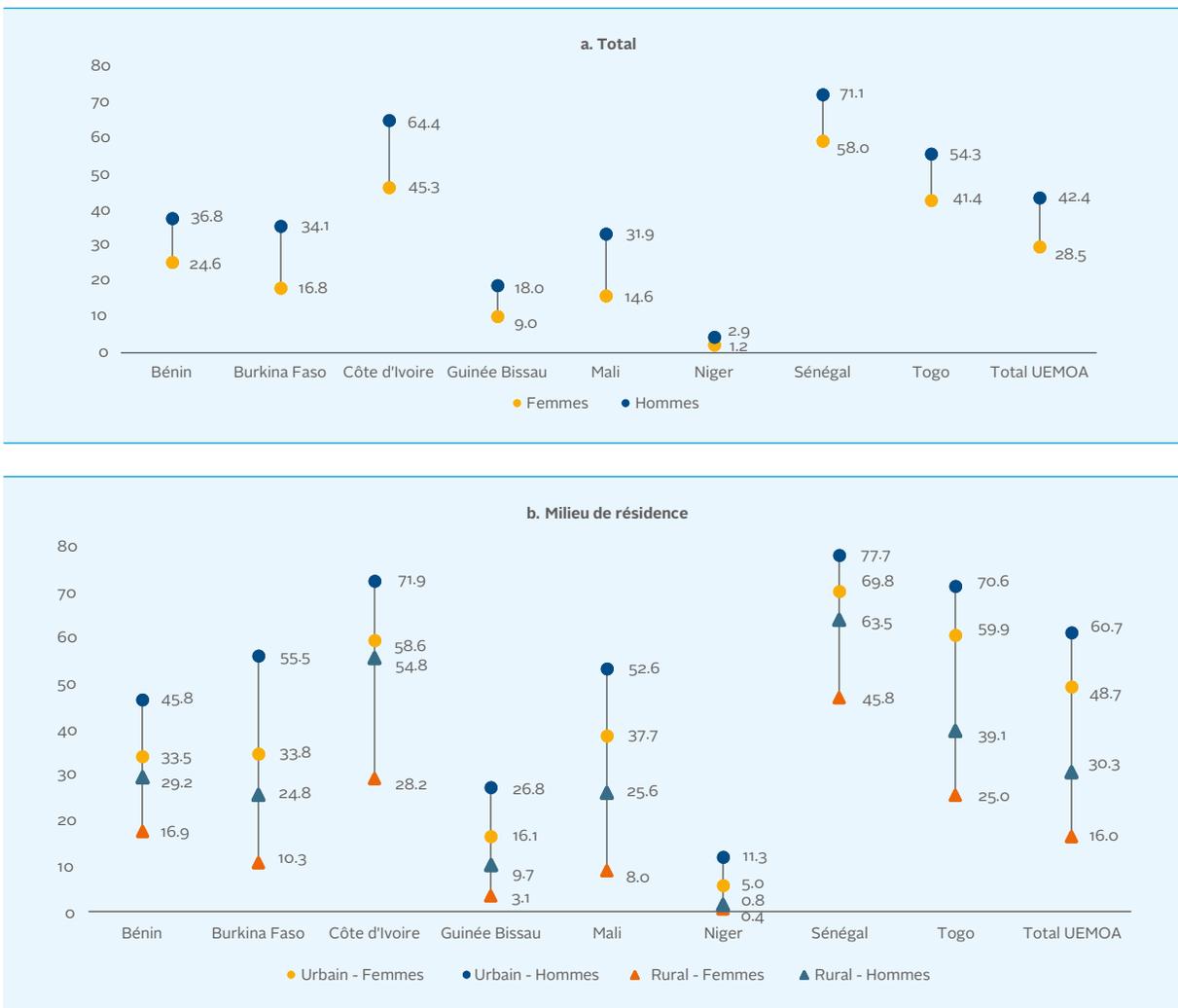


## 6.1. PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

Dans l'espace UEMOA, une proportion plus élevée d'hommes (42,4 %) que de femmes (28,5 %) détient un compte bancaire que ce soit auprès d'une banque classique, d'une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile (panel a. du Graphique 6.1.1). À l'échelle des pays, le retard des femmes en termes d'accès à un compte bancaire va-

rie de 1,7 points de pourcentage au Niger à 19,1 points de pourcentage en Côte d'Ivoire. Les panels a. et b. du Graphique 6.1.1 montrent que les disparités entre les hommes et les femmes sont plus élevées en zone rurale où 30,3 % d'hommes contre 16,0 % de femmes (soit un écart de 14,3 points de pourcentage) ont accès à un compte bancaire. En comparaison, dans les centres urbains, 60,7 % d'hommes contre 48,7 % de femmes (soit un écart de 12,1 points de pourcentage) ont accès à un compte bancaire.

**Graphique 6.1.1 :** Proportion de la population (15 ans et plus) ayant accès à un compte bancaire selon le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA



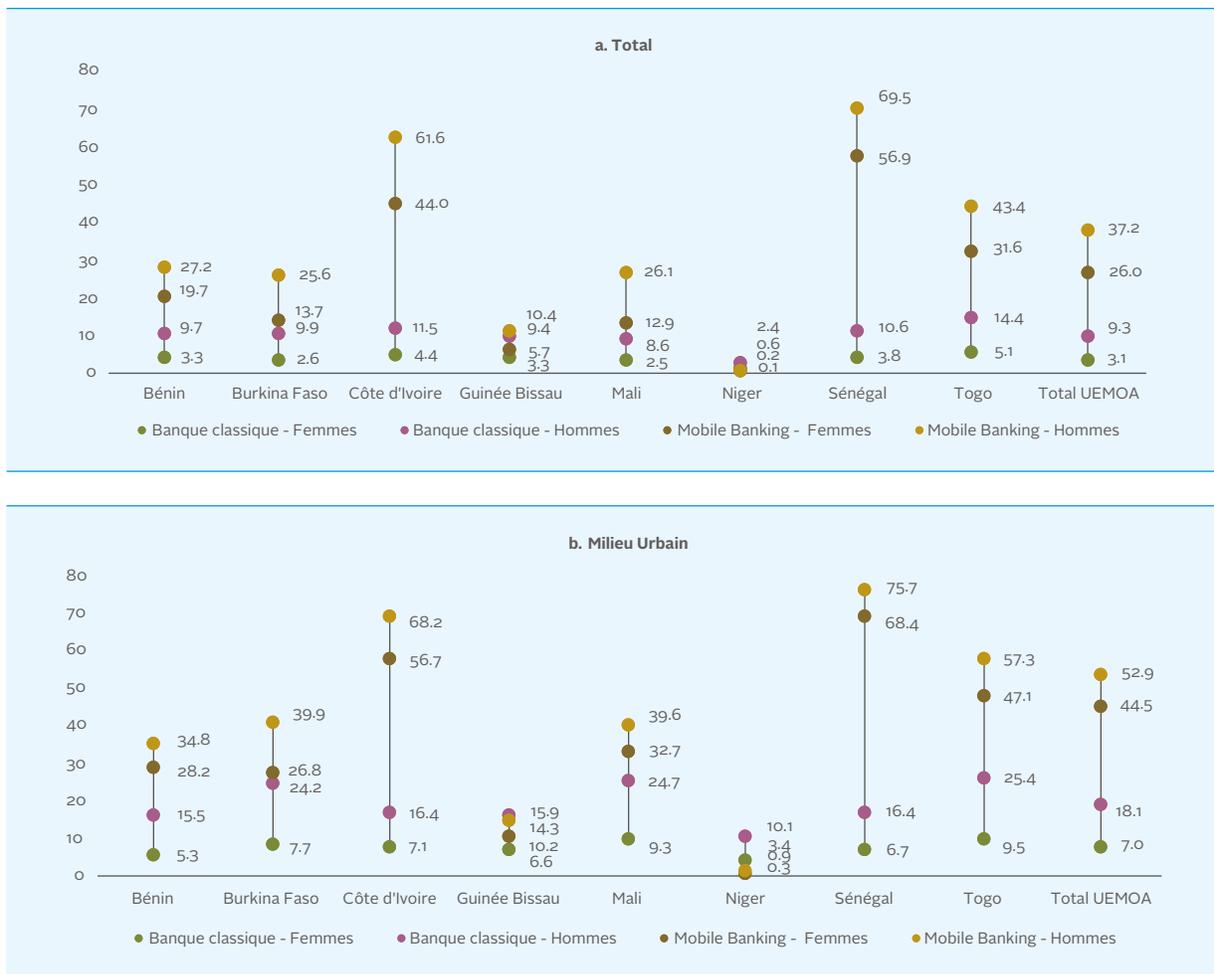
Dans l'ensemble de la région, la majorité des personnes ont accès à un compte bancaire au travers d'un fournisseur de services d'argent mobile (panel

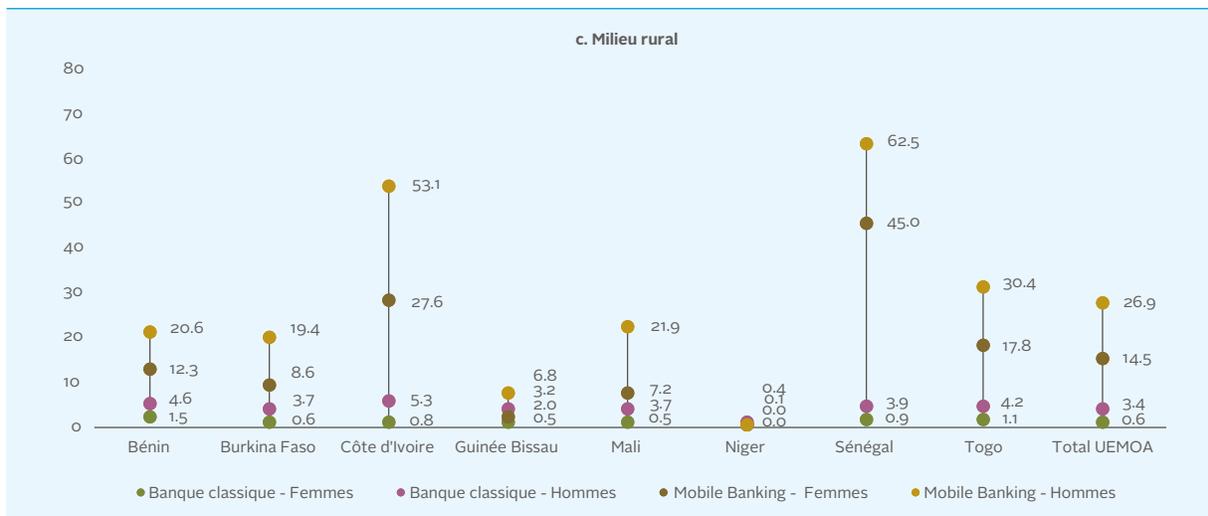
a. du Graphique 6.1.2). Les estimations régionales montrent que 26,0 % de femmes et 37,2 % d'hommes ont un compte auprès d'un fournisseur de services

d'argent mobile. À titre de comparaison, seulement 3,1 % de femmes et 9,3 % d'hommes ont un compte auprès d'une banque classique. L'analyse par milieu de résidence (panels b. et c. du Graphique 6.1.2) révèle des tendances différentes en fonction du type de compte bancaire. En effet, l'écart entre les femmes et les hommes en termes de proportion d'adultes ayant un compte auprès d'une banque classique augmente à 11,2 points de pourcentage en faveur des hommes en milieu urbain et chute à 2,8 points de pourcentage en

faveur des hommes en milieu rural. En revanche, l'écart entre les hommes et les femmes en matière de proportion d'adultes ayant un compte bancaire au travers d'un fournisseur de services d'argent mobile augmente à 12,4 points de pourcentage en faveur des hommes en milieu rural et chute à 8,4 points de pourcentage en faveur des hommes en milieu urbain. Des tendances similaires s'observent dans chacun des pays membres de l'UEMOA.

**Graphique 6.1.2 : Proportion de la population (15 ans et plus) ayant accès à un compte bancaire selon le type de compte bancaire, le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA**





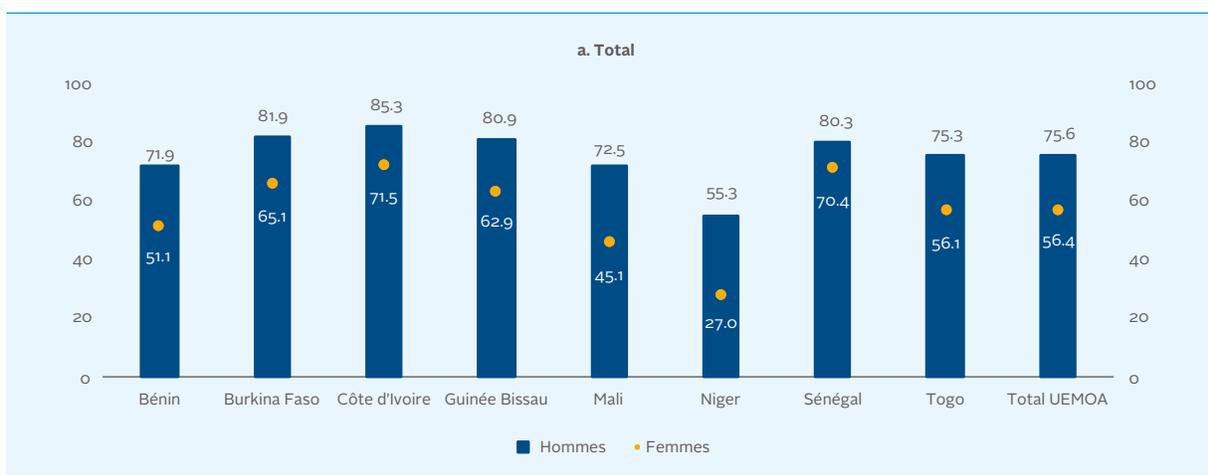
## 6.2. ACCÈS À UN TÉLÉPHONE PORTABLE ET AUX MÉDIAS

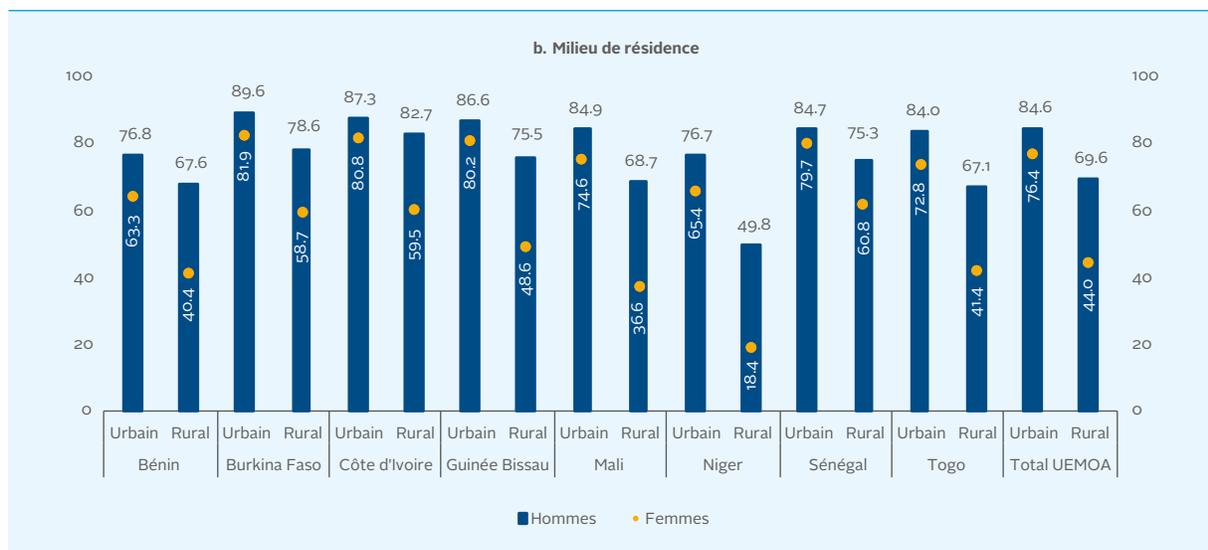
### Accès à un téléphone portable

Le taux de détenteurs de téléphones portables est très élevé dans l'espace UEMOA. Plus de 5 femmes sur 10 et près de 8 hommes sur 10 possèdent un téléphone portable (panel a. du Graphique 6.2.1). Ces proportions varient sensiblement d'un pays à l'autre mais elles demeurent plus importantes pour les hommes (allant de 55,3 % au Niger à 85,3 % en Côte d'Ivoire)

que pour les femmes (allant de 27,0 % au Niger à 70,4 % au Sénégal). Globalement, dans les zones urbaines qui sont généralement plus développées, un nombre plus élevé de personnes possèdent un téléphone portable comparativement aux zones rurales (panels b. et c. du Graphique 6.2.1). De plus, les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de détention de téléphone portable sont plus criardes en zone rurale (l'écart en faveur des hommes varie de 14,5 points de pourcentage au Sénégal à 32,1 points de pourcentage au Mali) qu'en zone urbaine (l'écart en faveur des hommes varie de 5,0 points de pourcentage au Sénégal à 13,6 points de pourcentage au Bénin).

**Graphique 6.2.1 :** Proportion de la population (15 ans et plus) ayant accès à un téléphone portable selon le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA





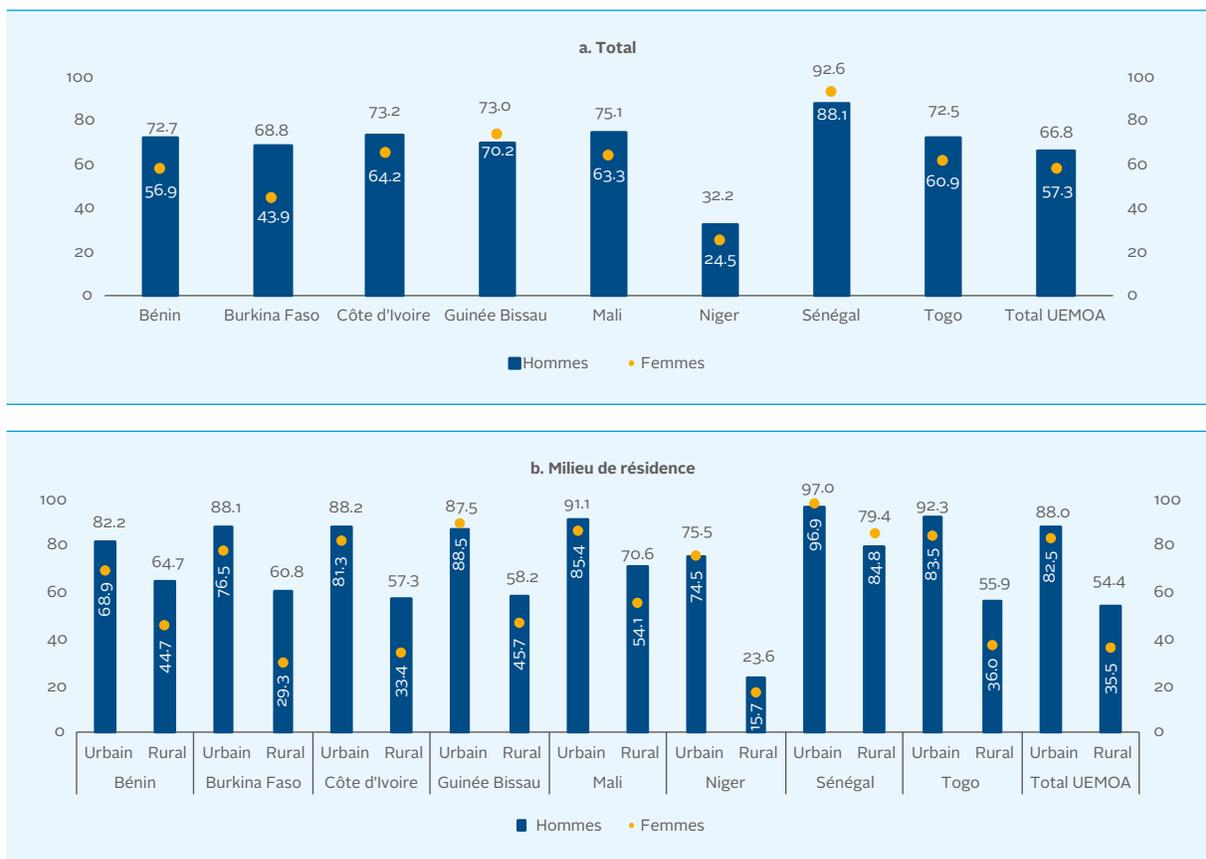
## Accès aux médias

L'accès aux médias tels que la radio, la télévision et en ligne (via internet) a augmenté au cours des dernières décennies dans l'ensemble des pays d'Afrique. Le panel a. du Graphique 6.2.2 montre que dans l'espace UEMOA, plus de ménages dirigés par un homme (66,8 %) que de ménages dirigés par une femme (57,3 %) possèdent au moins un moyen d'accès aux médias (radio, TV ou internet). L'écart régional est donc estimé à 9,4 points de pourcentage en faveur des ménages dirigés par un homme. Des variations existent entre les pays. En effet, la Guinée-Bissau et le Sénégal se démarquent par une tendance opposée à celle de la région. Dans ces deux pays, la proportion de ménages ayant accès à une forme quelconque de média est plus élevée pour les ménages dirigés par une femme (73,1 % en Guinée-Bissau et 92,6 % au Sénégal) que pour ceux dirigés par un homme (70,3 % en Guinée-Bissau et 88,2 % au Sénégal). Cela se traduit par un écart de 2,8 points de pourcentage et de 4,4 points de pourcentage en faveur des ménages dirigés par une femme, respectivement en Guinée-Bissau et au Sénégal. Parmi les

différents types de médias, l'on note que les plus importantes disparités entre les hommes et les femmes concernent l'accès à la radio. En effet, dans la région, le retard des ménages dirigés par une femme en termes d'accès à une radio est estimé à 15,4 points de pourcentage. Ce retard chute à 2,5 points de pourcentage pour ce qui est de l'accès à la télévision. Quant à l'accès à l'internet, la proportion est légèrement plus élevée pour les ménages dirigés par une femme (43,7 %) que pour ceux dirigés par un homme (43,1 %).

Dans l'espace UEMOA, les disparités en matière d'accès aux médias varient suivant le milieu de résidence (panels b. et c. du Graphique 6.2.2) car plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans les zones rurales, l'avantage des ménages dirigés par un homme en matière d'accès à une forme quelconque de média est de 18,9 points de pourcentage. Cet avantage chute à 5,5 points de pourcentage dans les zones urbaines. Cette tendance à la baisse des écarts entre les hommes et les femmes en milieu urbain s'observe dans la majorité des pays membres de l'UEMOA aussi bien pour l'accès à la radio, à la télévision et aux médias en ligne (via internet).

**Graphique 6.2.2** : Proportion des ménages ayant accès aux médias selon le sexe du chef de ménage et le lieu de résidence, dans les pays membres de l’UEMOA

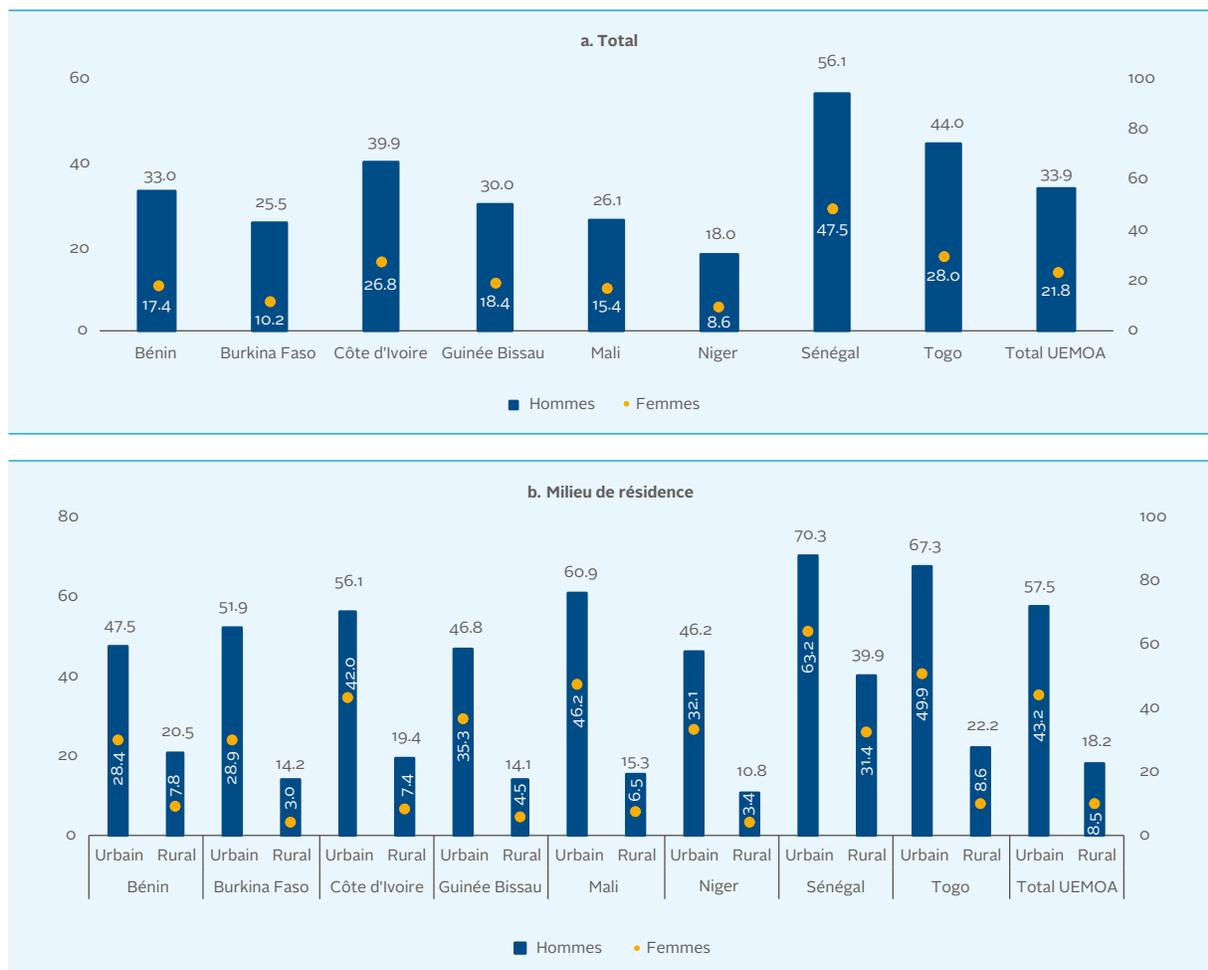


## 6.3. UTILISATION DE L'INTERNET

L'utilisation de l'internet reste très faible dans la zone UEMOA (panel a. du Graphique 6.3.1). Au sein de la population âgée de 15 ans et plus, la proportion de femmes utilisant l'internet (21,8 %) est inférieure à celle des hommes (33,9 %) avec un écart de 12,1 points de pourcentage en faveur des hommes. L'écart entre les hommes et les femmes en termes d'utilisation de l'internet varie d'un pays à l'autre. Les pays ayant un écart supérieur à la moyenne de la région sont : le Togo (28,0 % pour les femmes contre 44,0 % pour les hommes, ce qui correspond à un écart de 15,9 points de pourcentage en faveur des hommes), le Bénin (17,4 % pour les femmes contre 33,0 % pour les hommes, ce qui correspond à un écart de 15,6 points de pourcentage

en faveur des hommes) et le Burkina Faso (10,2 % pour les femmes contre 25,5 % pour les hommes, ce qui correspond à un écart de 15,3 points de pourcentage en faveur des hommes). Les plus faibles écarts dans les autres pays de la région oscillent entre 8,6 % au Sénégal et 11,5 % en Guinée-Bissau. Bien que les taux d'utilisation de l'internet pour les hommes et pour les femmes augmentent significativement dans les zones urbaines, c'est également dans ces zones que s'observent les inégalités les plus importantes (panels b. et c. du Graphique 6.3.1). En effet, dans les zones urbaines, l'avantage des hommes en termes d'utilisation de l'internet varie de 7,1 points de pourcentage au Sénégal à 23,0 points de pourcentage au Burkina Faso. En comparaison, dans les zones rurales, cet avantage oscille entre 7,4 points de pourcentage au Niger et 13,5 points de pourcentage au Togo.

**Graphique 6.3.1** : Proportion de la population (15 ans et plus) utilisant l'internet selon le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l'UEMOA



## 6.4. PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

L'EHCVM 2021/2022 collecte les données nécessaires pour le calcul de l'indicateur du genre relatif à la propriété des parcelles agricoles (Indicateur ODD 1.4.2). Cet indicateur est divisé en deux composantes : (a) la proportion de la population agricole totale ayant une propriété ou des droits sûrs sur des terres agricoles, par sexe et (b) la proportion de femmes parmi les propriétaires ou les détenteurs de droits sur des terres agricoles, par type de régime foncier. La population agricole se définit comme les adultes de 18 ans et plus vivant dans un ménage agricole, c'est-à-dire un ménage dont au moins un membre a cultivé des terres (y compris les

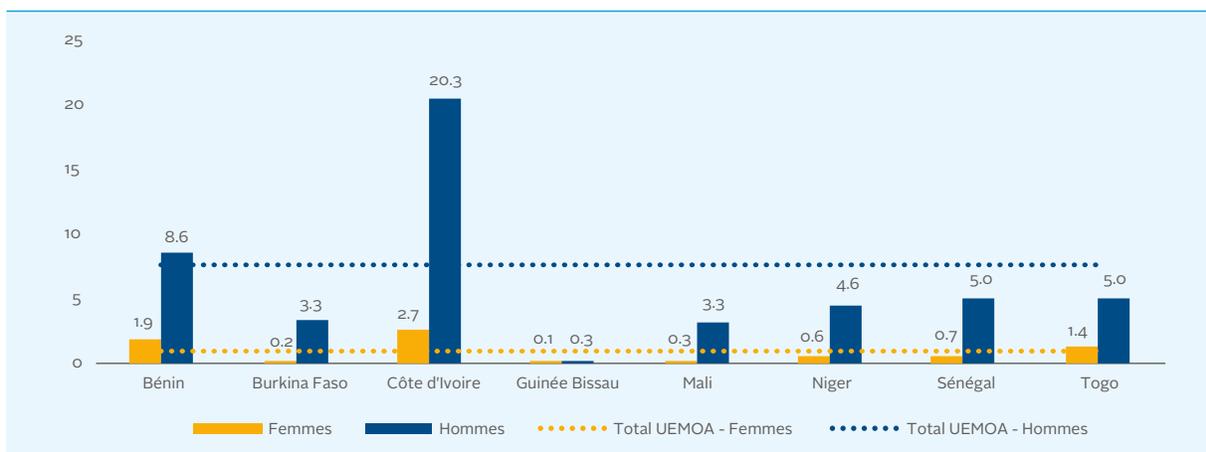
cultures pérennes) lui appartenant ou non, au cours de la campagne hivernale. Les propriétaires ou les détenteurs de droits sûrs d'une parcelle agricole donnée sont les personnes qui satisfont à l'une des conditions suivantes : (i) elles ont leurs noms sur le document légal de la parcelle (pour les parcelles qui disposent d'un document légal de propriété), (ii) elles ont le droit de vendre la parcelle, et (iii) elles ont le droit de léguer cette parcelle.

Selon les données de l'EHCVM, il existe une grande disparité entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux parcelles agricoles (Graphique 6.4.1). En effet, au sein de la population agricole, 7,6 % d'hommes sont propriétaires ou détenteurs de droits sur une parcelle agricole. Parmi les femmes, cette proportion est de 1,0 % d'où un écart de 6,6 points de pourcentage

en moyenne dans la région<sup>31</sup>. La Côte d'Ivoire se démarque des autres pays avec un écart de 17,6 points de pourcentage en faveur des hommes (20,3 % d'hommes

et 2,7 % de femmes qui sont propriétaires ou détenteurs de droits sûrs sur les parcelles agricoles).

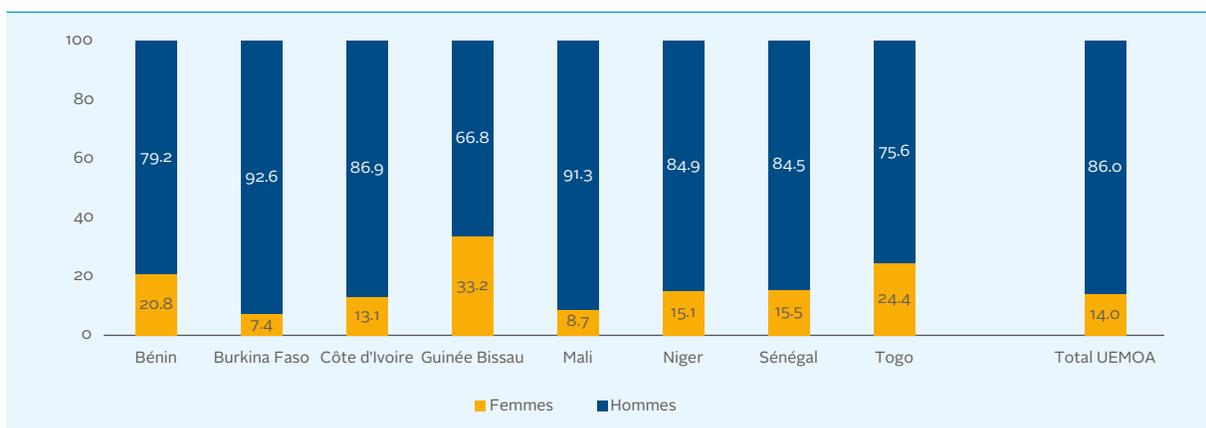
**Graphique 6.4.1 :** Proportion de la population agricole ayant des droits de propriété sur un terrain selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA



Les disparités dans l'accès aux parcelles agricoles ressortent également lorsque l'on analyse la distribution des propriétaires ou détenteurs de droits sûrs sur des terres agricoles. Cette distribution montre que les femmes représentent seulement 14,0 % des propriétaires ou détenteurs de droits sûrs sur des terres agricoles tandis que les hommes représentent 86,0 %

de cette population (Graphique 6.4.2). Les pays avec la part de femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits sûrs sur des terres agricoles la plus élevée par rapport à la moyenne régionale sont : la Guinée-Bissau (33,2 % de femmes contre 66,8 % d'hommes), le Togo (24,4 % de femmes contre 75,6 % d'hommes) et le Bénin (20,8 % de femmes contre 79,2 % d'hommes).

**Graphique 6.4.2 :** Distribution de la population parmi les détenteurs de droits de propriété sur un terrain selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA



31 Dans le questionnaire, lorsqu'il n'existe pas de document légal de propriété pour une parcelle, les questions sur le droit de vendre ou de léguer la parcelle ne sont pas posées. Ainsi, les statistiques calculées sur la propriété et la détention de droits sûrs (qui combinent l'existence de document légal de propriété, le droit de léguer et le droit de vendre) sont calculées uniquement sur les parcelles ayant un document légal de propriété. Cela représente une part infime de l'ensemble des parcelles car les données de l'EHCVM 2021/2022 montrent qu'en moyenne dans l'EHCVM 91 % des parcelles ne disposent pas de document légal de propriété.

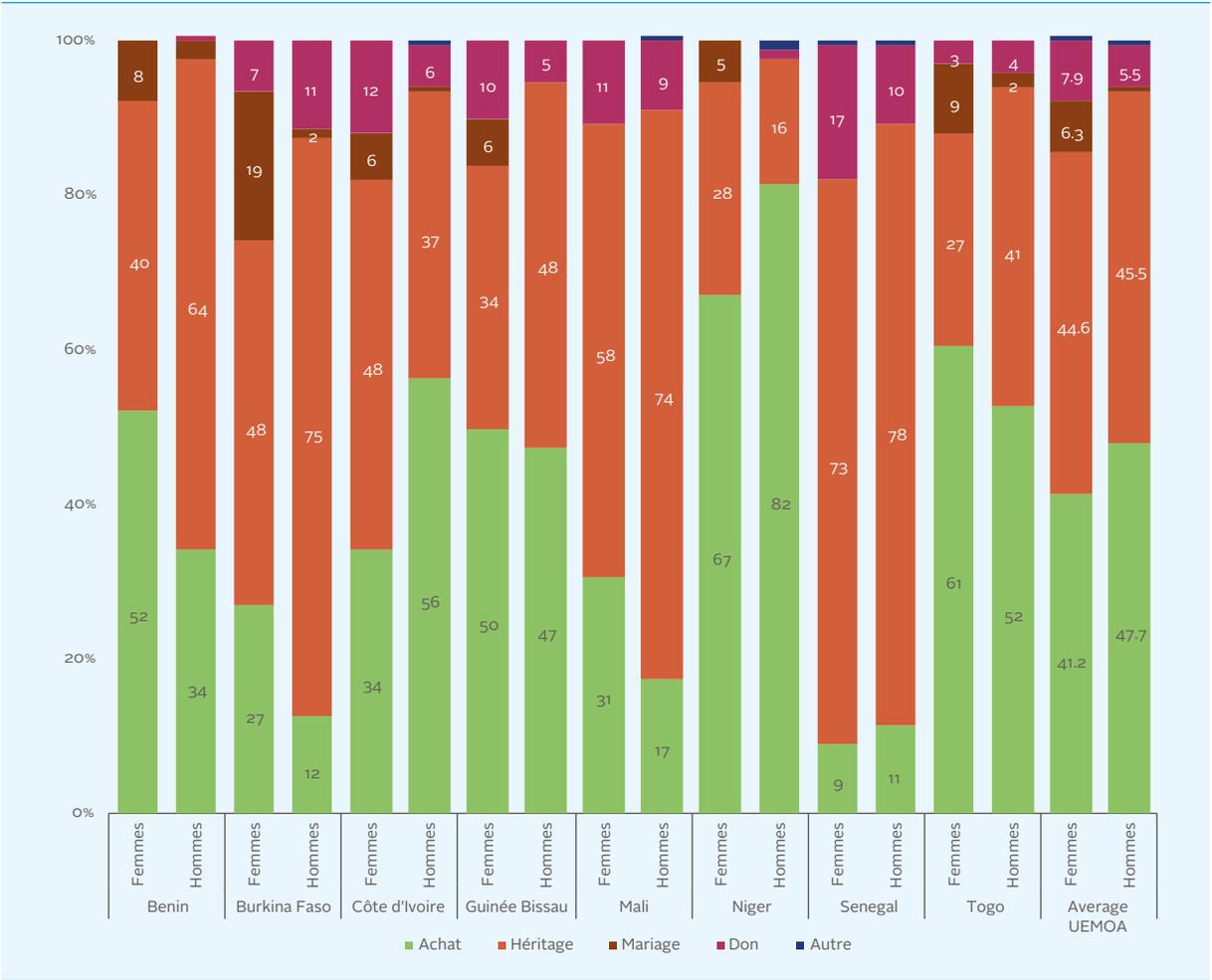
Concernant le mode d'acquisition des parcelles, la transmission par héritage (44,5<sup>32</sup> et l'achat (38,8 %) sont les deux méthodes les plus couramment utilisées par les femmes pour devenir propriétaires ou détentrices d'un droit sûr sur des terres agricoles (Graphique 6.4.3). Ensuite, viennent l'acquisition à travers un don (9,1 %) et l'acquisition par le mariage (7,6 %). L'analyse par pays montre qu'au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal, l'héritage est le principal moyen pour les femmes d'avoir accès au foncier agri-

cole. Chez les hommes aussi, le mode le plus utilisé pour l'acquisition de parcelles agricoles est la transmission par héritage (48,1 %), suivi de l'achat (44,9 %), puis du don (5,9 %). Très peu d'hommes (0,7 %) obtiennent la propriété de terres agricoles par le mariage. En Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo, les hommes accèdent aux parcelles agricoles principalement par achat. La prédominance de l'acquisition de parcelles agricoles par l'héritage chez les hommes pourrait être le reflet des normes culturelles patriarcales qui prévalent dans la région.

**Graphique 6.4.3 : Mode d'acquisition des droits de propriétés sur un terrain selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA**



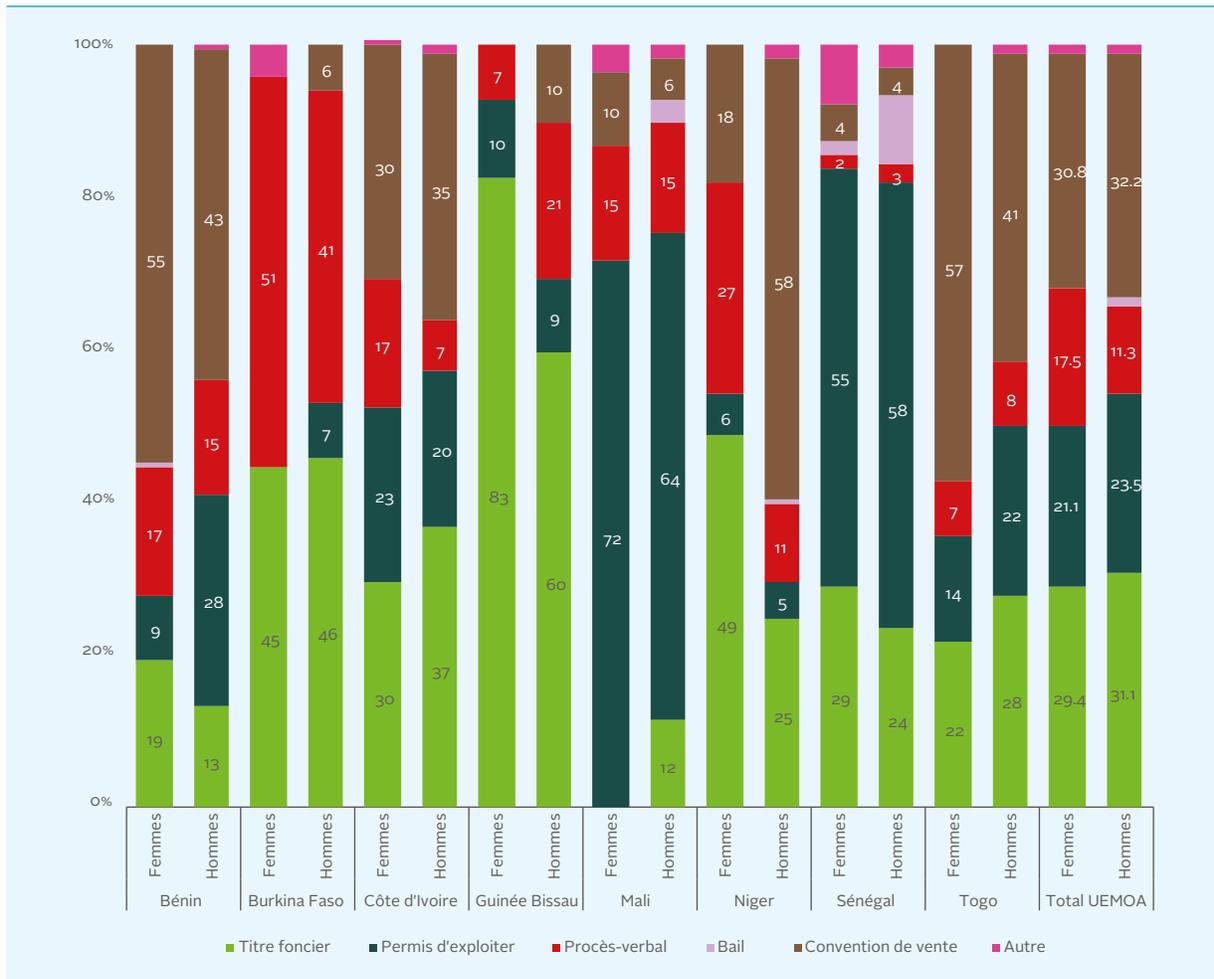
32 Ces statistiques sont calculées parmi les propriétaires et détenteurs de droits sûrs sur les parcelles agricoles au sein de la population agricole.



Le Graphique 6.4.4 présente le type de documents de propriété des parcelles agricoles selon le sexe du propriétaire ou du détenteur de droits sûrs. Au niveau régional, la détention des parcelles agricoles est attestée par une convention de vente (31,3 % des parcelles détenues par des femmes et 29,7 % de celles détenues par les hommes), un titre foncier (30,0 % pour les femmes contre 31,0 % pour les hommes), un permis d'exploiter (20,0 % pour les femmes contre 23,7 % pour les hommes) et un procès-verbal (17,7 % pour les femmes contre 13,7 % pour les hommes). Néanmoins, des spécificités existent selon les pays. Pour les parcelles détenues par des femmes, le document légal le plus courant est le procès-verbal au Burkina (70,9 % des parcelles détenues par des femmes), le titre foncier en Guinée-Bissau (74,9 % des parcelles

détenues par des femmes) et au Niger (54,5 % des parcelles détenues par des femmes), le permis d'exploiter au Mali (66,7 % des parcelles détenues par des femmes) et au Sénégal (53,6 % des parcelles détenues par des femmes). Concernant les parcelles détenues par les hommes, le procès-verbal est le document de propriété le plus fréquent au Burkina Faso (50,3 % des parcelles détenues par des hommes), le titre foncier en Côte d'Ivoire (36,8 % des parcelles détenues par des hommes) et en Guinée-Bissau (70,2 % des parcelles détenues par des hommes) tandis que le permis d'exploiter est le plus courant pour les hommes au Mali (64,6 % des parcelles détenues par des hommes) et au Sénégal (59,5 % des parcelles détenues par des hommes).

**Graphique 6.4.4 : Type de propriétés sur un terrain selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA**



A map of the African continent is shown in a light grey, textured paper style. Several countries in the northern and central regions are highlighted in a solid orange color. The background of the entire page is a textured, light brown paper.

# **7. INFLUENCE ET POUVOIR : POSTES DE DIRECTION**



La proportion de postes de direction occupés par des femmes dans l'espace UEMOA reste globalement en dessous de 25 % (Graphique 7.1.1). Précisément, l'estimation régionale montre que sur 10 postes de direction disponibles, environ 2 sont occupés par les femmes et les 8 autres par les hommes. Les pays dans lesquels la proportion des postes de direction occupés par des femmes est supérieure à la moyenne

régionale sont : la Guinée-Bissau (31,9 %) et le Burkina Faso (26,0 %). Tous les autres pays de la région ont des proportions inférieures à la moyenne régionale qui est estimée à 20,0 %. De plus, la répartition par secteur d'activité montre que la proportion de femmes aux postes de direction est plus élevée dans le secteur privé (24,0 %) que dans le secteur public (17,6 %).

**Graphique 7.1.1 :** Proportion de la population (15 ans et plus) occupant un poste de direction selon le sexe et le secteur d'activité (privé ou public), dans les pays membres de l'UEMOA



A map of the African continent is shown in the background. The map is divided into countries, with several countries in the northern and central regions highlighted in a solid orange color. The rest of the map is light gray with black outlines for the countries. The title text is overlaid on the lower part of the map.

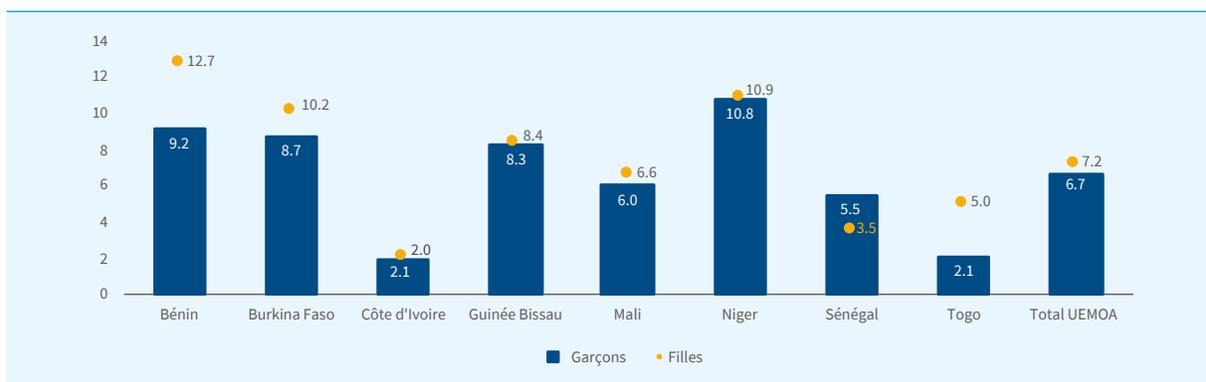
# **8. TRAVAIL DES ENFANTS**



L'Organisation Internationale du Travail (OIT) définit le terme « travail des enfants » comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui : (i) est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants ; et/ou (ii) interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école, les oblige à abandonner l'école prématurément ou à essayer de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et pénible. Le Graphique 8.1.1 montre que dans la zone UEMOA, plus de filles que de garçons sont concernées par le travail des enfants. La proportion des enfants âgés de 5 à 17

ans identifiés comme travailleurs s'élève à 7,2 % pour les filles contre 6,7 % pour les garçons soit un écart de 0,6 points de pourcentage<sup>33</sup>. Les disparités entre les garçons et les filles en termes de travail des enfants varient d'un pays à l'autre. Des écarts supérieurs à la moyenne régionale s'observent au Bénin (3,6 points de pourcentage), au Togo (2,9 points de pourcentage) et au Burkina Faso (1,5 points de pourcentage). En revanche, des écarts plus faibles que la moyenne régionale s'observent au Mali, en Guinée-Bissau et au Niger. L'on note également que, contrairement aux autres pays de la région, les garçons sont un peu plus engagés dans le travail des enfants que de filles au Sénégal (5,5 % de garçons contre 3,5 % de filles).

**Graphique 8.1.1 :** Proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants selon le sexe, dans les pays membres de l'UEMOA

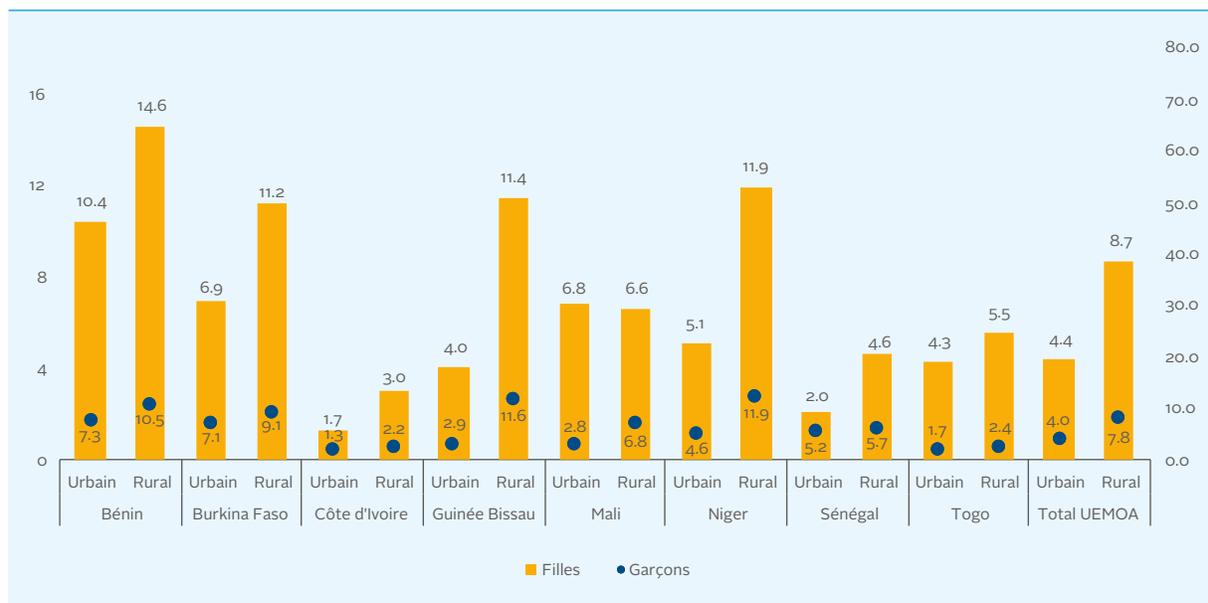


Le Graphique 8.1.2 présente la répartition du travail des enfants selon le sexe et le milieu de résidence. L'on observe que plus de filles que de garçons sont engagées dans le travail des enfants aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les proportions de filles et de garçons affectées par le travail des enfants, de même que les disparités entre les filles et les garçons qui en découlent sont, en moyenne, plus élevées dans les zones rurales (respectivement 8,7 % et 7,8 % chez les filles et les garçons, soit un écart de 0,8 point de pourcentage) que dans les zones urbaines (4,4 % chez les filles et 4,0 % chez les garçons, soit un écart de 0,3 point de pourcentage). Les écarts sont plus élevés

dans les zones rurales que dans les zones urbaines au Bénin (4,1 points de pourcentage en faveur des filles en zone rurale contre 3,2 points de pourcentage en zone urbaine) et au Togo (3,1 points de pourcentage en faveur des filles en zone rurale contre 2,6 points de pourcentage en zone urbaine). En revanche, au Niger, le désavantage des filles en matière de travail des enfants est plus important et existe uniquement dans les zones urbaines (écart de 0,4 point de pourcentage). De plus, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire se démarquent avec plus de garçons que de filles engagés dans le travail des enfants dans les zones urbaines, tandis que l'inverse s'observe dans les zones rurales.

33 La définition utilisée pour le travail des enfants est celle de l'indicateur 2 de l'ODD 8.7.1 combinant l'activité économique et les tâches domestiques non rémunérées. Ainsi, le travail des enfants comprend : (i) les enfants de 5-11 ans avec au moins 1 heure d'activité économique par semaine ou 21 heures par semaine de tâches domestiques non rémunérées (ii) les enfants de 12-14 ans avec au moins 14 heures d'activité économique par semaine ou au moins 21 heures par semaine de tâches domestiques non rémunérées et (iii) les enfants de 15-17 ans avec au moins 43 heures par semaine d'activité économique.

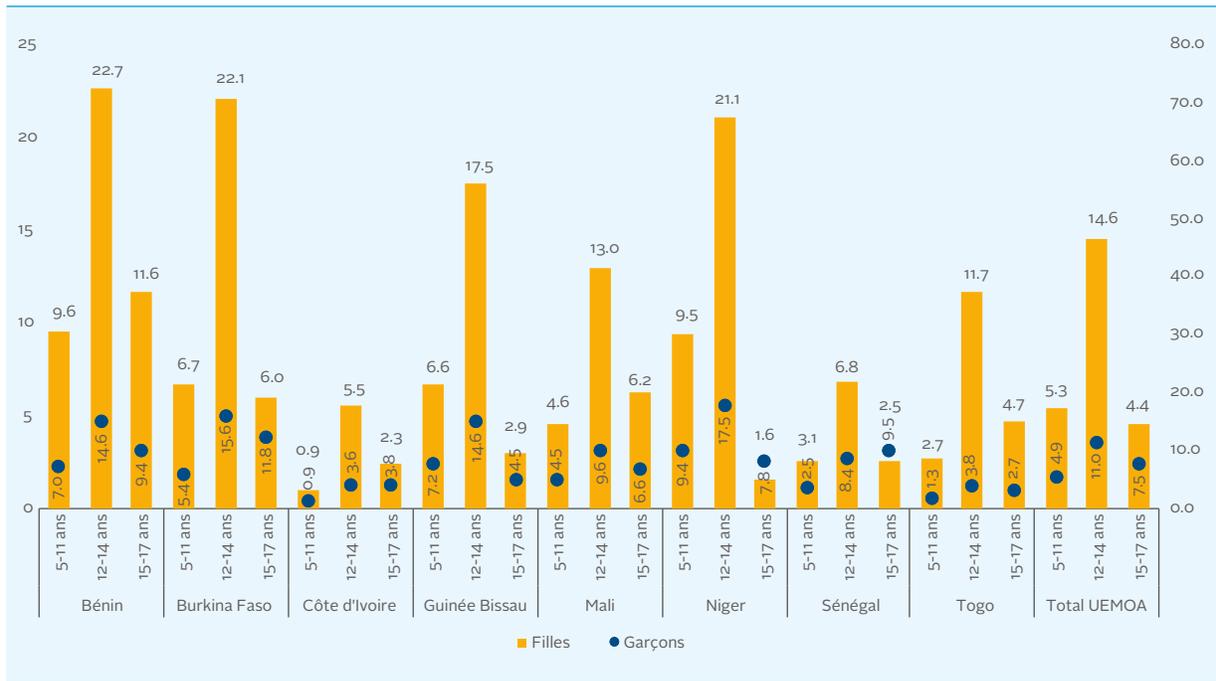
**Graphique 8.1.2** : Proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants selon le sexe et le lieu de résidence, dans les pays membres de l’UEMOA



L'analyse par groupe d'âge montre que le travail des enfants est plus important chez les enfants âgés de 12 à 14 ans. De plus, les disparités entre les garçons et les filles en termes de travail des enfants sont plus importantes. Le Graphique 8.1.3 montre que dans le groupe des enfants âgés de 12 à 14 ans, plus de filles (14,6 %) que de garçons (11,0 %) sont engagées dans le travail des enfants (soit un écart de 3,6 points de pourcentage). Par rapport à la moyenne régionale dans ce groupe d'âge, les disparités les plus importantes s'ob-

servent au Bénin, (8,0 points de pourcentage), au Togo (7,8 points de pourcentage) et au Burkina Faso (6,5 points de pourcentage). Chez les enfants âgés de 5 à 11 ans, ces proportions diminuent à 5,3 % pour les filles et 4,9 % pour les garçons (soit un écart de 0,4 point de pourcentage en faveur des filles). En revanche, chez les enfants âgés de 15 à 17 ans, plus de garçons (7,5 %) que de filles (4,4 %) sont engagés dans le travail des enfants (soit un écart de 3,1 points de pourcentage en faveur des garçons).

**Graphique 8.1.3** : Proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants selon le sexe et l'âge, dans les pays membres de l'UEMOA



## Annexe A. Présentation de l'UEMOA

Créée le 10 juin 1994 à Dakar (Sénégal), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) regroupe huit Etats côtiers et sahéliens de l'Afrique de l'Ouest, liés par l'usage d'une même monnaie (Franc CFA). Les Etats qui composent actuellement l'UEMOA sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

L'espace UEMOA couvre une superficie de 3 506 126 Km<sup>2</sup> et compte 142,8 millions d'habitants avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,9 % en 2023. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) à prix constant, est de 5,7 % en 2023.

L'UEMOA a comme mission la réalisation de l'intégration économique des États membres, à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé.

Elle prône la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production ainsi que le droit d'exercice et d'établissement

pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'UEMOA est constituée d'Organes de direction que sont :

- La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements (CCEG)
- Le Conseil des Ministres (CM) composé des Organes de Contrôles Juridictionnel (Cour de Justice (CJ) et Cour des Comptes (CC) et Démocratique (Comité Inter-Parlementaire (CIP))
- La Commission
- Les Institutions Spécialisées Autonomes (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD))
- Les Organes Consultatifs (Chambre Consulaire Régionale (CCR), Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) et Conseil du Travail et le Dialogue Social (CTDS)) .

## Annexe B. Etat de ratification des conventions internationales relatives à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par les pays de l'UEMOA

Tableau A.1

	<b>CEDAW</b> Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979	<b>CRC</b> Convention relative aux droits de l'enfant 1989	<b>Le protocole de Palerme sur la traite des êtres humains 2000</b>	<b>Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui 1951</b>	<b>Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages 1962</b>
Bénin	1992	1990	2004	-	1965
Burkina Faso	1987	1990	2002	1962	1964
Côte d'Ivoire	1995	1991	2012	1999	1995
Guinée-Bissau	1985	1990	2007	-	-
Mali	1985	1990	2002	1964	1964
Niger	1999	1990	2004	1977	1964
Sénégal	1985	1990	2003	1979	-
Togo	1983	1990	2009	1990	-

Vert	Ratifié sans réserve
Jaune	Ratifié avec réserves/déclarations
Rouge	Non ratifié

## Annexe C. Résumé de l'entrepreneuriat féminin et du droit 2023 pour les pays de l'UEMOA

Tableau B.1

Dispositions légales	BEN	BFA	CIV	GNB	MAL	NER	SEN	TGO
Une femme peut-elle choisir son lieu de résidence de la même manière qu'un homme ?	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Une femme peut-elle voyager en dehors de son domicile de la même manière qu'un homme ?	Oui							
Une femme peut-elle demander un passeport de la même manière qu'un homme ?	Oui							
Une femme peut-elle voyager à l'étranger de la même manière qu'un homme ?	Oui							
Une femme peut-elle obtenir un emploi de la même manière qu'un homme ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
La loi interdit-elle la discrimination fondée sur le sexe dans le domaine de l'emploi ?	Oui							
Existe-t-il une législation sur le harcèlement sexuel dans l'emploi ?	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Existe-t-il des sanctions pénales ou des recours civils en cas de harcèlement sexuel dans l'emploi ?	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
La loi impose-t-elle une rémunération égale pour un travail de valeur égale ?	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Une femme peut-elle travailler de nuit comme un homme ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Une femme peut-elle exercer un métier réputé dangereux au même titre qu'un homme ?	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Une femme peut-elle occuper un emploi industriel au même titre qu'un homme ?	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
La loi est-elle exempte de dispositions légales qui obligent une femme mariée à obéir à son mari ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Une femme peut-elle être cheffe de famille au même titre qu'un homme ?	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Existe-t-il une législation traitant spécifiquement des violences domestiques ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Une femme peut-elle obtenir le divorce de la même manière qu'un homme ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Une femme a-t-elle les mêmes droits de se remarier qu'un homme ?	Non							
Les mères bénéficient-elles d'un congé payé d'au moins 14 semaines ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Le gouvernement prend-il en charge 100 % des indemnités de congé de maternité ?	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Les pères peuvent-ils bénéficier d'un congé payé ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Existe-t-il un congé parental rémunéré ?	Non							
Le licenciement des travailleuses enceintes est-il interdit ?	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
La loi interdit-elle la discrimination en matière de crédit fondée sur le sexe ?	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Une femme peut-elle signer un contrat de la même manière qu'un homme ?	Oui							

Dispositions légales	BEN	BFA	CIV	GNB	MAL	NER	SEN	TGO
Une femme peut-elle enregistrer une entreprise de la même manière qu'un homme ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Une femme peut-elle ouvrir un compte bancaire de la même manière qu'un homme ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Les hommes et les femmes ont-ils les mêmes droits de propriété sur les biens immobiliers ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Les fils et les filles ont-ils les mêmes droits à l'héritage ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Les conjoints survivants de sexe féminin et masculin ont-ils les mêmes droits à l'héritage ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
La loi accorde-t-elle aux conjoints une autorité administrative égale sur les biens pendant le mariage ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
La loi prévoit-elle l'évaluation des contributions non monétaires ?	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
L'âge auquel les hommes et les femmes peuvent prendre leur retraite à taux plein est-il le même ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
L'âge auquel les hommes et les femmes peuvent prendre leur retraite en bénéficiant d'une pension partielle est-il le même ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
L'âge de la retraite obligatoire est-il le même pour les hommes et les femmes ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Les périodes d'absences dues à la garde d'enfants sont-elles prises en compte dans les prestations de retraite ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Score de l'indice WBL 2023	83.8	82.5	95	42.5	63.8	56.9	72.5	81.9

## Annexe D. Caractéristiques des échantillons de l'EHCVM II 2021/2022 par pays

	Nombre de ménages			Taille de l'échantillon		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Bénin	3952	4080	8032	20067	22324	42391
Burkina Faso	3345	3831	7176	19749	26445	46194
Côte d'Ivoire	5243	7722	12965	24963	38961	63924
Guinée-Bissau	1992	3359	5351	14284	26622	40906
Mali	2732	3411	6143	18746	24726	43472
Niger	2511	4111	6622	14721	23726	38447
Sénégal	3922	3198	7120	31531	30746	62277
Togo	2459	4003	6462	9652	19122	28774

## Annexe E. Liste complète des indicateurs genre contenu dans le Livret Genre

1. Nombre moyen d'heures consacrées aux tâches ménagères et aux soins non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence (UNSD 1, ODD 5.4.1)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
<b>Soins et garde</b>									
Femmes	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5	0,7	0,3	0,4	0,4
Hommes	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1
Total	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,5	0,2	0,2	0,3
<b>Autre tâches domestiques non rémunérés</b>									
Femmes	2,3	2,3	1,6	1,4	2,0	2,3	1,6	2,1	2,0
Hommes	0,8	0,4	0,3	0,3	0,3	0,7	0,2	0,6	0,5
Total	1,6	1,5	1,0	0,9	1,2	1,6	1,0	1,4	1,3
<b>Tâches domestiques et soins non rémunérés</b>									
Femmes	2,6	2,8	1,9	1,8	2,5	3,0	1,9	2,5	2,4
Hommes	0,9	0,4	0,3	0,4	0,4	0,9	0,3	0,7	0,5
Total	1,8	1,7	1,2	1,2	1,5	2,1	1,2	1,7	1,5

Note. La désagrégation par groupe d'âge et par milieu de résidence peuvent être retrouvées dans le texte.

2. Nombre moyen d'heures consacrées au travail total (charge de travail totale), par sexe (UNSD 5)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
<b>Tâches domestiques et soins non rémunérés (en moyenne par jour)</b>									
Femmes	2,6	2,8	1,9	1,8	2,5	3,0	1,9	2,5	2,4
Hommes	0,9	0,4	0,3	0,4	0,4	0,9	0,3	0,7	0,5
Total	1,8	1,7	1,2	1,2	1,5	2,1	1,2	1,7	1,5
<b>Emploi rémunérés (en moyenne par jour)</b>									
Femmes	4,8	4,1	3,4	3,8	1,6	3,0	2,3	4,8	3,3
Hommes	6,2	6,8	6,3	5,4	5,5	7,0	5,7	6,4	6,3
Total	5,5	5,3	4,8	4,5	3,5	4,8	3,8	5,5	4,6
<b>Charge du Travail (en moyenne par jour)</b>									
Femmes	7,4	6,9	5,3	5,7	4,1	6,0	4,2	7,3	5,7
Hommes	7,2	7,2	6,6	5,8	5,9	7,9	5,9	7,1	6,8
Total	7,3	7,1	5,9	5,7	5,0	6,8	5,0	7,2	6,2

3. Participation au marché du travail des personnes âgées de 15 à 24 ans et de 15 ans et plus, par sexe (UNSD 3)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
15 ans et plus									
Femmes	54,3	46,1	43,3	44,9	24,0	45,2	33,2	53,6	41,4
Hommes	67,9	67,9	69,7	59,0	59,1	68,7	62,2	68,4	66,2
Total	60,6	55,8	55,8	51,5	40,5	55,7	45,7	60,4	52,7
15-24 ans									
Femmes	31,9	27,4	21,9	22,7	15,6	19,6	12,7	24,0	21,2
Hommes	29,5	36,8	27,3	28,2	25,8	26,4	34,0	23,2	29,4
Total	30,7	31,6	24,5	25,4	20,6	22,8	22,5	23,6	25,1

4. Proportion des personnes en emploi qui travaillent pour leur propre compte, par sexe (UNSD 4)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	79,7	79,8	72,7	80,9	75,3	88,6	70,6	80,7	78,4
Hommes	71,0	69,1	58,4	59,1	67,6	68,4	50,2	64,0	63,5
Total	75,2	74,0	64,1	69,3	70,0	77,5	58,6	72,0	69,8

5. Proportion des personnes en emploi qui sont des travailleurs aides familiaux, par sexe (UNSD 5)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Aides familiaux rémunérés									
Femmes	0,0	0,7	1,5	0,0	0,3	0,3	0,6	0,0	0,6
Hommes	0,0	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,2
Total	0,0	0,4	0,8	0,0	0,1	0,2	0,7	0,0	0,4
Aides familiaux non rémunérés									
Femmes	21,6	1,2	18,2	16,8	17,9	28,4	6,7	17,2	15,7
Hommes	11,6	1,1	7,8	12,8	19,7	19,1	7,9	6,2	10,7
Total	17,0	1,2	13,3	14,9	18,8	24,3	7,2	12,2	13,4

6. Proportion de travailleurs en emploi qui sont des employeurs, par sexe (UNSD 6)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	1,0	0,5	1,2	0,2	0,4	3,8	0,7	1,3	1,4
Hommes	2,3	1,3	2,4	1,0	1,1	12,1	2,1	2,5	3,5
Total	1,7	0,9	1,9	0,7	0,9	8,4	1,6	1,9	2,6

7. Proportion des adultes propriétaires d'entreprises non agricoles (UNSD 7)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	55,4	37,1	45,6	7,4	25,2	31,9	30,0	56,1	38,6
Hommes	40,0	38,7	35,4	6,1	37,7	52,4	29,4	38,4	38,1
Total	48,4	37,8	41,0	6,8	31,1	41,2	29,7	48,3	38,4

8. Répartition de la population active par secteur, par sexe (les secteurs sont ici l'agriculture, l'industrie et les services, UNSD 8)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
<b>Femmes</b>									
Agriculture	15,6	55,5	25,2	57,6	36,8	68,2	15,0	21,0	36,9
Industrie	23,2	14,5	14,1	8,7	13,2	15,9	20,5	25,5	17,1
Services	61,1	30,0	60,7	33,7	50,0	15,8	64,2	53,5	46,0
Non classe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Total Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Hommes</b>									
Agriculture	42,3	52,0	47,5	49,1	54,6	61,0	27,8	40,3	48,0
Industrie	24,1	20,5	16,0	17,3	15,0	9,0	31,9	16,2	18,2
Services	33,6	27,5	36,6	33,7	30,4	30,0	40,2	43,6	33,9
Non classe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Total Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Total</b>									
Agriculture	29,5	53,6	38,6	53,1	49,1	64,3	22,6	31,0	43,3
Industrie	23,7	17,8	15,2	13,2	14,4	12,1	27,3	20,6	17,7
Services	46,8	28,6	46,2	33,7	36,4	23,6	50,1	48,4	39,0
Non classe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

9. Proportion de jeunes (15-24 ans) n'étant pas en études, en emploi ou en formation, par sexe (ODD 8.6.1)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	38,1	43,2	42,0	27,9	62,2	60,6	49,3	30,3	47,8
Hommes	34,7	31,9	29,6	20,0	46,4	49,0	31,3	20,8	35,5
Total	36,4	38,1	36,0	24,0	54,5	55,1	41,0	25,8	41,9

10. Proportion d'emplois informels dans les emplois non agricoles, par sexe (UNSD 9, ODD 8.3.1)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	97,5	95,6	93,0	94,3	94,5	96,1	97,2	96,6	95,5
Hommes	91,3	90,9	83,1	88,3	87,1	95,6	94,4	91,0	89,6
Total	94,9	93,0	87,9	90,8	89,9	95,8	95,6	94,1	92,4

11. Proportion des personnes employées travaillant à temps partiel, par sexe (UNSD 14)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	27,1	39,7	32,9	43,7	55,5	73,1	52,2	31,0	44,6
Hommes	22,1	19,5	18,5	28,2	23,4	25,7	23,0	22,5	21,8
Total	24,5	28,8	24,3	35,5	33,3	47,0	35,0	26,6	31,4

12. Salaire moyen par heure des salariés selon le sexe (UNSD 13, ODD 8.5.1)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	395,1	614,3	743,6	357,4	572,8	786,7	690,4	488,3	593,6
Hommes	626,1	760,8	843,5	463,4	750,6	732,3	861,6	677,7	742,5
Total	554,2	723,7	819,5	436,1	714,1	741,3	820,7	630,8	706,8

Note. La désagrégation par groupe d'âge, situation de handicap et secteur d'emploi peuvent être retrouvées dans le texte.

13. Proportion des femmes aux postes de direction (UNSD 45, ODD 5.5.2)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	13,5	26,0	18,6	32,0	22,7	12,4	20,1	18,7	20,0
Hommes	86,5	74,0	81,4	68,1	77,3	87,6	79,9	81,3	80,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

14. Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et par âge (ODD 8.7.1)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	12,7	10,2	2,1	8,4	6,6	10,9	3,5	5,0	7,2
Hommes	9,2	8,7	2,0	8,3	6,0	10,8	5,5	2,1	6,7
Total	10,9	9,4	2,0	8,4	6,3	10,9	4,5	3,6	7,0

Note. La désagrégation par groupe d'âge peut être retrouvée dans le texte.

15. Ratio d'emploi des personnes âgées de 25 à 54 ans avec un enfant de moins de 6 ans vivant dans le ménage et sans enfant vivant dans le ménage, par sexe (UNSD 15)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
15 ans et plus									
Femmes	53,1	44,7	40,0	43,8	21,6	45,0	31,7	52,1	39,6
Hommes	66,4	66,4	67,5	56,5	57,5	68,3	60,6	67,0	64,7
Total	59,3	54,4	53,1	49,7	38,6	55,4	44,1	58,9	51,1
25-54 ans									
Femmes	63,8	58,2	52,3	55,8	28,1	56,3	43,2	66,3	51,0
Hommes	88,7	86,0	89,1	73,2	74,9	90,2	82,5	91,3	85,7
Total	75,0	70,3	69,5	63,8	48,6	69,7	59,1	77,6	66,2

Note. La désagrégation par milieu de résidence, type de ménage (présence ou pas d'enfants) par situation de handicap) peuvent être retrouvées dans le texte.

16. Proportion d'individus possédant un téléphone portable, par sexe (UNSD 18, ODD 5.b.1)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	51,1	65,1	71,5	62,9	45,1	27,0	70,4	56,1	56,4
Hommes	71,9	81,9	85,3	80,9	72,5	55,3	80,3	75,3	75,6
Total	60,8	72,6	78,1	71,3	58,0	39,6	74,7	64,9	65,2

17. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile, par sexe (UNSD 13, ODD 8.5.1)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Banque classique									
Femmes	3,3	2,6	4,4	3,3	2,5	0,6	3,8	5,1	3,1
Hommes	9,7	9,9	11,5	9,4	8,6	2,4	10,6	14,4	9,3
Total	6,3	5,8	7,8	6,1	5,4	1,4	6,8	9,3	5,9
Fournisseur de services d'argent mobile									
Femmes	19,7	13,7	44,0	5,7	12,9	0,1	56,9	31,6	26,0
Hommes	27,2	25,6	61,6	10,4	26,1	0,2	69,5	43,4	37,2
Total	23,2	19,0	52,3	7,9	19,1	0,1	62,3	37,0	31,1
Compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile									
Femmes	24,6	16,8	45,3	9,0	14,6	1,2	58,0	41,4	28,5
Hommes	36,8	34,1	64,4	18,0	31,9	2,9	71,1	54,3	42,4
Total	30,3	24,5	54,4	13,2	22,8	2,0	63,7	47,3	34,9

18. Proportion de personnes utilisant l'internet, par sexe (UNSD 16)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	17,4	10,2	26,8	18,4	15,4	8,6	47,5	28,0	21,8
Hommes	33,0	25,5	39,9	30,0	26,1	18,0	56,1	44,0	33,9
Total	24,7	17,0	33,1	23,8	20,4	12,8	51,2	35,3	27,3

19. Proportion de ménages ayant accès aux médias (radio, télévision, Internet), par sexe du chef de ménage (UNSD 19)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Radio									
Femmes	34,4	22,9	7,6	36,9	39,3	2,9	22,8	100,0	19,4
Hommes	46,8	45,5	24,2	46,9	55,5	10,0	29,7	100,0	34,8
Total	44,0	42,3	20,8	44,6	53,9	8,5	27,6	100,0	31,7
Télévision									
Femmes	17,0	17,9	44,3	34,7	31,6	8,0	70,2	100,0	35,2
Hommes	25,9	30,8	51,8	27,3	36,9	10,1	57,1	100,0	37,7
Total	23,9	29,0	50,3	29,0	36,4	9,6	61,0	100,0	37,2
Internet									
Femmes	32,9	29,4	49,1	58,2	38,0	20,5	84,4	47,5	43,7
Hommes	43,9	37,3	48,9	42,7	36,3	23,7	77,6	53,4	43,1
Total	41,4	36,2	48,9	46,3	36,5	23,0	79,6	51,7	43,2
Media (Radio, Télévision, Internet)									
Femmes	56,9	44,7	64,5	73,1	63,3	24,5	92,6	60,9	57,3
Hommes	72,7	69,1	73,2	70,3	75,1	32,2	88,2	72,5	66,8
Total	69,2	65,7	71,5	70,9	73,9	30,5	89,5	69,2	64,9

20. Taux d'alphabétisation des adultes par sexe (UNSD 20)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
15-24 ans									
Femmes	68,6	63,0	70,8	78,8	52,9	44,7	70,9	87,2	63,9
Hommes	75,6	69,5	80,4	86,9	62,8	63,9	74,8	93,4	73,2
Total	72,1	65,9	75,5	82,9	57,8	53,8	72,7	90,2	68,3

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
15 ans et plus									
Femmes	41,6	33,9	46,9	52,5	30,5	25,6	48,3	61,3	39,8
Hommes	63,1	51,5	65,9	77,8	51,4	47,7	67,9	82,4	60,0
Total	51,7	41,7	55,9	64,3	40,4	35,5	56,8	70,9	49,0

**21.** Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire, secondaire et supérieur par sexe (UNSD 22 & 23)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Primaire									
Femmes	93,1	85,6	92,0	74,9	67,1	66,1	88,8	116,8	82,8
Hommes	96,9	80,2	94,3	78,5	69,0	75,4	77,4	117,8	83,5
Total	95,0	82,7	93,1	76,8	68,1	70,7	83,0	117,3	83,2
Secondaire									
Femmes	44,4	39,5	60,2	75,8	36,1	29,5	49,3	65,5	45,9
Hommes	47,3	36,9	63,6	81,0	34,7	27,5	43,1	72,9	45,3
Total	45,9	38,2	62,0	78,4	35,4	28,4	46,3	69,2	45,6
Supérieur									
Femmes	7,9	3,7	11,0	7,6	4,6	1,8	8,5	14,3	6,9
Hommes	13,5	7,8	12,6	8,4	8,1	5,1	9,5	21,5	10,4
Total	10,5	5,4	11,8	8,0	6,2	3,0	9,0	17,6	8,4

**22.** Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire, secondaire et supérieur par sexe

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Primaire									
Femmes	69,0	53,6	68,1	34,2	50,7	52,1	56,6	85,8	59,3
Hommes	70,6	54,2	69,8	33,1	52,3	58,8	50,6	86,3	60,6
Total	69,8	53,9	69,0	33,6	51,5	55,4	53,6	86,1	60,0
Secondaire									
Femmes	32,8	26,6	45,4	40,3	28,0	23,7	34,8	50,8	33,8
Hommes	34,2	24,9	44,5	38,5	26,9	21,7	30,7	55,8	32,6
Total	33,6	25,8	45,0	39,4	27,4	22,7	32,8	53,3	33,2
Supérieur									
Femmes	5,1	2,2	7,2	2,1	2,9	1,2	5,6	10,6	4,5
Hommes	8,2	3,7	8,1	1,9	6,1	3,1	4,5	13,0	6,2
Total	6,6	2,8	7,6	2,0	4,3	1,9	5,1	11,7	5,2

**23.** Indice de parité entre les sexes des taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (UNSD 24)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Primaire	0,96	1,07	0,98	0,95	0,97	0,88	1,15	0,99	0,99
Secondaire	0,94	1,07	0,95	0,94	1,04	1,07	1,14	0,90	1,01
Supérieur	0,58	0,47	0,87	0,90	0,57	0,35	0,90	0,66	0,66

**24.** Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire, par sexe (UNSD 21)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	70,8	53,8	69,9	36,4	52,6	53,2	57,1	87,9	60,6
Hommes	72,3	54,4	71,5	35,7	53,9	59,7	51,0	88,4	61,7
Total	71,5	54,1	70,7	36,0	53,3	56,4	54,0	88,1	61,2

**25.** Taux d'admission en première année du primaire par sexe (UNSD 27)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	30,4	11,3	25,5	2,2	18,5	26,2	18,9	45,2	23,2
Hommes	32,4	13,3	26,5	2,1	18,9	31,2	15,8	45,5	24,0
Total	31,3	12,4	26,0	2,2	18,7	28,6	17,3	45,3	23,6

**26.** Taux d'achèvement au primaire et au post primaire par sexe (UNSD 28 & 29)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
<b>Primaire</b>									
Femmes	74,2	74,6	82,1	85,4	56,7	56,7	74,2	93,5	72,2
Hommes	76,2	73,7	83,3	86,5	61,6	65,1	67,9	95,8	73,4
Total	75,3	74,1	82,7	86,0	59,3	61,2	71,1	94,6	72,8
<b>Post Primaire</b>									
Femmes	49,1	45,8	54,4	62,3	32,3	26,1	51,0	72,5	46,1
Hommes	54,4	47,3	66,8	66,2	36,5	42,3	45,1	81,5	52,6
Total	51,8	46,4	60,5	64,2	34,3	33,5	48,3	76,9	49,2

**27.** Taux de transition effectif du primaire au secondaire par sexe (UNSD 30)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	84,5	73,9	85,9	100,0	90,5	86,1	91,6	82,1	84,9
Hommes	86,8	82,8	82,4	100,0	86,3	89,4	88,4	87,5	85,8
Total	85,8	78,0	84,2	100,0	88,2	87,6	90,1	85,0	85,3

**28.** Proportion de la population agricole totale ayant une propriété ou des droits sûrs sur des terres agricoles, par sexe (UNSD 12)

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Femmes	1,9	0,2	2,7	0,1	0,3	0,6	0,7	1,4	1,0
Hommes	8,6	3,3	20,3	0,3	3,3	4,6	5,0	5,0	7,6
Total	5,0	1,5	11,0	0,2	1,6	2,3	2,5	3,0	3,9

## BIBLIOGRAPHIE

- African Development World Group. 2016. Women's Resilience: Integrating Gender in the Response to Ebola. African Development Bank 2016.
- Bertay, A., L. Dordevic, and C. Sever. 2020. Gender Inequality and Economic Growth. Evidence from Industry-Level Data. Washington, DC: International Monetary Fund.
- Bishai, D. M., R. Cohen, Y. N. Alfonso, T. Adam, S. Kuruvilla, and J. Schweitzer. 2016. "Factors Contributing to Maternal and Child Mortality Reductions in 146 Low- and Middle-Income Countries between 1990 and 2010." *PLoS One* 11 (1): e0144908.
- Bonfert, A.T., S. Bunker, C. M. Tojeiro, and S. Hovhannisyan. 2023. "Leveraging Gender Data to Accelerate Gender Equality". World Bank Group Gender Thematic Policy Notes Series Washington, D.C.: World Bank Group.
- Brody, A., J. Demetriades, and E. Esplen. 2008. "Gender and Climate Change: Mapping the Linkages a Scoping Study on Knowledge and Gaps". BRIDGE, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton.
- Buvinic, M., M. Das Gupta, U. Casabonne, and P. Verwimp. 2013. "Violent Conflict and Gender Inequality: An overview." *The World Bank Research Observer* 28 (1): 110-138.
- Clark, S., J. Bruce, and A. Dude. 2006. Protecting Young Women from HIV/AIDS: The Case Against Child and Adolescent Marriage. *International Family Planning Perspectives* 32 (2): 79-88.
- Cookson, T., P., Carlitz, R., Fuentes, L., and Berryhill, A. 2020. A Gender Data Snapshot of Life during COVID-19: Survey on Gender Equality at Home Report. Facebook. <https://dataforgood.fb.com/wp-content/uploads/2020/09/Survey-on-Gender-Equality-atHome-Report-1.pdf>.
- Corno, L., N. Hildebrandt, N., and A. Voena. 2020. "Age of Marriage, Weather Shocks, and the Direction of Marriage Payments." *Econometrica* 88 (3): 879-915.
- Cuberes, D., and Teignier, M. 2016. "Aggregate Effects of Gender Faps in the Labor Market: A Quantitative Estimate." *Journal of Human Capital*, 10 (1), 1-32.
- Davies, S. E., and J. True. 2015. "Reframing Conflict-Related Sexual and Gender-Based Violence: Bringing Gender Analysis Back in." *Security Dialogue* 46 (6): 495-512.
- De Paz Nieves, C., I. Gaddis, and M. Muller. 2021. "Gender and COVID-19: What have we learnt, one year later?". Policy Research Working Paper; No. 9709. © World Bank, Washington, DC.
- Duvvury, N., Callan, A., Carney, P., and Raghavendra, S. 2013. Intimate partner violence: Economic costs and implications for growth and development.
- El Alaoui, A. 2016. "Impact of Women's Education on the Economic Growth: An Empirical Analysis Applied to Morocco, Algeria, Tunisia, and Egypt." *International Journal of Social Sciences and Education Research* 2 (3): 960-79.
- Elborgh-Woytek, M. K., M. M. Newiak, M. K. Kochhar, M. S. Fabrizio, M. K. Kpodar, M. P. Wingender, et al. 2013. Women, Work, and The Economy: Macroeconomic Gains from Gender Equity. Washington, DC: International Monetary Fund.
- FAO. (Food and Agriculture Organization of the United Nations). 2011. Women in Agriculture: Closing Gender Gaps for Development. *The State of Food and Agriculture*. FAO Rome, Italy.
- Kabeer, N., and L. Natali. 2013. "Gender Equality and Economic Growth: Is There a Win-Win?" IDS Working Paper 417, Institute of Development Studies.
- Koroknay-Palicz, Tricia. 2016. Sisters of success: measuring the impact of mentoring and girls' groups in supporting girls' transition into adolescence and adulthood, in Liberia: Baseline report executive summary (English). Washington, DC: World Bank.
- Kuruvilla, S., J. Schweitzer, D. Bishai, S. Chowdhury, D. Caramani, L. Frost, et al. 2014. "Success Factors for Reducing Maternal and Child Mortality." *Bulletin of the World Health Organization* 92: 533- 44.
- Male, C., and Wodon, Q. 2018. Girls' education and child marriage in West and Central Africa: Trends,

- impacts, costs, and solutions. *Forum for Social Economics* 47 (2): 262–74.
- Myrntinen, H., J. El-Bushra, and J. Naujoks. 2014. *Re-Thinking Gender in Peacebuilding*. London: International Alert).
- Nguyen, M. C., and Q. Wodon. 2015. “Impact of Early Marriage on Literacy and Education Attainment in Africa.” In *Child Marriage and Education in Sub-Saharan Africa*, edited by Q. Wodon. Washington, DC: World Bank.
- Ouedraogo, R., and D. Stenzel. 2021. “The Heavy Economic Toll of Gender-Based Violence: Evidence from Sub-Saharan Africa.” IMF Working Paper 21/277, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Pfeiffer, J., S. Gloyd, and L. R. Li. 2001. “Intrahousehold Resource Allocation and Child Growth in Mozambique: An Ethnographic CaseControl Study.” *Social Science and Medicine* 53: 83–97.
- Quisumbing, A. R., R. S. Meinzen-Dick, T. L. Raney, A. Croppenstedt, J. A. Behrman, and A. Peterman. 2014. “Synopsis of Gender in Agriculture: Closing the Knowledge Gap.” IFPRI Issue Brief 84, International Food Policy Research Institute, Washington, DC.
- Saferworld & Conciliation Resources. 2014. *Gender, violence and peace: A post-2015 development agenda*. London: Conciliation Resources.
- Tenkorang, E. Y. 2019. Explaining the links between child marriage and intimate partner violence: Evidence from Ghana. *Child abuse & neglect* 89: 48–57.
- UN Women. 2022. “Explainer: How gender inequality and climate change are interconnected”. <https://www.unwomen.org/en/newsstories/explainer/2022/02/explainer-how-gender-inequality-and-climate-change-are-interconnected>.
- Wodon, Q. T., Male, C., Nayihouba, K., A., Onagoruwa, A., O., Savadogo, A., Yedan, A., et al. 2017. *Economic impacts of child marriage: global synthesis report (English)*. Economic Impacts of Child Marriage. Washington, DC: World Bank.
- Woetzel, J., A. Madgavkar, K. Ellingrud, E. Labaye, S. Devillard, E. Kutcher, et al. 2015. “The Power of Parity: How Advancing Women’s Equality Can Add \$12 Trillion to Global Growth.” McKinsey & Company.
- World Bank. 2012. *World Development Report 2012: Gender Equality and Development*. World Bank. World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/4391> License: CC BY 3.0 IGO.
- World Bank. 2020. *COVID-19 Pandemic through a Gender Lens. Africa Knowledge in Time Policy Brief*, World Bank, Washington, DC.
- World Bank. 2022. “Policy Solutions to Close Gender Gaps in the Agriculture Sector in Nigeria.” World Bank, Washington, DC. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37735>.
- World Bank Climate Group. 2017. *Follow-up note to WBG gender strategy FY16-23*. World Bank.

